J
103
H43
1936

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

(1)

379

21818
350

No 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 6 février 1936

PREMIERE SEANCE

Le Sénat se réunit aujourd'hui à dix heures et demie de la matinée, étant la première session du dix-huitième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,	Fallis,	Logan,	Rhodes,
Ballantyne,	Campbell Iva	MacArthur,	Riley,
Beaubien,	Fortin,	Macdonald, J. A.	Robicheau,
Bénard,	Foster,	Macdonell,	Robinson,
Black,	Gordon,	Marcotte,	Sauvé,
Blondin,	Graham,	McDonald,	Sharpe,
Bourgeois,	Green,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Haig,	Molloy,	Smith, B. F.
Buchanan,	Hardy,	Moraud,	Spence,
Calder,	Harmer,	Mullins,	Sutherland,
Cantley,	Horsey,	Murdock,	Tanner,
Casgrain,	Hughes,	O'Connor,	Tobin,
Chapais	Jones,	Paquet,	Turgeon,
(sir Thomas),	King,	Pope,	Webster,
Copp,	Laird,	Prevost,	White (Inkerman),
Côté,	Leger,	Quinn,	White (Pembroke),
Dandurand,	L'Espérance,	Rainville,	Wilson
	Little,	Raymond,	(Rockcliffe).

Les membres du Sénat sont informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable Walter-Edward Foster, Président du Sénat.

Ladite commission est alors lue par le greffier comme suit:

CANADA

TWEEDSMUIR

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A l'honorable Walter-Edward Foster, LL.D., membre de Notre Conseil Privé pour le Canada,

SALUT:

Ernest Lapointe,
Procureur général,
Canada.

SACHEZ QUE, reposant une confiance spéciale en votre loyauté, votre intégrité et votre capacité, Nous vous avons, conformément aux dispositions de l'article trente-quatre de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, constitué et nommé, et par les présentes vous constituons et nommons, vous, ledit Walter-Edward Foster, Président du Sénat de notre Dominion du Canada,

Pour, par vous, ledit Walter-Edward Foster, avoir, tenir, et remplir, durant Notre bon plaisir, ladite charge de Président du Sénat de Notre Dominion du Canada, avec tous les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, profits, émoluments et avantages appartenant légitimement à ladite charge.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce onzième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent trente-six, et de Notre règne la vingt-sixième.

Par ordre,

FERNAND RINFRET,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ladite commission soit inscrite au journal.

L'honorable Président prend alors place au fauteuil au pied du Trône, conduit par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Ballantyne, et précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La Masse est déposée sur la Table.

Ordonné, qu'elle soit portée devant l'honorable Président.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Gouverneur général, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 17 janvier 1936.

MONSIEUR,—J'ai reçu l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous informer que le Très honorable Sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de substitut du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session du Parlement du Dominion jeudi le 6 février, à midi précis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Président,
Votre obéissant serviteur

A. S. REDFERN,
Secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la table.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le greffier a reçu de l'honorable Secrétaire d'Etat pour le Canada des certificats indiquant que

L'honorable Edgar Nelson Rhodes,
Felix-Patrick Quinn, Ecuyer,
L'honorable John-Alexander Macdonald,
James Arthurs, Ecuyer,
L'honorable George Burpee Jones,
Antoine-Joseph Léger, Ecuyer,
Henry-Alfred Mullins, Ecuyer,
L'honorable Eugène Paquet,
Charles Bourgeois, Ecuyer,
Thomas Cantley, Ecuyer,
Jeau-Louis-Philippe Robicheau, Ecuyer,
L'honorable Donald Sutherland,
Iva Campbell Fallis,
L'honorable Arthur Sauvé,
Benjamin Franklin Smith, Ecuyer,
John-Thomas Haig, Ecuyer,
Emile Fortin, Ecuyer,
Frank-Patrick O'Connor, et
Charles McDonald, Ecuyer,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que plusieurs sénateurs attendent d'être présentés.

L'honorable Edgar Nelson Rhodes, est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Tanner, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Edgard-Nelson Rhodes, B.A., D.C.L., de Amherst, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, membre de Notre Conseil privé, Ministre des Finances et Receveur général du Canada, l'un de Nos savants Conseils en loi,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettes Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne le vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Rhodes s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Rhodes a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Thomas Cantley est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Tanner, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.-S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé colonel Thomas Cantley, LL.D., de New-Glasgow, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Cantley s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Cantley a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Felix-Patrick Quinn, est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Tanner, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A notre fidèle et bien-aimé Felix-Patrick Quinn, Ecuyer, de Bedford, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Quinn s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Quinn a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Jean-Louis-Philippe Robicheau est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Tanner, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Jean-Louis-Philippe Robicheau, Ecuyer, de Maxwellton, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Robicheau s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Robicheau a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable John-Alexander Macdonald est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Tanner, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé John-Alexander Macdonald, de Cardigan, dans la province de l'île du Prince-Edouard, dans Notre Dominion du Canada, membre de Notre Conseil privé pour le Canada.

SALUT:

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Macdonald s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Macdonald a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Donald Sutherland est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur White (Pembroke), et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Donald Sutherland, de Ingersoll, dans la province d'Ontario, dans Notre Dominion du Canada, membre du Conseil privé du Roi, cultivateur.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Sutherland s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Sutherland a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable James Arthurs, est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur White (Pembroke), et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé le lieutenant-colonel James Arthurs, de Parry-Sound, dans la province d'Ontario, dans Notre Dominion du Canada, marchand.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Arthurs s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Arthurs a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Iva Campbell Fallis est présentée accompagnée par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Gordon, et elle remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Iva Campbell Fallis, de Peterboro, dans la province d'Ontario, dans Notre Dominion du Canada.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Fallis s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Fallis a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable George Burpee Jones est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Black, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable George Burpee Jones, de Apohaqui, dans la province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Dominion du Canada, membre de Notre Conseil privé du Canada.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Jones s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Jones a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Arthur Sauvé est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Blondin, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Arthur Sauvé, de Saint-Eustache, dans la province de Québec, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, ministre des Postes.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous nommons pour la division de Rigaud de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingtième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Sauvé s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Sauvé a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Antoine-Joseph Léger, est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Black, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Antoine-Joseph Léger, M.A., de la cité de Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick, un de nos savants Conseils en loi de Sa Majesté.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatorzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Léger s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Léger a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Benjamin Franklin Smith est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Black, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Benjamin Franklin Smith, de Florenceville-Est, dans la province du Nouveau-Brunswick, dans notre dit Dominion du Canada.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatorzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Smith s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Smith a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Henry-Alfred Mullins est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Sharpe, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

(L.S.)

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé le colonel Henry-Alfred Mullins, membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Marquette, dans la province du Manitoba, dans Notre Dominion du Canada.

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatorzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Mullins s'approche de la Table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Mullins a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable John-Thomas Haig est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Bénard, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé John-Thomas Haig, Ecuyer, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, membre de l'Assemblée législative du Manitoba, et l'un des savants Conseils en lois de Sa Majesté,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatorzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Haig s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Haig a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Eugène Paquet, est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Chapais (sir Thomas) et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Eugène Paquet, M.D., de Bonaventure, dans la province de Québec, dans Notre Dominion du Canada, Membre de Notre Conseil privé pour le Canada,,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concérner l'Etat et le Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous nommons pour la division électorale de Lauzon de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avont fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatorzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Paquet s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Paquet a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Emile Fortin est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Moraud et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Emile Fortin, Ecuyer, M.D., de Lévis, dans la province de Québec, dans Notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous nommons pour la division électorale de De la Durantaye de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconque, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatorzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Fortin s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Fortin a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Charles Bourgeois est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Ballantyne et l'honorable sénateur Blondin, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Charles Bourgeois, B.A., LL.M., de la cité de Trois-Rivières, dans la province de Québec, dans Notre Dominion du Canada, un de nos Conseils en loi pour ladite province,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous nommons pour la division électorale de Shawinigan de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada ce quinzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

C.-H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Bourgeois s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Bourgeois a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable Frank-Patrick O'Connor est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et le très honorable sénateur Graham, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Frank-Patrick O'Connor, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, dans Notre Dominion du Canada, Ecuyer,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense du Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général du Canada et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce sixième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-cinq, et de Notre Règne la vingt-sixième.

Par ordre,

FERNAND RINFRET,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que le dit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur O'Connor s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur O'Connor a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, Commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Subséquemment, le très honorable Sir Lyman Poore Duff, substitut du Gouverneur général, étant venu et ayant pris place au pied du Trône,

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable délégué du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

Son Honneur le Président du Sénat dit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing manuel et son sceau d'armes, nommant le très honorable Sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, pour être son substitut, et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.

Lesdites lettres patentes sont alors lues par le greffier comme suit:

CANADA

TWEEDSMUIR

(L.S.)

Par Son Excellence le très honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada,

Au très honorable Sir Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada, G.C.M.G., membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, et juge en chef du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, étant assuré de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, le très honorable baron de Tweedsmuir, Gouverneur général du Dominion du Canada, en vertu et en conformité des pouvoirs et autorité qui m'ont été conférés par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi, me constituant et me nommant Gouverneur général de Sa Majesté dans et sur le Dominion du Canada, et par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, vous nomme, constitue et désigne, ledit Lyman Poore Duff, pour être mon substitut dans le Dominion du Canada, et pour, en cette qualité, exercer, subordonnément à toute restriction ou direction exprimée ou donnée de temps à autre par Sa Majesté, tous les pouvoirs, autorité et attributions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

Vous, Lyman Poore Duff, aurez la possession, l'exercice et la jouissance de ladite charge de substitut de moi-même, Gouverneur général du Canada, comme susdit, ainsi que de tous les pouvoirs, autorité et attributions appartenant à ladite charge, et ce, durant mon bon plaisir.

Pourvu toutefois que la nomination de mondit substitut ne préjudiciera pas à l'exercice de ces pouvoirs, autorité ou attributions par moi, ledit très honorable Baron Tweedsmuir, en personne.

Et pourvu toutefois que vous, ledit Lyman Poore Duff, obéissiez, pendant toute la durée de ladite charge, à tous les ordres et instructions que vous recevrez de temps en temps de moi.

Donné sous mon seing et sceau d'armes, ce huitième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent trente-cinq, et du règne de Sa Majesté la vingt-sixième.

D'ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné: Que lesdites lettres patentes soient inscrites au journal.

Son Honneur le Président dit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

J'ai reçu ordre du très honorable substitut du Gouverneur général de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais à trois heures cet après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu au très honorable substitut du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une autre communication du secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

CANADA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 17 janvier 1936.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir formellement la première session du Parlement du Dominion, jeudi le 6 février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Président,
Votre obéissant serviteur,

A. S. REDFERN,
Secrétaire du Gouverneur général.

L'Honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera, restera ajourné jusqu'à cet après-midi à deux heures et quarante-cinq.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE

Deux heures et quarante-cinq du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,	Fallis,	Logan,	Rhodes,
Ballantyne,	Campbell Iva	MacArthur,	Riley,
Beaubien,	Fortin,	Macdonald, J. A.	Robicheau,
Bénard,	Foster,	Macdonell,	Robinson,
Black,	Gordon,	Marcotte,	Sauvé,
Blondin,	Graham,	McDonald,	Sharpe,
Bourgeois,	Green,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Haig,	Molloy,	Smith, B. F.
Buchanan,	Hardy,	Moraud,	Spence,
Calder,	Harmer,	Mullins,	Sutherland,
Cantley,	Horsey,	Murdock,	Tanner,
Casgrain,	Hughes,	O'Connor,	Tobin,
Chapais	Jones,	Paquet,	Turgeon,
(sir Thomas),	King,	Pope,	Webster,
Copp,	Laird,	Prevost,	White (Inkerman),
Côté,	Leger,	Quinn,	White (Pembroke),
Dandurand,	L'Espérance,	Rainville,	Wilson
	Little,	Raymond,	(Rockcliffe).

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, son président, l'honorable Pierre-François Casgrain dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des Communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur.

Son Honneur le Président du Sénat alors dit:

M. le PRÉSIDENT,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Notre réunion se trouve assombrie par la perte que la mort de notre regretté et bien-aimé souverain, le roi George V, a causée au Canada, en même temps qu'à toutes les parties de l'Empire. La douleur qui s'est si universellement manifestée n'a été qu'une des nombreuses preuves de la grande considération dont feu Sa Majesté était l'objet de la part des individus et des peuples. Il n'est pas un territoire de Sa Majesté où l'on ait plus profondément éprouvé qu'au Canada le sentiment d'une perte nationale et personnelle. La patience et la sagesse du roi George, l'exemple qu'il donna du courage et de la fidélité au devoir, tout le long d'un règne marqué d'angoisses sans pareilles, demeureront dans notre souvenir comme un précieux patrimoine.

Je me joins à vous pour offrir au roi Edouard VIII, à Sa Majesté la reine Marie et à tous les membres de la famille royale, l'expression de notre vive sympathie dans le deuil qui les frappe. Le peuple canadien éprouve déjà pour le nouveau roi un sentiment d'affection et d'attachement personnel, auquel ont donné lieu les visites de Sa Majesté dans notre pays, comme les nombreuses amitiés et les relations étendues, nouées au temps où nous le connaissions tous sous le nom de Prince de Galles. A ce sentiment viendront s'ajouter, à un degré toujours croissant, le dévouement et la fidélité.

Je suis profondément sensible au grand honneur qui m'a été fait lorsque j'ai été choisi comme représentant du roi au Canada. Je suis heureux que mon premier contact avec les membres des deux Chambres coïncide avec l'ouverture de la première session de la dix-huitième législature. J'entrevois avec le plus grand plaisir nos relations des quelques années à venir.

La gravité de la situation internationale est une cause d'anxiété dans le monde entier. Mes ministres croient réellement exprimer le sentiment du pays en continuant d'adhérer aux fins et à l'idéal que se propose la Société des Nations et en cherchant, de concert avec les membres de la Société ainsi qu'avec d'autres Etats, à maintenir la paix par tous les moyens appropriés et pratiques, de même qu'à créer dans le monde un ordre de choses fondé sur la justice et l'équitté.

Le chômage reste au Canada le problème national le plus urgent. Bien que le nombre des gens au travail ait augmenté, celui des personnes assistées n'accuse aucune régression.

Afin de parer à l'état de crise actuel, vous serez appelés, avec l'assentiment des gouvernements de toutes les provinces du Canada, à autoriser la création d'une commission nationale bien représentative qui collaborera avec les provinces et les municipalités dans un commun effort pour procurer du travail aux chômeurs, et dans la surveillance des fonds de secours. La commission, secondée par un comité consultatif où les divers éléments seront représentés, visera à coordonner les efforts de la nation en vue de multiplier les occasions d'emploi rémunérateur.

Les camps qui avaient été établis pour recevoir les célibataires sans foyer ont déjà été en partie transférés du ministère de la Défense nationale au ministère du Travail. On s'efforcera de les supprimer aussitôt que la reprise du travail le permettra.

A la suite de la fermeture, le 18 janvier, d'une fabrique de tissus, à Sherbrooke, et de la misère qui en est résultée, en plein hiver et en période de chômage, pour des centaines d'ouvriers et leurs familles, une commission royale a été chargée de faire une enquête sur l'état de l'industrie textile. De l'avis de mes ministres, l'industrie devrait comprendre qu'elle a l'obligation de contribuer par tous les moyens à maintenir et à créer de l'emploi; de même, les ouvriers et les consommateurs ont le droit de se faire entendre et d'exercer leur influence dans l'orientation de la politique industrielle. Mes ministres sont d'avis que là où il est impossible d'y parvenir avec le concours spontané de tous les intéressés, l'Etat a les meilleures raisons du monde d'intervenir.

Afin de protéger les intérêts des consommateurs, une enquête approfondie aura lieu sur les plaintes qu'on ne cesse de formuler relativement à l'existence d'un monopole dans l'importation et la vente de l'anthracite.

Quelques-unes des mesures législatives adoptées à la dernière session du Parlement ont été soumises à la Cour suprême du Canada, dans le but de juger de leur validité.

Je suis heureux de pouvoir vous apprendre qu'une convention de commerce a été conclue entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, le Jour de l'Armistice, en 1935, et aussi que le différend commercial avec le Japon, qui avait gravement nui aux échanges des deux pays, a été réglé avant la fin de l'année.

Vous serez appelés à ratifier la convention de commerce négociée entre le Canada et les Etats-Unis. Vous serez mis au courant incessamment des conditions dans lesquelles le Canada et le Japon ont renoué des relations de commerce normales.

Mes ministres estiment que la convention de commerce intervenue entre le Canada et les Etats-Unis apportera une grande amélioration à nos relations économiques avec l'étranger. Ils croient aussi que les principes consacrés par cet accord, si on les généralise et si on les applique énergiquement et résolument, serviront à enrayer la tendance à cette exagération du nationalisme économique qui avilit peu à peu notre mode d'existence et qui envenime les relations entre les peuples de l'univers entier.

Vous apprendrez avec plaisir que la ligne de conduite adoptée par la Commission canadienne du blé, et qui est de vendre le blé aux prix du marché, produit d'heureux résultats.

Au cours du mois de décembre, a eu lieu à Ottawa une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Des comités permanents poursuivent l'étude des questions les plus importantes qui ont été débattues à la Conférence.

Parmi les sujets qui découlent de la Conférence et dont vous serez saisis, se trouve un projet de modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, en prévision de certains arrangements d'ordre financier entre le Domi-

nion et les provinces. Un comité de représentants fédéraux et provinciaux, constitué par la Conférence du Dominion et des provinces, étudie la méthode à suivre et la façon de procéder pour apporter des modifications à la Constitution.

On se propose de restituer au Parlement son droit de déterminer les impôts et les dépenses, en abrogeant toutes les mesures qui ont privé les membres de la Chambre des communes de ce droit et par lesquelles l'Exécutif s'est trouvé investi de pouvoirs arbitraires injustifiables.

Tout sera mis en œuvre pour substituer la stabilité à l'incertitude dans l'application des lois douanières.

Vu que la réglementation du crédit et l'émission de la monnaie sont des questions d'ordre public qui intéressent directement tous les citoyens, on se propose, au cours de la présente session, de demander au Parlement d'effectuer, en ce qui concerne la propriété et la direction de la Banque du Canada, les changements qui pourront être nécessaires afin d'assurer au gouvernement une part prépondérante du capital de cette banque, ainsi que la haute main sur ses opérations.

Vous serez appelés à étudier des projets d'amendements aux lois régissant actuellement les chemins de fer nationaux du Canada, lesquels auront pour effet d'accroître l'autorité du gouvernement, en même temps que sa responsabilité envers le Parlement.

On se propose de charger un comité spécial de la Chambre des communes d'examiner l'état actuel de la radiodiffusion au Canada.

En vue de la réorganisation et du fusionnement des services de l'Etat, on a déjà pris des dispositions dont on attend un meilleur rendement et des économies qui s'imposent. Vous serez invités à examiner des mesures législatives destinées à les compléter.

Le nombre des ministres de la Couronne a été réduit de vingt et un à seize.

Vous serez appelés à étudier un projet de loi tendant à la création de postes de secrétaires parlementaires.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant à donner toute votre attention aux questions importantes dont vous serez saisis, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

La Chambre des Communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement pour l'année 1935.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

A l'honorable Président du Sénat,

A l'honorable Président de la Chambre des communes.

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1935.

On a procédé avec célérité à la préparation du Supplément au Catalogue de la Bibliothèque qui contient la liste des livres achetés et reçus en dons au cours de l'année; selon toute probabilité, publication en sera faite d'ici quinze jours.

Parmi les dons intéressants reçus, mentionnons la collection complète (30 volumes) des œuvres d'Emmanuel Swedenborg dont nous a gratifiés la Fondation Swedenborg, les Documents Diplomatiques français (1871-1914) relatifs aux origines de la guerre de 1914, que nous devons à la gracieuseté du Ministère des Affaires Etrangères de France, ainsi que divers livres et documents offerts à titre gracieux par les ministres des différentes Légations à Ottawa.

Les bibliothécaires n'ont rien négligé pour se mettre à la page en ce qui concerne l'acquisition des meilleurs ouvrages relatifs aux questions économiques et financières.

La Bibliothèque compte maintenant sur ses rayons le dix-septième volume du grand Dictionnaire de biographie américaine.

Les principales acquisitions dont s'est enrichie la section française se répartissent comme suit: Politique extérieure de l'Allemagne (1870-1914), 18 volumes; Académie de Droit International; Recueil des Cours, 23 volumes; Dictionnaire encyclopédique Quillet; le dernier volume du Dictionnaire de l'Académie française; les deux premiers volumes de l'Encyclopédie française, publiée sous la haute autorité du gouvernement français.

C'est en 1875 que l'on posa le plancher de la bibliothèque, magnifique parquet où s'entrecroisent le chêne, le cerisier et le noyer. Lors de l'incendie qui, en 1916, détruisit l'édifice du Parlement, ce parquet a été quelque peu endommagé. A la dernière session, le Comité conjoint de la Bibliothèque a fait de la réfection de ce plancher le sujet d'une de ses plus importantes discussions, et le soin de trancher la question a été confié aux architectes du Ministère des Travaux publics.

Il y a quelques années, les crédits affectés aux achats de livres et aux travaux de reliure ont été réduits; l'an dernier, ces crédits ont été rétablis presque à leur chiffre normal, ce qui a permis aux bibliothécaires de faire plus ample provision de volumes.

Respectueusement soumis,

FELIX DESROCHERS,

MARTIN BURRELL,

Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,

Ottawa, ce 6 février 1936.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi, 7 février 1937

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTIONS

Pour vendredi, 7 février 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

6 février—Résolu:—Qu'une humble Adresse, dans les termes suivants, soit présentée à Sa Majesté le Roi:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblé, demandons humblement permission d'exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction et la perte que vous a fait éprouver la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.

Le peuple de ce Dominion, dont nous sommes les représentants, partage le deuil de Votre Majesté. Le Roi George V, par Sa fidélité au devoir, Ses services publics, et Ses efforts persistants à accroître le bien-être et le bonheur de toutes les classes, s'est rendu très cher à Ses sujets canadiens. Nous nous rappelons avec gratitude Ses efforts opiniâtres en vue d'établir la paix et l'amitié parmi les nations du monde. En communion avec toutes les parties de l'Empire, nous chérissons à jamais et profondément Sa mémoire.

Nous souhaitons à Votre Majesté la bienvenue au Trône de Vos ancêtres, et nous désirons y mettre l'expression de notre loyauté et de notre dévouement pour Vous. Nous sommes fermement convaincus que Votre Majesté cherchera toujours à favoriser le bonheur de tout Votre peuple et à protéger ses libertés. Comme membres du Parlement du Canada, nous désirons assurer Votre Majesté que, dans l'accomplissement de nos devoirs qui comportent tant de responsabilités, nous avons l'intention et la détermination de soutenir et de maintenir Votre Majesté dans toute la mesure de notre autorité et de nos capacités.

No 2.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

6 février—Résolu:—Qu'un message de condoléance, dans les termes suivants, soit transmis à Sa Majesté la Reine Marie:

Votre Majesté,

Nous, le Sénat du Canada, en Parlement assemblé, demandons respectueusement permission d'offrir à Votre Majesté notre sincère sympathie dans Votre grand deuil et Votre profond chagrin. Nous partageons la douleur et la perte que Votre Majesté éprouve dans la disparition de Notre Souverain défunt, le Roi George V, qui était grandement aimé de tous ses sujets.

Nous formons des vœux pour que, en ce moment, Votre Majesté puisse être réconfortée et soutenue par le souvenir de ce que Votre affectueuse compagnie a valu au défunt Roi pendant toute la durée de Sa vie et de Son Règne; par la mémoire des services partagés; par la sympathie et par l'affection générales qui entourent Votre Majesté dans Votre grande affliction.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, 7 février 1936

No 1.

Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la première session du dix-huitième Parlement.—(L'honorable sénateur Buchanan.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 2

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 7 février 1936

Trois heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Arthurs,	Fortin,	Logan,	Robicheau,
Ballantyne,	Foster,	Macdonald, J.-A.	Robinson,
Bénard,	Fripp,	Macdonell,	Sauvé,
Black,	Gordon,	Marcotte,	Sharpe,
Bourgeois,	Graham,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Green,	Molloy,	Smith, B. F.
Buchanan,	Haig,	Mullins,	Spence,
Calder,	Harmer,	Murdock,	Sutherland,
Cantley,	Horsey,	O'Connor,	Tanner,
Casgrain,	Hughes,	Paquet,	Tobin,
Chapais (sir Thomas),	Jones,	Parent,	Turgeon,
	King,	Pope,	Webster,
Copp,	Laird,	Prévost,	White (Inkerman),
Côté,	Leger,	Quinn,	White (Pembroke),
Dandurand,	L'Espérance,	Rhodes,	Wilson (Rockcliffe).
Fallis,	Little,	Riley,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dandurand, appuyé par l'honorable sénateur Ballantyne propose:—Qu'il soit résolu: Qu'une humble Adresse dans les termes suivants, soit présentée à Sa Majesté le Roi:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, demandons humblement qu'il nous soit permis d'exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction et la perte que vous a fait éprouver la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.

Le peuple de ce Dominion, dont nous sommes les représentants, partage la douleur de Votre Majesté. Le Roi George V, par Sa fidélité au devoir, Ses services publics, et son souci constant d'accroître le bien-être et le bonheur de toutes les classes, s'était rendu très cher à Ses sujets canadiens. Nous nous rappelons avec gratitude Ses efforts inlassables en vue de faire régner la paix et l'amitié parmi les nations du monde. En communion avec toutes les parties de l'Empire, nous garderons à jamais un attachement profond à Sa mémoire.

Nous souhaitons à Votre Majesté la bienvenue au Trône de Vos ancêtres, et nous désirons y mettre l'expression de notre loyauté et de notre dévouement pour Vous. Nous avons la ferme conviction que Votre Majesté cherchera toujours à favoriser le bonheur de tout Votre peuple et à protéger ses libertés. A titre de membres du Parlement du Canada, nous désirons assurer Votre Majesté que, dans l'accomplissement de nos devoirs qui comportent tant de responsabilités, nous avons l'intention et la détermination de soutenir et de maintenir Votre Majesté dans toute la mesure de notre autorité et de notre capacité.

L'honorable sénateur Dandurand, appuyé par l'honorable sénateur Ballantyne, propose:—Que Son Honneur le Président signe ladite Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, au nom du Sénat, et

Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par Son Honneur le Président du Sénat.

L'honorable sénateur Dandurand, appuyé par l'honorable sénateur Ballantyne, propose:—Qu'il soit résolu: Qu'un message de condoléance, dans les termes suivants, soit transmis à Sa Majesté la Reine Marie:

Votre Majesté,

Nous, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'offrir à Votre Majesté notre sincère sympathie dans Votre grand deuil et Votre profond chagrin. Nous partageons la douleur et la perte que Votre Majesté éprouve dans la disparition de Notre Souverain défunt, le Roi George V, qui était grandement aimé de tous ses sujets.

Nous formons des vœux pour que, en ce moment, Votre Majesté puisse être réconfortée et soutenue par le souvenir de ce que Votre affectueuse compagnie a représenté pour le défunt Roi pendant toute la durée de Sa vie et de Son Règne; par la mémoire des services partagés; par la sympathie et par l'affection générales qui entourent Votre Majesté dans Votre grande affliction.

L'honorable sénateur Dandurand, appuyé par l'honorable sénateur Ballantyne, propose:—Que Son Honneur le Président signe ledit message à Sa Majesté la Reine Marie au nom du Sénat, et

Que ledit message soit transmis à Son Excellence le Gouverneur général par Son Honneur le Président du Sénat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 11 février 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 11 février 1936

No 1.

Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la première session du dix-huitième Parlement.—(L'honorable sénateur Buchanan.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 3

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 11 février 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Côté,
Dandurand,
Donnelly,
Fallis,
Fauteux,
Fortin,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Haig,
Harmer,
Hocken,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (I.P.-E.),
Macdonell,
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith, B.F.
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Haig:

De la "Northern Trusts Company".

Par le très honorable sénateur Graham:

De Georges-Charles-Henry Lang et autres (The Economical Mutual Fire Insurance Company).

Par l'honorable sénateur Marcotte:

D'Auguste D'Amour et autres (Domestic Finance Corporation).

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, il est

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, il est

Ordonné: Que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Graham, Horsey, Meighen, Sharpe, Tanner, White (Pembroke), et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:—

Rapport annuel du ministère de l'Agriculture pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Ordres et règlements adoptés en vertu de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux pour l'année terminée le 31 mars 1935.

Rapport du Bureau fédéral d'organisation du marché pour l'année terminée le 31 mars 1935, tel qu'exigé par l'article 15 de la loi de la mise sur le marché des produits naturels, 1934.

Rapport annuel du ministère de la Marine pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Rapport de la Commission des chemins de fer du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1935.

Rapport des positions exclues des opérations de la loi du Service civil durant l'année civile 1935.

Etat des cautionnements et garanties des officiers publics enregistrés au ministère du Secrétariat d'Etat depuis le dernier relevé soumis au Parlement.

Rapport du Commissaire des brevets pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Rapport du département des impressions et de la papeterie publiques pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1935, y inclus état des recettes et déboursés du service d'inspection des poids et mesures. (Anglais et français).

Rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Rapport annuel de la Commission canadienne de la radiodiffusion pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Copie du rapport soumis à l'honorable ministre du Travail par le comité composé de M. Humphrey Mitchell, de Hamilton, M. E.-W. Bradwin, Frontier College, de Toronto, et M. R.-A. Rigg, directeur du service de placement du Canada, du même ministère, ledit comité ayant été nommé pour faire une enquête personnelle de la situation dans les camps de secours aux chômeurs au Canada.

Copie des notes échangées (26 décembre 1935) entre le Canada et le Japon au sujet du régime douanier des importations. (Anglais et français).

Copie d'une Convention du commerce entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Washington le 15 novembre 1935. (Anglais et français).

Copie d'une lettre du Chargé d'affaires de la légation canadienne à Washington, datée le 15 novembre 1935, au Secrétariat d'Etat des Etats-Unis, concernant la revision de l'administration des douanes. (Anglais et français).

Rapport annuel du ministère des Pêcheries pour l'année financière 1934-35. (Anglais et français).

Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1935 (anglais et français) exposant le travail accompli durant cette période en vertu des lois suivantes:

Loi constitutive du ministère national du Travail.
Loi sur la conciliation et le travail.
Loi sur les salaires raisonnables et la journée de travail de huit heures.
Loi sur les conflits du travail.
Loi des rentes viagères sur l'Etat.
Loi sur la coordination des bureaux de placement.
Loi sur les coalitions.
Loi sur l'enseignement technique.
Loi sur les pensions de vieillesse et mesures de luttes contre le chômage.

Rapport du ministère des Pensions et de la Santé nationale, de la Commission canadienne des Pensions, de la Cour d'appel des pensions et du Comité des allocations aux vétérans de la guerre pour l'année financière close le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Relevé démontrant qu'il n'a pas été adopté d'arrêtés en Conseil ou de règlements concernant l'hygiène dans les chantiers publics. (Ministère des Pensions et de la Santé nationale).

Relevé démontrant qu'il n'a pas été émis de règlements concernant la loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. (Ministère des Pensions et de la Santé nationale).

Copie des règlements établis par le ministère des Pensions et de la Santé nationale en vue de permettre de solder les frais de sépulture des anciens combattants canadiens qui meurent dans le dénuement. (Anglais et français).

Copie des recettes et des dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 1935—Matelots malades et en détresse. (Ministère des Pensions et de la Santé nationale).

Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, y compris le rapport de l'Etablissement des soldats du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1935.

Rapport annuel du ministère des Mines pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Etat indiquant qu'il n'a pas été entrepris de travaux d'irrigation par le ministère de l'Intérieur, en vertu des prescriptions de la Loi d'assainissement; aussi qu'au cours de cette période il n'a pas été perçu de loyer pour la vente ou la location de terres fédérales en vertu de la Loi des réclamations.

Copie d'un règlement concernant la profession médicale, établie par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest depuis le dernier rapport soumis au Parlement.

Copie des arrêtés en Conseil adoptés depuis le dernier rapport, conformément aux prescriptions de la Loi de la convention des oiseaux migrateurs.

Etat des permis accordés pour transporter des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest du 1er janvier au 31 décembre 1935.

Copies des décrets du Conseil adoptés depuis le dernier rapport d'après la Loi des terres fédérales.

Rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français).

Copies des arrêtés du Conseil adoptés à la recommandation du Surintendant général des Affaires indiennes d'après les dispositions de la Loi de construction d'ouvrages publics, 1934.

Rapport annuel du département des Affaires indiennes pour l'année financière terminée le 31 mars 1935.

Etat indiquant les ventes de terre et les baux annulés par le département des Affaires indiennes entre le 1er janvier et le 31 décembre 1935.

Etat indiquant le nombre d'affranchissements d'Indiens conformément à l'article 114 de la Loi des Indiens, durant l'année financière terminée le 31 mars 1934.

Copie des règlements adoptés par arrêtés du Conseil d'après la Partie 1 de la Loi des Indiens.

Relevé des permis accordés d'après l'article 4, paragraphe 2, de la Loi de l'Immigration, du premier janvier au 31 décembre 1935.

Copie des arrêtés du Conseil adoptés à la recommandation du ministre de l'Intérieur d'après les dispositions de la Loi de construction d'ouvrages publics, 1934, chapitre 59; et la Loi de construction d'ouvrages publics supplémentaires, 1935, chapitre 54.

Copie des arrêtés du Conseil adoptés à la recommandation du ministre des Mines d'après les dispositions de la Loi de construction d'ouvrages publics supplémentaires, 1935.

Liste de baux, licences, permis ou autres autorisations annulés depuis le dernier rapport présenté au Parlement—Loi des Terres fédérales.

Copie des procès-verbaux de la Conférence entre le Dominion et les provinces tenue à Ottawa du 9 au 13 décembre 1935. (Anglais et français.)

Copie d'une proclamation, datée le 31 octobre 1935, et relative à la défense d'expédier des armes, des munitions et des instruments de guerre à l'Italie; une proclamation datée le 15 novembre 1935 et relative à l'interdiction d'importations italiennes, de certaines exportations à l'Italie et à la défense d'accorder des crédits à l'Italie; et une proclamation datée le 18 janvier 1936 au sujet d'importations de l'Italie. (Anglais et français.)

Ordres navals généraux émis du 1er février 1935 au 1er janvier 1936.

Ordres généraux (Milice et Royale force aérienne du Canada) émis du 1er décembre 1934 au 17 décembre 1935.

Copie de l'arrêté du Conseil C.P. 1782, en date du 3 juillet 1935, modifiant les paragraphes 112 et 113 (3), Règlements aériens, 1920.

Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1935. (Anglais et français.)

Rapport du ministère du Revenu national, comprenant les comptes du revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1935. (Anglais et français.)

Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes), contenant les états de la navigation et du commerce maritime du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1935.

Etat indiquant les nominations en vertu de la Loi du Revenu national, tel qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1935.

Etat des montants remboursés par arrêtés du Conseil d'après les dispositions de la Loi des remboursements (ressources naturelles).

Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1935.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement.

L'honorable sénateur Buchanan, appuyé par l'honorable sénateur Prévost, propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le très honorable baron Tweedsmuir, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de saint Michel et saint George, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 12 février 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 12 février 1936

No 1.

11 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Buchanan, secondée par l'honorable sénateur Prévost, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 4

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 12 février 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Fallis,
Fauteux,
Fortin,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Haig,
Harmer,
Hocken,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président présente au Sénat—

Un rapport du greffier du Sénat indiquant les noms des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII, comme suit:

OTTAWA, 12 février 1936.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W.-E. Foster, C.P.,
Président du Sénat

Les honorables sénateurs

Aylesworth (Sir Allen),	Gordon,	Meighen,
Ballantyne,	Graham,	Molloy,
Beaubien,	Green,	Moraud,
Bénard,	Harmer,	Murdock,
Black,	Hocken,	Parent,
Blondin,	Horsey,	Pope,
Bourque	Hughes,	Prévost,
Brown,	King,	Rainville,
Buchanan,	Lacasse,	Raymond,
Calder,	Laird,	Riley,
Casgrain,	L'Espérance,	Robinson,
Chapais (Sir Thomas),	Little,	Sharpe,
Copp,	Logan,	Sinclair,
Coté,	Lynch-Staunton,	Spence,
Dandurand,	MacArthur,	Tanner,
Donnelly,	Macdonell,	Taylor,
Fauteux,	Marcotte,	Tobin,
Foster,	McDonald (Shédiac),	Turgeon,
Fripp,	McGuire,	Webster,
Gillis,	McLennan,	White (Inkerman),
	McMeans,	White (Pembroke),
	McRae,	Wilson (Rockcliffe).

Ordonné: Que ledit rapport soit réposé sur la table.

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Un rapport du greffier du Sénat au sujet de la qualification foncière des sénateurs, comme suit:

OTTAWA, 12 février 1936.

MONSIEUR,

Conformément à l'article 105 du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de soumettre ci-jointe la liste des noms des membres du Sénat qui ont renouvelé leur déclaration de qualification foncière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W.-E. Foster, C.P.,
Président du Sénat

Les honorables sénateurs

Aylesworth (Sir Allen),	Gordon,	Meighen,
Ballantyne,	Graham,	Molloy,
Beaubien,	Green,	Moraud,
Bénard,	Harmer,	Murdock,
Black,	Hocken,	Parent,
Blondin,	Horsey,	Pope,
Bourque,	Hughes,	Prévost,
Brown,	King,	Rainville,
Buchanan,	Lacasse,	Raymond,
Calder,	Laird,	Riley,
Casgrain,	L'Espérance,	Robinson,
Chapais (Sir Thomas),	Little,	Sharpe,
Copp,	Logan,	Sinclair,
Coté,	Lynch-Staunton,	Spence,
Dandurand,	MacArthur,	Tanner,
Donnelly,	Macdonell,	Taylor,
Fauteux,	Marcotte,	Tobin,
Foster,	McDonald (Shédiac),	Turgeon,
Fripp,	McGuire,	Webster,
Gillis,	McLennan,	White (Inkerman),
	McMeans,	White (Pembroke),
	McRae,	Wilson (Rockcliffe).

Ordonné: Que ledit rapport soit réposé sur la table.

Le très honorable sénateur Graham, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 12 février 1936.

Le comité de sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:

Comité mixte de la bibliothèque

Son Honneur le Président, les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Beaubien, Cantley, Chapais (Sir Thomas), Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Laird, Lemieux, Logan, McLennan, O'Connor Prévost Taylor et Wilson (Rockcliffe).—17.

Comité mixte des travaux d'impression

Les honorables sénateurs Bourgeois, Chapais (Sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), McLennan, Moraud, Mullins, Parent, Pope, Sinclair, Taylor, White (Inkerman) et White (Pembroke).—21.

Comité des ordres permanents

Les honorables sénateurs Buchanan, Coté, Hardy, Jones, Lemieux, Macdonald (St. Peters), Macdonell, Prévost et White (Pembroke).—9.

Comité de la banque et du commerce

Les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Ballantyne, Beaubien, Black, Blondin, Brown, Casgrain, Coté, Dandurand, Dennis, Gordon, Graham, Griesbach, Hardy, Horsey, Hughes, King, Laird, Lemieux, L'Espérance, Little, Lynch-Staunton, McGuire, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Michener, Parent, Raymond, Rhodes, Riley, Sharpe, Sinclair, Smith (Wentworth), Tanner, Taylor, Webster, White (Inkerman), White (Pembroke), Wilson (Rockcliffe) et Wilson (Sorel).—42.

Comité des chemins de fer, télégraphes et havres

Les honorables sénateurs Arthurs, Ballantyne, Barnard, Beaubien, Black, Bourque, Buchanan, Calder, Casgrain, Copp, Dandurand, Dennis, Donnelly, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, Horner, Jones, Lacasse, Laird, L'Espérance, Little, MacArthur, Marcotte, McDonald (Shédiac), McGuire, McLennan, McRae, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Murdock, O'Connor, Parent, Pope, Prévost, Rainville, Raymond, Robinson, Sharpe, Spence, Sutherland, Tobin, Turgeon et Webster.—50.

Comité des bills privés

Les honorables sénateurs Arthurs, Aylesworth (Sir Allen), Barnard, Bénard, Black, Calder, Fauteux, Griesback, Harmer, Léger, Lynch-Staunton, McCormick, McGuire, McMeans, McRae, Parent, Quinn, Rainville, Raymond, Sauvé, Smith (Victoria-Carleton), Spence, Tanner, Tobin et Wilson (Sorel).—25.

Comité de régie interne et des dépenses imprévues

Les honorables sénateurs Blondin, Cantley, Chapais (Sir Thomas), Foster (Président), Gordon, Hocken, Horsey, King, Lacasse, Laird, Lemieux, L'Espérance, Little, Logan, MacArthur, Marcotte, McRae, Meighen, Michener, Murdock, Pope, Prévost, Sharpe, Tobin et White (Pembroke).—25.

Comité des finances

Les honorables sénateurs Aseltine, Bourgeois, Brown, Buchanan, Lacasse, L'Espérance, MacArthur, McDonald (C.-B.), Michener, Pope, Rhodes, Robicheau, Smith (Wentworth), Spence, Turgeon, White (Inkerman) et Wilson (Sorel).—17.

Comité du tourisme

Les honorables sénateurs Buchanan, Dennis, Green, Hocken, Horner, MacArthur, Murdock, Paquet, Parent, Rainville, Sharpe et Spence.—12.

Comité des débats et des comptes rendus

Les honorables sénateurs Aseltine, Chapais (Sir Thomas), Fallis, Fauteux, Fortin, Gillis, Lacasse, Sauvé et White (Inkerman).—9.

Comité des divorces

Les honorables sénateurs Aseltine, Copp, Gillis, Hocken, Horsey, King, Logan, McMeans et Robinson.—9.

Comité de l'agriculture et des forêts

Les honorables sénateurs Black, Buchanan, Donnelly, Little, Raymond, Riley, Sinclair, Smith (Wentworth) et Sutherland.—9.

Comité de l'immigration et du travail

Les honorables sénateurs Calder, Donnelly, Fripp, Hughes, Macdonell, McDonald (Shédiac), McMeans, Molloy et Murdock.—9.

Comité du commerce et des relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs Haig, Macdonald (Cardigan), Macdonell, McCormick, McLennan, Moraud, Riley, Tobin et Wilson (Sorel).—9.

Comité de la santé publique et de l'inspection des aliments

Les honorables sénateurs Bourque, Fortin, King, Lacasse, McDonald (C.-B.), Molloy, Paquet, Riley et Wilson (Rockliffe).—9.

Comité d'administration du service civil

Les honorables sénateurs Bénard, Copp, Griesbach, L'Espérance, McRae, Prévost, Quinn, Robinson et Wilson (Rockliffe).—9.

Comité des édifices et des terrains publics

Les honorables sénateurs Black, Fripp, Harmer, McGuire, McLennan, Sinclair, Smith (Victoria-Carleton), Smith (Wentworth) et Wilson (Rockliffe).—9.

Comité mixte du restaurant

Son Honneur le Président, les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Mullins et Taylor.—7.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, il est
Ordonné: Que le comité permanent des débats et des comptes rendus ait la permission de siéger aujourd'hui pendant la séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, il est
Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et le comité des ordres permanents est autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et à l'égard de laquelle Son Honneur le Président n'a pas à intervenir aux termes de la Loi du service civil, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, il est
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes par un des Greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Cantley, Chapais (sir Thomas), Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Laird, Lemieux, Logan, McLennan, O'Connor Prévost, Taylor et Wilson (Rockliffe), ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres sur ladite Bibliothèque.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, il est
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables sénateurs Bourgeois, Chapais (sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Graham, Green, Haig, McLennan, Horsey, Macdonald (Cardigan), McDonald (Shédiac), McLennan, Moraud, Mullins, Parent, Pope, Sinclair, Taylor, White (Inkerman),

et White (Pembroke), ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, il est

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Mullins, et Taylor, ont été contitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la suite de la discussion sur le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Buchanan, appuyé par l'honorable sénateur Prévost, demandant:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier grand croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Bajesté, le Sénat du Canada, en Parlement, assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat, et

La question étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

L'honorable sénateur Chapais, du comité permanent des débats et des comptes rendus, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI 12 février 1936.

Le comité permanent des débats et des comptes rendus demande la permission de présenter son premier rapport, comme suit:

Le comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
2. Que M. Thomas Green soit nommé membre du personnel des rapporteurs des Débats du Sénat aux termes et conditions fixés par le rapport du comité des débats et des comptes rendus du 3 juin 1913.

3. Que M. J.-A. Fortier continue à faire partie, pour la présente session du Parlement du personnel des rapporteurs du Sénat aux termes et conditions fixés par ledit rapport; il est recommandé de plus que les appointements de M. Fortier soient de $20 par semaine.

Le tout resepectueusement soumis.

THOMAS CHAPAIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 13 février 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

AVIS DE MOTION

Pour jeudi, 13 février 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

11 février—Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à mardi, 25 février à p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du comité de Divorce:

D'Esther Shapiro, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Max Shapiro.

De Lona Marie Vaughan Burnell Gravina, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Piero Franco Gravina.

D'Ethel May Luckie Atkinson, de Verdun, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Atkinson.

D'Angnes Hannah Wright, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Wright.

De Thomas John Howard Fox, de Montréal, province de Québec, gérant; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irene Owen Fox.

De Violette Charlotte Dyke Duiven, de Montréal, province de Québec, teneuse de livres; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claas Duiven.

D'Irene Louise Penny McKee, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lloyd Rankin McKee.

D'Agnes Mercer Daniels, de Verdun, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Daniels.

De Dora Gustiana York, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Leslie York.

De Gaston Ludovic Marchal, de la ville de Pointe-Claire, province de Québec, chauffeur et valet de chambre; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anna Marie Foucart Marchal.

De Helen Elizabeth Ham Lilley, du village de North-Hatley, comté de Stanstead, province de Québec, institutrice; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Bassett Lilley.

De Louise Isabel Sutherland Chaplin, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry William Chaplin.

De Birdie Louise Coleman Wilson, de Verdun, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stewart Harvey Wilson.

De Pedro Alfonso Baptista, de Montréal, province de Québec, représentant pour la vente; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Catherine Marcella Vickers Baptista.

De Louisa Markland Molson Blaiklock, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stansfeld Tunstall Blaiklock.

De Sonya Shenkman, de la cité de Montréal, province de Québec, et résidant actuellement en la cité de Toronto, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Shenkman, de ladite cité de Montréal.

De Ruth McMaster, Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Stuart McMaster.

De Rita Constance Beatrice Gurd Rykert, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Archibald Mackintosh Rykert.

De Mary Kaydouh Massabky, de la cité d'Outremont, province de Québec, et résidant actuellement en la cité de Brooklyn, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Antoine George Massabky, de ladite cité d'Outremont.

De Lewis Gould, de Montréal, province de Québec, modeleur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Campbell Legassick Gould.

De Marie Consuela Hill Montabone, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Adolphe Jalbert Fleming Montabone.

De Hyman Stotland, de Montréal, province de Québec, fabricant; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth Rudnikoff Stotland.

De Reva Marcus, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Marcus.

De Maurice-Amédée Tremblay, de Montréal, province de Québec, vendeur d'obligations; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeanne-Renée de Sales LaTerrière Tremblay.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et reçues:

De la *Northern Trusts Company;* demandant l'adoption d'une loi diminuant son capital autorisé.

D'Auguste D'Amour et autres, d'Ottawa et ailleurs; demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "Compagnie de prêts domestiques".

De George Charles Henry Lang et autres, de Kitchener, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de "The Economical Mutual Fire Insurance Company".

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 13 février 1936.

Le comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres demande permision de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 13 février 1936.

Le comité permanent de la banque et du commerce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Bourque, du comité permanent de la santé publique et de l'inspection des aliments, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 13 février 1936.

Le comité permanent de la santé publique et de l'inspection des aliments demande permision de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

T. J. BOURQUE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McLennan, du comité permanent du commerce et des relations commerciales du Canada, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 13 février 1936.

Le comité permanent du commerce et des relations commerciales du Canada demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. McLENNAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan du comité permanent des ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent des ordres permanents demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité de la régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Chapais, pour l'honorable sénateur L'Espérance, du comité permanent d'administration du service civil, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent d'administration du service civil demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

D.-O. L'ESPERANCE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'agriculture et des forêts, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent de l'agriculture et des forêts demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent des bills privés demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White (Pembroke), pour l'honorable sénateur White (Inkerman), du comité permanent des finances, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent des finances demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Wilson (Rockcliffe), du comité permanent des édifices et des terrains publics, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent des édifices et des terrains publics demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McMeans, du comité permanent de divorce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent de divorce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres à toutes fins, y compris la réception des dépositions sous serment relativement aux faits énoncés dans les pétitions en obtention de bills de divorce.
2. Votre comité recommande aussi que permission lui soit donnée de siéger durant tous les ajournements du Sénat, ainsi que durant les séances du Sénat.
3. Votre comité recommande aussi que, outre le président qu'il élit, il soit aussi autorisé à élire, en tout temps, un vice-président, lequel sera revêtu de tous les pouvoirs du président.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Murdock, du comité permanent de l'immigration et du travail, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent de l'immigration et du travail demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES MURDOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi, le trois mars, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 3 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 3 mars 1936

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 6

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mardi, 3 mars 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Dennis,
Donnelly,
Duff,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Harmer,
Hocken,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont déposées séparément par l'honorable président du Comité du divorce:

De Madeleine St. Clair Peacock Milroy, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Herbert Milroy.

De Solomon Hyman, aussi connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman, de Montréal, province de Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pearl Sherman Hyman.

De Clara Dodge Connolly, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Connolly.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Explications des arrêtés du Conseil adoptés d'après les dispositions de la Loi des terres fédérales et présentés au Parlement au cours de la session de 1936.

Ordres navals généraux en date du 2 février 1936.

Ordres généraux (Milice et Royale force aérienne du Canada) en date du 15 janvier, des 1er et 15 février 1936.

Rapport du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'année expirée le 31 décembre 1935. (Anglais et français.)

Rapport des délégués canadiens à la Seizième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, en 1935. (Anglais et français.)

Tableau des modifications tarifaires résultant de l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis, signé à Washington le 15 novembre 1935. (Anglais et français.)

Documents se rapportant au conflit italo-éthiopien. (Anglais et français.)

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat indiquant les noms des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII, comme suit:

OTTAWA, 3 mars 1936.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W.E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Dennis,
MacDonald *(Richmond-Cap-Breton-Ouest)*,
Michener et
Smith *(Wentworth)*.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat au sujet de la qualification foncières des sénateurs, comme suit:

OTTAWA, 3 mars 1936.

MONSIEUR,

Conformément à l'article 105 du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des noms des membres du Sénat qui ont renouvelé leur déclaration de qualification foncière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W.E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Dennis,
MacDonald *(Richmond-Cap-Breton-Ouest)*,
Michener et
Smith *(Wentworth)*.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable Président informe le Sénat que, en conformité de la Règle 103, le Greffier du Sénat a déposé sur la table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'année financière terminée le 31 mars 1935.

Ordonné:—Que lesdits comptes et pièces justificatives soient renvoyés au comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

MERCREDI 26 février 1936.

Résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et MM. Blackmore, Blair, Blanchette, Bouchard, Cameron (Hastings-Sud), Chevrier (Ottawa-Est), Duffus, Emmerson, Hyndman, Johnston (Lake-Centre), Lennard, MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacNeil, Macphail (Mlle), Mallette, Parent (Terrebonne), Raymond, Reid, Rennie, Walsh et Winkler pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

MERCREDI 26 février 1936.

Résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Baker, Bertrand (Prescott), Fafard, Howard, Howden, Landeryou, MacInnis, MacMillan, Macphail (Mlle), McLean (Simcoe-Est), Mills, O'Neill, Purdy, Rhéaume, Roberge, Sinclair, Spence, Taylor (Norfolk), Tustin et Véniot pour former une comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux chambres du restaurant.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

MERCREDI, 26 février 1936.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour constituer un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: MM. Chevrier (Stormont), Damude, Denis, Dussault, Ferron, Hansell, Hurtubise, Hushion, Lapointe (Matapedia-Matane), MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacLean (Prince), McGregor, McIntosh, McKenzie (Lambton-Kent), Mills, Mulock, Purdy, Ross (St-Paul's), Taylor (Nanaïmo), Tustin, Véniot, Weir et Wilton agiront de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

VENDREDI, 28 février 1936.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a substitué le nom de M. Barber à celui de M. Baker, pour agir au nom de la Chambre des communes comme membre du comité mixte des deux Chambres pour le restaurant.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill 3 intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le greffier a reçu de l'honorable secrétaire d'Etat pour le Canada un certificat indiquant que William Duff, Ecuyer, a été appelé au Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le sénateur attend d'être présenté.

L'honorable William Duff est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Dandurand et l'honorable sénateur Logan, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

LYMAN P. DUFF,
Substitut du Gouverneur général,
(L.S.)

EDOUARD VIII, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A notre fidèle et bien-aimé William Duff, de Lunenburg, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Dominion du Canada, Ecuyer,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et votre assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense du Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin: Notre Très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Sir Lyman Poore Duff, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Juge en chef de Notre Cour Suprême du Canada, et substitut de Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier grand-croix

de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce vingt-huitième jour de février en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-six, et de Notre Règne la première.

D'ordre,

FERNAND RINFRET,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable sénateur Duff s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet et prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Duff a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi, 4 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour jeudi, 5 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

3 février—Résolu: Que soient approuvés les arrêtés en conseil rendus entre le 1er jour de janvier 1935 et le 31e jour de décembre 1935, en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927, et déposés sur la Table le 11 février 1936.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, 4 mars 1936

No 1.

3 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 3) intitulé: Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral—L'honorable sénateur Dandurand.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 7

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 4 mars 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Dennis,
Donnelly,
Fauteux,
Fortin,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tobin,
Webster,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 4 mars 1936.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au jeudi, 9 avril 1936.
2. Que le délai pour la présentation de bills privés soit prolongé jusqu'au jeudi, 16 avril 1936.
3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au jeudi, 30 avril 1936.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 4 mars 1936.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son troisième rapport, comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

D'Auguste d'Amour et autres, d'Ottawa et ailleurs; demandant l'adoption d'une loi les constituant en une corporation portant nom "Compagnie de prêts domestiques".

De George Charles Henry Lang et autres, de Kitchener, Ontario; demandant l'adoption d'une loi les constituant en une corporation portant nom "The Economical Mutual Fire Insurance Company".

De la *Northern Trusts Company;* demandant l'adoption d'une loi diminuant son capital autorisé.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Little:

De David Slater et autres, de Winnipeg, Manitoba (United Credit Association).

Par l'honorable sénateur Prévost:

De la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal.

Par l'honorable sénateur Laird:

De John C. Breithaupt et autres, de Kitchener, Ontario (The Equitable Life Insurance Company of Canada).

Par l'honorable sénateur Coté:

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.
De la "Trust and Loan Company of Canada".
De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (6) intitulé: "Loi abrogeant la Loi sur le Conseil économique du Canada, 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral", et avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général.

En conséquence le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Le titre est lu, et l'étude en est remise.

Le préambule est lu, et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue et modifiée comme suit:

Page 1, ligne 7. Retrancher les mots "trente-sept" et y substituer les suivants "trente-cinq, sauf en l'année mil neuf cent trente-six".

Ladite clause, ainsi modifiée, est agréée.

Après la clause 1, ajouter ce qui suit comme nouvelle clause 2:

"2. Est abrogé l'article vingt-deux de ladite loi, et remplacé par le suivant:

'22. Les jours compris entre le quinzième jour de mai et le premier jour de juillet de chaque année, sauf en l'année mil neuf cent trente-six, constituent une période de revision pendant laquelle tous les registraires d'électeurs sont tenus, conformément à la présente loi et de la manière indiquée en la présente Partie, de préparer et certifier les listes revisées des électeurs pour tous les arrondissements de scrutin'.

Ladite nouvelle clause est lue et agréée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.
Lesdits amendements sont agréés, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec deux amendements, et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

Le très honorable sénateur Graham présente au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Economical Mutual Fire Insurance Company".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi, 5 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour jeudi, 5 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

3 février—Résolu: Que soient approuvés les arrêtés en conseil rendus entre le 1er jour de janvier 1935 et le 31e jour de décembre 1935, en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927, et déposés sur la Table le 11 février 1936.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, 5 mars 1936

No 1.

4 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Economical Mutual Fire Insurance Company".—(Le très honorable sénateur Graham.)

Pour vendredi, 6 mars 1936

No 1.

4 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 6) intitulé: "Loi abrogeant la Loi sur le Conseil économique du Canada, 1935".—(L'honorable sénateur Aylesworth.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 8

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 5 mars 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,	Coté,	Laird,	Quinn,
Aseltine,	Dandurand,	Leger,	Riley,
Aylesworth (sir Allen),	Dennis,	L'Espérance,	Robicheau,
Ballantyne,	Donnelly,	Little,	Robinson,
Beaubien,	Fauteux,	Logan,	Sauvé,
Bénard,	Foster,	MacArthur,	Sharpe,
Black,	Fripp,	Macdonell,	Sinclair,
Blondin,	Gillis,	Marcotte,	Smith (Victoria-Carleton),
Bourgeois,	Gordon,	McGuire,	
Bourque,	Graham,	McLennan,	Smith (Wentworth),
Brown,	Green,	McMeans,	
Buchanan,	Harmer,	McRae,	Sutherland,
Calder,	Hocken,	Michener,	Tobin,
Cantley,	Horner,	Molloy,	Turgeon,
Casgrain,	Horsey,	Moraud,	Webster,
Chapais (sir Thomas),	Hughes,	Murdock,	White (Inkerman),
	Jones,	Paquet,	White (Pembroke),
Copp,	King,	Pope,	Wilson (Rockcliffe).
	Lacasse,	Prevost,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dennis, du comité permanent du Tourisme, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, 13 février 1936.

Le comité permanent du Tourisme demande permission de présenter son premier rapport, comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Marcotte présente au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi constituant en corporation La compagnie de prêts domestiques."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Résolu: Que soient approuvés les arrêtés en conseil rendus entre le 1er jour de janvier 1935 et le 31e jour de décembre 1935, en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927, et déposés sur la table le 11 février 1936.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (A) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Economical Mutual Fire Insurance Company*", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à lundi vingt-trois mars, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi, 23 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, 23 mars 1936

No 1.

4 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 6) intitulé: "Loi abrogeant la Loi sur le Conseil économique du Canada, 1935".—(L'honorable sénateur Aylesworth.)

No 2.

5 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B) intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie de Prêts domestiques".—(L'honorable sénateur Marcotte).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 9

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 23 mars 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hughes,
Jones,
King,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Pope,
Prevost,
Raymond,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur White (Pembroke):

De la Thousand Island Bridge Company.

Par l'honorable sénateur Duff:

De John Burris Reid, de Truro, Nouvelle-Ecosse, et autres (Atlantic Loan & Finance Corporation).

Par l'honorable Président du comité du divorce:

D'Albert Leonard Johnson, de Montréal, province de Québec, classeur de coton; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frieda Fisher Johnson.

De Gerald Thompson Miltimore, du village de Waterville, district de Saint-François, province de Québec, gérant de banque; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Smith Grimes Miltimore.

De Jean Malkinson Goldenberg, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Max Goldenberg.

De Jessie Dansky Glazer, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Philip Glazer.

De Harry C. Coughtry, de Montréal, province de Québec, courtier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ada May Taylor Coughtry.

De Marjory Brunhilde Morphy Dunton, de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilson Ellis Dunton.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et reçues:

De la Compagnie de chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack; demandant l'adoption d'une loi autorisant un neuvel affermage de son chemin de fer et de son entreprises à la *New York Central Railroad Company.*

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York; demandant l'adoption d'une loi autorisant un nouvel affermage de son chemin de fer et de son entreprise à la *New York Central Railroad Company.*

De la *Trust and Loan Company* du Canada; demandant l'adoption d'une loi changeant la structure de son capital.

De David Slater et autres de Winnipeg, Manitoba; demandant leur constitution en une corporation portant nom *"United Credit Association".*

De la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal; demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi de constitution aux fins de spécifier et définir sa faculté, ses droits et pouvoirs relativement aux biens immobiliers, et pour autres fins.

De John C. Breithaupt et autres, de Kitchener, Ontario, et ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *"The Equitable Life Insurance Company of Canada".*

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 4 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Sonya Shenkman, aussi connue sous le nom de Sadie Shenkman, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant

l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Shenkman, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 4 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Louisa Markland Molson Blaiklock, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stansfeld Tunstall Blaiklock, de comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 4 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Rita Constance Beatrice Gurd Rykert, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Archibald Mackintosh Rykert, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 4 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Helen Elizabeth Ham Lilley, du village de North-Hatley, comté de Stanstead, province de Québec, institutrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Bassett Lilley, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 4 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mary Kaydouh Massabky, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Antoine George Massabky, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 5 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dora Louise Gustiana York, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son

mariage avec Frank Leslie York, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 5 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces à l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Violet Charlotte Dyke Duiven, de la cité de Drummondville, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claas Duiven, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 5 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Irène Louise Penny McKee, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lloyd Rankin McKee, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 5 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Esther Shapiro, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Max Shapiro, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 5 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Thomas John Howard Fox, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant de garage; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irène Owen Fox, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Casgrain ayant lu une lettre anonyme parue dans une revue, et cette lecture ayant soulevé des objections, sur motion de l'honorable sénateur Murdock, appuyé par l'honorable sénateur MacArthur, il est

Ordonné: Que ladite lettre anonyme soit effacée des comptes rendus du Sénat.

L'honorable sénateur Hughes présente au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Haig présente au Sénat un bill (D) intitulé: "Loi concernant la "Northern Trusts Company".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (6) intitulé: "Loi abrogeant la Loi sur le Conseil économique du Canada, 1935".

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la 3e fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (B) intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie de prêts domestiques", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter, d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (12) intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat indiquant les noms des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII, comme suit:

OTTAWA, 23 mars 1936.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W. E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

Les honorables sénateurs

Griesbach,
Hardy.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat au sujet de la qualification foncière des sénateurs, comme suit:

OTTAWA, 23 mars 1936.

MONSIEUR,

Conformément à l'article 105 du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des noms des membres du Sénat qui ont renouvelé leur déclaration de qualification foncière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W. E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

Les honorables sénateurs

Griesbach,
Hardy.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi, 24 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions

INTERPELLATION

Pour mercredi, 25 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Taylor:

23 mars—Qu'il attirera l'attention sur un rapport des journaux de la Colombie-Britannique déclarant que "le major J.-A. Motherwell, chef-surintendant des pêcheries de la Colombie-Britannique, a été avisé d'Ottawa que les écloseries de saumon devront être fermées aussitôt qu'elles auront été vidées au printemps", et qu'il demandera:

1. A-t-on l'intention de fermer ces écloseries d'une façon permanente ou indéfinie, ou seulement temporairement?
2. Combien d'écloseries vise l'avis d'Ottawa, et combien d'œufs ces écloseries peuvent-elles ordinairement faire éclore?
3. Le Conseil de biologie a-t-il fait quelque recommandation à ce sujet, et, s'il en a fait, quels sont les membres du Conseil qui ont présenté des recommandations et à quel effet?
4. Combien d'employés la fermeture de ces écloseries forcerait-elle au chômage? Combien d'employés temporaires et combien de permanents?
5. Combien de ces employés, s'il en est, ont droit à une pension en prenant leur retraite? Quelle serait leur allocation de pension?
6. Quel effet la fermeture de ces écloseries produira-t-elle, si elle en produit, sur le traité relatif à la pêche du saumon Sockeye sur lequel doit prochainement se prononcer le Sénat, à Washington.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, 24 mars 1936

No 1.

23 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des divorces auquel a été référée la pétition de Sonya Shenkman, aussi appelée Sadie Shenkman, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

23 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent des divorces auquel a été référée la pétition de Louisa Markland Molson Blaiklock avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

23 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des divorces auquel a été référée la pétition de Rita Constance Beatrice Gurd Kykert, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.

23 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des divorces auquel a été référée la pétition de Helen Elizabteh Ham Lilley, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 5.

23 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mary Kaydouh Massabky, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 6.

23 mars—Prise en considération du septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Dora Louise Gustiana York, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 7.

23 mars—Prise en considration du huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Violet Charlotte Dyke Duiven, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 8.

23 mars—Prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Irène Louise Penny McKee, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 9.

23 mars—Prise en considération du dixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition d'Esther Shapiro, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 10.

23 mars—Prise en considération du onzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Thomas John Howard Fox, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 11.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 12) intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Mercredi, 25 mars 1936

No 1.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

No 2.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D) intitulé: "Loi concernant *The Northern Trusts Company*.—(L'honorable sénateur Haig.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 10

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 24 mars 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prevost,
Raymond,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 24 mars 1936.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack; demandant l'adoption d'une loi autorisant un nouvel affermage de son chemin de fer et de son entreprise à la *New York Central Railroad Company.*

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York; demandant l'adoption d'une loi autorisant un nouvel affermage de son chemin de fer et de son entreprise à la *New York Central Railroad Company.*

De la *Trust and Loan Company du Canada;* demandant l'adoption d'une loi changeant la structure de son capital.

De David Slater et autres, de Winnipeg, Manitoba; demandant leur constitution en une corporation portant nom *"United Credit Association".*

De la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal; demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi de constitution aux fins de spécifier et définir sa faculté, ses droits et pouvoirs relativement aux biens immobiliers, et pour autres fins.

De John C. Breithaupt et autres, de Kitchener, Ontario, et ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *"The Equitable Life Insurance Company of Canada".*

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable sénateur Little présente au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Credit Association.*"

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Coté présente au Sénat un bill (F) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Coté présente au Sénat un bill (G) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Coté présente au Sénat un bill (H) intitulé: "Loi concernant la *Trust and Loan Company* du Canada."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Sonya Shenkman, aussi appelée Sadie Shenkman, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Louisa Markland Molson Blaiklock, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Rita Constance Beatrice Gurd Rykert, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Helen Elizabeth Ham Lilley, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Mary Kaydouh Massabky, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Dora Louise Gustiana York, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Violet Charlotte Dyke Duiven, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Irene Louise Penny McKee, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition d'Esther Shapiro, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Thomas John Howard Fox, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (12) intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Sonya Shenkman, autrement connue sous le nom de Sadie Shenkman."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Constance Beatrice Gurd Rykert."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilley."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kaydouh Massabky".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louise Gustiana York".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Vialet Charlotte Dyke Duiven".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Louise Penny McKee".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Shapiro".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Laird présente au Sénat un bill (S) intitulé: "Loi constituant en corporation "The Equitable Life Insurance Company of Canada".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (15) intitulé: "Loi portant déduction sur la rémunération des membres du service public", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Rapport annuel du chemin de fer National du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1935 (Anglais et français).

Rapport annuel de la marine marchande du Gouvernement canadien pour l'année 1935 (Anglais et français).

Le rapport au Parlement de MM. Clarkson, Gordon, Dilworth et Nash, vérificateurs diplômés, sur les comptes du réseau du chemin de fer National du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1935 (Anglais et français).

Les ordres généraux navals en date du 2 mars 1936.

Ordres généraux (Milice et Royale force aérienne du Canada), en date du 16 mars 1936.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 25 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 25 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Taylor:

23 mars—Qu'il attirera l'attention sur un rapport des journaux de la Colombie-Britannique déclarant que "le major J.-A. Motherwell, chef-surintendant des pêcheries de la Colombie-Britannique, a été avisé d'Ottawa que les écloseries de saumon devront être fermées aussitôt qu'elles auront été vidées au printemps", et qu'il demandera:

1. A-t-on l'intention de fermer ces écloseries d'une façon permanente ou indéfinie, ou seulement temporairement?
2. Combien d'écloseries vise l'avis d'Ottawa, et combien d'œufs ces écloseries peuvent-elles ordinairement faire éclore?
3. Le Conseil de biologie a-t-il fait quelque recommandation à ce sujet, et, s'il en a fait, quels sont les membres du Conseil qui ont présenté des recommandations et à quel effet?
4. Combien d'employés la fermeture de ces écloseries forcerait-elle au chômage? Combien d'employés temporaires et combien de permanents?
5. Combien de ces employés, s'il en est, ont droit à une pension en prenant leur retraite? Quelle serait leur allocation de pension?
6. Quel effet la fermeture de ces écloseries produira-t-elle, si elle en produit, sur le traité relatif à la pêche du saumon Sockeye sur lequel doit prochainement se prononcer le Sénat, à Washington.

Pour mardi 31 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de Canadiens nés au pays se sont enrôlés à Montréel dans le régiment de la Princesse Patricia?
2. Combien de Canadiens nés au pays se sont enrôlés à Toronto dans le régiment de la Princesse Patricia?

No 2.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

Pour mercredi 1er avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

MOTION

Pour jeudi 26 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Black:

24 mars—Que soit institué un comité spécial chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, soit le chapitre sept des Statuts revisés du Canada, et de faire des recommandations en ce qui concerne l'opportunité d'élargir ou d'atténuer cette application; avec pouvoir de faire comparaître des personnes et produire des pièces et documents

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 25 mars 1936

No 1.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.
23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

No 3.
23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D) intitulé: "Loi concernant *The Northern Trusts Company*".—(L'honorable sénateur Haig.)

Pour jeudi 26 mars 1936

No 1.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Credit Corporation*".—(L'honorable sénateur Little.)

No 2.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack".—(L'honorable sénateur Coté.)

No 3.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill G) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York".—(L'honorable sénateur Coté.)

No 4.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill H) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".—(L'honorable sénateur Coté.)

No 5.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill I) intitulé: "Loi pour faire droit à Sonya Shenkman, aussi appelée Sadie Shenkman".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 6.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill J) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 7.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill K) intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Constance Béatrice Gurd Rykert".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 8.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill L) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilly".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 9.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill M) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kaydouh Massabky".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 10.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill N) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louise Gustiana York".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 11.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O) intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Charlotte Dyke Duiven".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 12.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill P) intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Louise Penny McKee".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 13.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Shapiro".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 14.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill R) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 15.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill S) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Equitable Life Assurance Company of Canada*".—(L'honorable sénateur Laird.)

No 16.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 15) intitulé: "Loi portant déduction sur la rémunération des membres du service public".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 17.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 11

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 25 mars 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Aylesworth (sir Allen), Barnard, Beaubien, Bénard, Black, Blondin, Bourgeois, Bourque, Brown, Buchanan, Calder, Cantley, Casgrain, Copp, Coté, Dandurand, Donnelly, Duff, Fallis, Fauteux, Foster, Fripp, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Haig, Hardy, Harmer, Hocken, Horner, Horsey, Hughes, Jones, King, Lacasse, Laird, Leger, L'Espérance, Little, Logan, Lynch-Staunton, MacArthur, Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdonald (Cardigan), Macdonell, Marcotte, McDonald (Shediac), McGuire, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Mullins, Murdock, O'Connor, Paquet, Parent, Pope, Prevost, Rainville, Raymond, Riley, Robicheau, Robinson, Sauvé, Sharpe, Sinclair, Smith (Victoria-Carleton), Smith (Wentworth), Spence, Sutherland, Tanner, Taylor, Tobin, Turgeon, White (Inkerman) White (Pembroke).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et reçues:

De la *"Thousand Islands Bridge Company"*; demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à aliéner ses attributions et son actif à une autorité publique, et pour autres fins.

De John Burris Reid, de Truro, Nouvelle-Ecosse, et autres, d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *"The Atlantic Loan & Finance Corporation"*.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (A), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Economical Mutual Fire Insurance Company*", rapporte que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 3, ligne 25. Aux mots "un journal publié" substituer les mots "deux ou plus deux journaux quotidiens publiés".

2. Page 3, ligne 26. Au mot "sept" substituer le mot "quinze".

3. Page 5, ligne 40. Aux mots "qu'autorisation aura été délivrée" substituer les mots "qu'un certificat d'enregistrement aura été délivré".

4. Page 5, lignes 42 à 44 inclusivement. Remplacer la clause 20 par la suivante:

"20. Par dérogation aux dispositions du paragraphe premier de l'article quatre, ou du paragraphe premier de l'article cinq, de la *Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932*, ladite loi s'appliquera à la Compagnie, sauf dispositions contraires de la présente loi."

Lesdits amendements sont adoptés, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit mis à l'Ordre du Jour pour troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Prévost, pour l'honorable sénateur Lemieux, présente au Sénat un bill (T) intitulé: "Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

Avec la permission du Sénat, et sur proposition de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que l'honorable sénateur Cantley soit nommé membre du comité permanent des bills privés, pour combler une vacance dans ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham, propose que le bill (13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique" soit maintenant lu pour la 2e fois.

Après débat, et sur motion de l'honorable sénateur Black, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du bill (C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées", il est
Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du bill (D) intitulé: "Loi concernant la *Northern Trusts Company*", il est
Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 26 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions

INTERPELLATIONS

Pour jeudi 26 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Taylor:

23 mars—Qu'il attirera l'attention sur un rapport des journaux de la Colombie-Britannique déclarant que "le major J.-A. Motherwell, chef-surintendant des pêcheries de la Colombie-Britannique, a été avisé d'Ottawa que les écloseries de saumon devront être fermées aussitôt qu'elles auront été vidées au printemps", et qu'il demandera:

1. A-t-on l'intention de fermer ces écloseries d'une façon permanente ou indéfinie, ou seulement temporairement?
2. Combien d'écloseries vise l'avis d'Ottawa, et combien d'œufs ces écloseries peuvent-elles ordinairement faire éclore?
3. Le Conseil de biologie a-t-il fait quelque recommandation à ce sujet, et, s'il en a fait, quels sont les membres du Conseil qui ont présenté des recommandations et à quel effet?
4. Combien d'employés la fermeture de ces écloseries forcerait-elle au chômage? Combien d'employés temporaires et combien de permanents?
5. Combien de ces employés, s'il en est, ont droit à une pension en prenant leur retraite? Quelle serait leur allocation de pension?
6. Quel effet la fermeture de ces écloseries produira-t-elle, si elle en produit, sur le traité relatif à la pêche du saumon Sockeye sur lequel doit prochainement se prononcer le Sénat, à Washington.

Pour mardi 31 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de Canadiens nés au pays se sont enrôlés à Montréel dans le régiment de la Princesse Patricia?
2. Combien de Canadiens nés au pays se sont enrôlés à Toronto dans le régiment de la Princesse Patricia?

No 2.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

No 3.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

25 mars—1. Combien de membres des Forces expéditionnaires canadiennes ont gagné la Croix Victoria au cours de la dernière guerre, c'est-à-dire depuis le mois d'août 1914 jusqu'au mois de novembre 1918, ces deux mois compris.

2. Quels sont les noms et les adresses de tous les Canadiens nés au pays et à qui a été décernée cette insigne distinction, si recherchée, de la Croix Victoria.

Pour mercredi 1er avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

MOTION

Pour jeudi 26 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Black:

24 mars—Que soit institué un comité spécial chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, soit le chapitre sept des Statuts revisés du Canada, et de faire des recommandations en ce qui concerne l'opportunité d'élargir ou d'atténuer cette application; avec pouvoir de faire comparaître des personnes et produire des pièces et documents

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 26 mars 1936

No 1.
25 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill A) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Economical Mutual Fire Insurance Company*".—(Le très honorable sénateur Graham).

No 2.
25 mars—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Black.)

No 3.
23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

No 4.
23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D) intitulé: "Loi concernant *The Northern Trusts Company*".—(L'honorable sénateur Haig.)

No 5.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Credit Corporation*".—(L'honorable sénateur Little.)

No 6.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack".—(L'honorable sénateur Coté.)

No 7.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill G) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York".—(L'honorable sénateur Coté.)

No 8.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill H) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".—(L'honorable sénateur Coté.)

No 9.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill I) intitulé: "Loi pour faire droit à Sonya Shenkman, aussi appelée Sadie Shenkman".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 10.
24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill J) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 11.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill K) intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Constance Béatrice Gurd Rykert".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 12.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill L) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilly".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 13.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill M) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kaydouh Massabky".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 14.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill N) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louise Gustiana York".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 15.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O) intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Charlotte Dyke Duiven".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 16.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill P) intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Louise Penny McKee".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 17.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Shapiro".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 18.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill R) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 19.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill S) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Equitable Life Assurance Company of Canada*".—(L'honorable sénateur Laird.)

No 20.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 15) intitulé: "Loi portant déduction sur la rémunération des membres du service public".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 21.

24 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour vendredi 27 mars 1936

No 1.

25 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill T) intitulé: "Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal".—(L'honorable sénateur Lemieux.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 12

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 26 mars 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Barnard,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prevost,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (12), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havres de Toronto", rapporte que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 5. Remplacer la clause 2 par la suivante:

"2. Il est par les présentes déclaré, relativement à toutes les débentures déjà émises ou qui le seront à l'avenir, en conformité du chapitre vingt-six des Statuts du Canada, 1911, *Loi de 1911 concernant les commissaires du havre de Toronto*, que les pouvoirs des commissaires sous l'autorité de l'article vingt de ladite loi comprennent et ont toujours compris le pouvoir:

a) D'emprunter, quand il y a lieu, de l'argent devant servir à rembourser et à racheter tout ou partie de ces débentures, soit à échéance, soit à une date antérieure, selon que les stipulations des débentures dont il s'agit peuvent l'autoriser ou le requérir; et

b) D'émettre des débentures pour l'argent ainsi emprunté."

Ledit amendement est adopté, et il est

Ordonné: Que ledit bill, ainsi modifié, soit mis à l'Ordre du jour pour troisième lecture mercredi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 24 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ruth Fitzrandolph McMaster, de la cité de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Stuart McMaster le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le treizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 24 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Agnes Mercer Daniels, de la cité de Verdun, province de Québec, infirmière; demandant l'adoption d'un loi qui dissolve son

mariage ave Douglas Daniels, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le quatorzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 24 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Gerald Thompson Miltimore, du village de Waterville, province de Québec, gérant de succursale; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Smith Grimes Miltimore, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération mardi prochain.

Sur motion de l'honorable sénateur Black, il est

Ordonné: Que soit institué un comité spécial chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, soit le chapitre sept des Statuts revisés du Canada, et de faire des recommandations en ce qui concerne l'opportunité d'élargir ou d'atténuer cette application; avec pouvoir de faire comparaître des personnes et produire des pièces et documents.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (A) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Economical Mutual Fire Insurance Company*" est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion tendant à la 2e lecture du bill (13), intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion soit remis à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du bill (C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D) intitulé: "Loi concernant la *Northern Trusts Company*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (E) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Credit Association*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (F) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (G) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (H) intitulé: "Loi concernant la *Trust and Loan Company of Canada*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Sonya Shenkman, autrement connue sous le nom de Sadie Shenkman" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Constance Béatrice Gurd Rykert" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (L), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilley" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kaydouh Massabky" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louise Gustiana York" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Charlotte Dyke Duiven" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Louise Penny McKee" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Shapiro" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (S) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Equitable Life Assurance Company*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (15), intitulé: "Loi portant déduction sur la rémunération des membres du service public", est lu pour la 2e fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la 3e fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (16), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial), est lu pour la 2e fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la 3e fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (18), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 31 mars 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions

INTERPELLATIONS

Pour mardi 31 mars 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Taylor:

23 mars—Qu'il attirera l'attention sur un rapport des journaux de la Colombie-Britannique déclarant que "le major J.-A. Motherwell, chef-surintendant des pêcheries de la Colombie-Britannique, a été avisé d'Ottawa que les écloseries de saumon devront être fermées aussitôt qu'elles auront été vidées au printemps", et qu'il demandera:

1. A-t-on l'intention de fermer ces écloseries d'une façon permanente ou indéfinie, ou seulement temporairement?

2. Combien d'écloseries vise l'avis d'Ottawa, et combien d'œufs ces écloseries peuvent-elles ordinairement faire éclore?

3. Le Conseil de biologie a-t-il fait quelque recommandation à ce sujet, et, s'il en a fait, quels sont les membres du Conseil qui ont présenté des recommandations et à quel effet?

4. Combien d'employés la fermeture de ces écloseries forcerait-elle au chômage? Combien d'employés temporaires et combien de permanents?

5. Combien de ces employés, s'il en est, ont droit à une pension en prenant leur retraite? Quelle serait leur allocation de pension?

6. Quel effet la fermeture de ces écloseries produira-t-elle, si elle en produit, sur le traité relatif à la pêche du saumon Sockeye sur lequel doit prochainement se prononcer le Sénat, à Washington.

No 2.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien de Canadiens nés au pays se sont enrôlés à Montréel dans le régiment de la Princesse Patricia?

2. Combien de Canadiens nés au pays se sont enrôlés à Toronto dans le régiment de la Princesse Patricia?

No 3.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

No 4.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

25 mars—1. Combien de membres des Forces expéditionnaires canadiennes ont gagné la Croix Victoria au cours de la dernière guerre, c'est-à-dire depuis le mois d'août 1914 jusqu'au mois de novembre 1918, ces deux mois compris.

2. Quels sont les noms et les adresses de tous les Canadiens nés au pays et à qui a été décernée cette insigne distinction, si recherchée, de la Croix Victoria.

No 5.

Par l'honorable sénateur Taylor:

25 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'annonce de la fermeture des écloseries de saumon de la Colombie-Britannique, et qu'il demandera si les personnes que cette fermeture doit affecter en ont été avisées, et si les recommandations attribuées au Conseil de biologie sont conformes aux statistiques des rapports annuels qui ont été successivement présentés au Parlement.

Pour mercredi 1er avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 31 mars 1936

No 1.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill I) intitulé: "Poi pour faire droit à Sonya Shenkman, aussi appelée Sadie Shenkman".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 2.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill J) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 3.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill K) intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Constance Béatrice Gurd Rykert".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 4.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill L) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilly".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 5.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill M) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kaudouh Massabky".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 6.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill N) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louise Gustiana York".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 7.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill O) intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Charlotte Dyke Duiven".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 8.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill P) intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Louise Penny McKee".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 9.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Shapiro".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 10.
26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill R) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 11.
26 mars—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Riley.)

No 12.

25 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi ((Bill T) intitulé: "Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal".—(L'honorable sénateur Lemieux.)

No 13.

26 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 18) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 14.

26 mars—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Ruth Fitzrandolph McMaster, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 15.

26 mars—Prise en considération du treizième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Agnes Mercer Daniels, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 16.

26 mars—Prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Gerald Thompson Miltimore, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans.)

Pour mercredi 1er avril 1936

No 1.

26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 12) intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 13

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mardi 31 mars 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
D'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont déposées séparément:

Par l'honorable président du comité du divorce:

De Bella Laurie Wozik, autrement connue comme Bella Laurie Rabinovitch, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Morris Wozik, autrement connu comme Morris Rabinovitch.

De Mania Leizerson Oberman, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Oberman.

L'honorable Président présente au Sénat le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel:—

TWEEDSMUIR.

Honorables membres du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA,

TWEEDSMUIR,

26 mars 1936.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (23) intitulé: "Loi pour aider la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et des travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (24) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, et avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill (U) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Sonya Shenkman, autrement connue sous le nom de Sadie Shenkman" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui

communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Constance Béatrice Gurd Rykert" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilley" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kaydough Massabky" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louise Gustiana York" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Charlotte Dyke Duiven" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Irène Louise Penny McKee" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Shapiro" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion tendant à la 2e lecture du bill (13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, seconde lecture du Bill (T) intitulé: "Loi concernant La Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal" étant appelé, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (18) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Ruth Fithrandolph McMaster, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Agnes Mercer Daniels, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Gerald Thompson Multimore, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Thompson Miltimore".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 1er avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 1er avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

No 2.

Par l'honorable sénateur Taylor:

25 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'annonce de la fermeture des écloseries de saumon de la Colombie-Britannique, et qu'il demandera si les personnes que cette fermeture doit affecter en ont été avisées, et si les recommandations attribuées au Conseil de biologie sont conformes aux statistiques des rapports annuels qui ont été successivement présentés au Parlement.

No 3.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 1er avril 1936

No 1.

26 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 12) intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

No 3.

31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 24) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 4.

31 mars—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Pope.)

No 5.

25 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill T) intitulé: "Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal".—(L'honorable sénateur Lemieux.)

Pour jeudi 2 avril 1936

No 1.

31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 23) intitulé: "Loi pour aider la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill U) intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1936".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill V) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 4.

31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill W) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 5.

31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Thompson Miltimore".—(L'honorable sénateur McMeans.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 14

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 1er avril 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

La pétition suivante est déposée:

Par l'honorable président du comité du divorce:

De Milton Sanford Enoch Chase, de Montréal, province de Québec, mécanicien; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ivy Frances Tofts Chase.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (D), intitulé: "Loi concernant la *Northern Trusts Company*", fait rapport que ledit comité ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit mis à l'Ordre du Jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (H), intitulé: "Loi concernant la *Trust and Loan Company du Canada*", fait rapport que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit mis à l'Ordre du Jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (S), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Equitable Life Insurance Company of Canada*", rapporte que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 36. Remplacer la clause 2 par la suivante:

"10. La Compagnie sera investie de tous les pouvoirs, privilèges et immunités, et sera assujettie à toutes les obligation et prescriptions, énoncés dans la *Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932*, applicables à la Compagnie, et la présente loi se lira comme si elle contenait les prescriptions énoncées aux paragraphes deux à dix inclusivement, de l'article cinq de ladite loi, et s'interprétera comme s'y rapportant".

Ledit amendement est adopté, et il est

Ordonné: Que ledit bill, ainsi modifié, soit mis à l'Ordre du Jour pour troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 1er avril 1936.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son cinquième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De John Burris Reid, de Truro, Nouvelle-Ecosse, et autres, d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *"The Atlantic Loan & Finance Corporation"*.

De la *"Thousand Islands Bridge Company"*; demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à aliéner ses attributions et son actif à une autorité publique, et pour autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quinzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LUNDI 30 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Birdie Louise Coleman Wilson, de la cité de Verdun, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stewart Harvey Wilson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.
3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le seizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LUNDI 30 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Solomon Hyman, autrement connu comme Saul ou Sam Hyman, de la cité de Montréal, province de Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pearl Sherman Hyman, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le dix-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LUNDI 30 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Hyman Stotland, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant de ventes; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth Rudnikoff Stotland, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le dix-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 31 mars 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lewis Gould, de la cité de Montréal, province de Québec, modeleur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maria Campbell Legassick Gould, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sénateur Duff présente au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Atlantic Loan and Finance Corporation*".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (12) intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec deux amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du bill (C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mercredi le vingt-deux avril.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (24) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion tendant à la 2e lecture du bill (13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (T) intitulé: "Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 2 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi 2 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

No 2.

Par l'honorable sénateur Taylor:

25 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'annonce de la fermeture des écloseries de saumon de la Colombie-Britannique, et qu'il demandera si les personnes que cette fermeture doit affecter en ont été avisées, et si les recommandations attribuées au Conseil de biologie sont conformes aux statistiques des rapports annuels qui ont été successivement présentés au Parlement.

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 2 avril 1936

No 1.
1er avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 24) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.
1er avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill D) intitulé: "Loi concernant *The Northern Trusts Company*".—(L'honorable sénateur Haig.)

No 3.
1er avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill H) intitulé: "Loi concernant la *Trust and Loan Company of Canada*".—(L'honorable sénateur Coté.)

No 4.
1er avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill S) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Equitable Life Insurance Company of Canada*".—(L'honorable sénateur Laird.)

No 5.
1er avril—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats Unis d'Amérique".—(L'honorable sénateur Sauvé.)

No 6.
31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 23) intitulé: "Loi pour aider la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 7.
31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill U) intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1936".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 8.
31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill V) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 9.
31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill W) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 10.
31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Thompson Miltimore".—(L'honorable sénateur McMeans.)

Pour vendredi 3 avril 1936

No 1.

1er avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Y) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Atlantic Loan and Finance Corporation*".—(L'honorable sénateur Duff.)

No 2.

1er avril—Prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Birdie Louise Coleman Wilson avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

1er avril—Prise en considération du seizième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Solomon Hyman, autrement connu comme Saul ou Sam Hyman avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.

1er avril—Prise en considération du dix-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Hyman Stotland avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 5.

1er avril—Prise en considération du dix-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Lewis Gould avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 15

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 2 avril 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Brown,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais, (sir Thomas),
Copp,
Côté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (18), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", fait rapport que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 15. Retrancher les mots "ou dans le cours de l'année qui suit".

Ledit amendement est agréé, et, avec la permission du Sénat,
Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à cet amendement.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (F), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack", fait rapport que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 9. Retrancher le second "un" et insérer une virgule.

2. Page 1, ligne 10. Après "trois" insérer "et cent-cinquante-quatre".

3. Page 2, ligne 2. Retrancher le second "et " et insérer une virgule.

4. Page 2, ligne 2. Après "cinquante-trois" insérer "et cent-cinquante quatre".

Lesdits amendements sont agréés, et, avec la permission du Sénat,
Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (G), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York" fait rapport que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 8. Retrancher le second "et" et insérer une virgule.

2. Page 1, ligne 8. Après "cinquante-trois" insérer "et cent-cinquante-quatre".

Lesdits amendements sont agréés, et, avec la permission du Sénat,
Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Black, il est
Ordonné: Que les sénateurs suivants, soit les honorables sénateurs Calder, Coté, Fauteux, Green, Horsey, Murdock, Raymond, Robinson et l'auteur de la motion constituent un comité spécial chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (24) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937", est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (H) intitulé: "Loi concernant la *Trust and Loan Company of Canada*", est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D) intitulé: "Loi concernant la *Northern Trusts Company*", est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Laird propose que le bill (S), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Equitable Life Insurance Company of Canada* soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable sénateur Haig propose par voie d'amendement, que ledit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau modifié comme suit:

"9. La présente loi entrera en vigueur à une date que le surintendant des assurances spécifiera par un avis dans la *Gazette du Canada*. Cet avis ne sera pas donné avant que la présente loi ait été approuvée au moyen d'une résolution adoptée par au moins les deux tiers des votes des membres de la compagnie provinciale présents ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée régulièrement convoquée pour en délibérer, ni avant que le surintendant des assurances se soit rendu compte, par la preuve qu'il peut requérir, qu'une telle approbation a été donnée et que la compagnie provinciale a cessé de faire les opérations d'assurance ou qu'elle cessera de faire de telles opérations dès qu'un certificat d'enregistrement aura été délivré à la Compagnie."

Etant posée la question de savoir si ledit amendement doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique". Après débat,

A six heures, Son Honneur le Président suspend la séance jusqu'à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et
Etant de nouveau posée la question quant à la deuxième lecture, elle est
Résolue dans l'affirmative.
Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (23) intitulé: "Loi pour aider la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole", il est

Ordonné: Que ledit bill soit mis à l'Ordre du Jour pour troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (U) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", il est

Ordonné: Que ledit Ordre soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Thomson Miltimore" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Le dix-huitième rapport annuel du Conseil des recherches scientifiques nationales, contenant le rapport du président et l'état financier. (Anglais seulement).

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (22) intitulé: "Loi pourvoyant au paiement de certaines sommes d'argent à des producteurs de blé pour le blé de la récolte de 1930 livré aux organisations provinciales syndiquées", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 3 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi 3 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

No 2.

Par l'honorable sénateur Taylor:

25 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'annonce de la fermeture des écloseries de saumon de la Colombie-Britannique, et qu'il demandera si les personnes que cette fermeture doit affecter en ont été avisées, et si les recommandations attribuées au Conseil de biologie sont conformes aux statistiques des rapports annuels qui ont été successivement présentés au Parlement.

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi 3 avril 1936

No 1.
2 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 23) intitulé: "Loi pour aider la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.
2 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill V) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 3.
2 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill W) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 4.
2 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Thompson Miltimore".—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 5.
31 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill U) intitulé: "Loi modifiant la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1936".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 6.
1er avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Y) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Atlantic Loan and Finance Corporation*".—(L'honorable sénateur Duff.)

No 7.
1er avril—Prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Birdie Louise Coleman Wilson avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 8.
1er avril—Prise en considération du seizième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Solomon Hyman, autrement connu comme Saul ou Sam Hyman avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 9.
1er avril—Prise en considération du dix-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Hyman Stotland avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 10.
1er avril—Prise en considération du dix-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Lewis Gould avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour lundi 6 avril 1936

No 1.

2 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 22) intitulé: "Loi pourvoyant au paiement de certaines sommes d'argent à des producteurs de blé pour le blé de la récolte de 1930 livré aux organisations provinciales syndiquées".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 16

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 3 avril 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Côté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du Jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (23) intitulé: "Loi pour aider la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936", soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable sénateur Sinclair propose, par voie d'amendement, que ledit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit modifié comme suit:

1. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

2. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

3. Page 2, lignes 26 et 27. Remplacer les mots "possède le plein pouvoir d'édicter" par les mots "peut édicter".

Etant posée la question de savoir si lesdits amendements seront adoptés,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Etant posée la question si ledit bill, ainsi modifié, doit être lu pour la troisième fois.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ledit bill, ainsi modifié, est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec des amendements pour lesquels il sollicite l'agrément de la Chambre.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster" est, sur division, lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels" est, sur division, lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Thompson Miltimore" est, sur division, lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui

communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Odre du Jour, le bill (U) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Y) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Atlantic Loan and Finance Corporation*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Birdie Louise Coleman Wilson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Solomon Hyman, autrement connu comme Saul ou Sam Hyman, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Hyman Stotland, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Lewis Gould, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu comme Saul ou Sam Hyman".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Gould".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il restera ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 6 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour lundi 6 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi 6 avril 1936

No 1.

2 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 22) intitulé: "Loi pourvoyant au paiement de certaines sommes d'argent à des producteurs de blé pour le blé de la récolte de 1930 livré aux organisations provinciales syndiquées".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi 7 avril 1936

No 1.

3 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

3 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

3 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Gould".—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 17

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 6 avril 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Côté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McLennan,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Paquet,
Prévost,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Tobin,
Turgeon,
White (Pembroke),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Horsey, pour l'honorable président du comité du divorce:

De Mildred Eileen Champion Webster, de Verdun, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Edward Webster.

D'Emilie Letsch Rutishauser, de Montréal, province de Québec, coiffeuse; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Rutishauser.

De Lillian Gladys Cheney Perry, d'Ottawa, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Percival Perry, de Saint-Jérôme, province de Québec.

L'honorable sénateur White (Pembrooke) présente au Sénat un bill (C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Horsey, pour l'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Les ordres navals généraux en date du 1er avril 1936 (Anglais seulement).

Les ordres généraux (Milice) en date du 1er avril 1936 (Anglais seulement).

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (22) intitulé: "Loi pourvoyant au payement de certaines sommes d'argent à des producteurs de blé pour le blé de la récolte de 1930 livré aux organisations provinciales syndiquées", ledit bill est

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message et retourne un bill (12), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havres de Toronto".

Et pour informer le Sénat que les Communes ont agréé, sans y apporter d'autre amendement, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message et retourne un bill (18), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats".

Et pour informer le Sénat que les Communes ont agréé, sans y apporter d'autre amendement, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message et retourne un bill (23), intitulé: "Loi pour aider la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936".

Et pour informer le Sénat que les Communes ont agréé, sans y apporter d'autre amendement, les amendements du Sénat audit bill.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 7 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Pour mardi 28 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 7 avril 1936

No 1.

3 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

3 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

3 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Gould".—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour mercredi 8 avril 1936

No 1.

6 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*".—(L'honorable sénateur White (Pembroke).)

No 2.

6 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland".—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 18

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 7 avril 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Prevost,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Tobin,
Turgeon,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (22), intitulé: "Loi pourvoyant au paiement de certaines sommes d'argent à des producteurs de blé pour le blé de la récolte de 1930 livré aux organisations provinciales syndiquées", fait rapport que ledit comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Pages 1, 2, 3 et 4, lignes 1 à 32 inclusivement. Au préambule substituer le suivant:

CONSIDÉRANT qu'en conséquence d'une certaine stabilisation de prix et d'autres opérations de la *Canadian Co-Operative Wheat Producers, Limited,* poursuivies à la connaissance et avec le consentement du Gouvernement du Canada au moyen d'avances consenties par certaines banques prêteuses et garanties par le Gouvernement du Canada conformément aux Lois de secours applicables à l'occasion, une perte a été subie; et

CONSIDÉRANT qu'un transfert de blé et des contrats d'achat ou de prise de livraison de blé, au sujet desquels le Gouvernement du Canada avait fourni une garantie a été fait par la *Canadian Co-Operative Wheat Producers, Limited,* à la Commission canadienne du blé, au 2 décembre 1935, subordonnément à un règlement définitif des conditions dudit transfert; et

CONSIDÉRANT que la *Canadian Co-Operative Wheat Producers, Limited,* avait, au 29 février 1932, opéré des tractations relatives à la récolte de blé de 1930 approximativement égales aux livraisons de blé faites par les producteurs au cours de l'année de récolte 1930-31, et qu'un examen des prix auxquels ces tractations ont été opérées, indique qu'elles l'ont été à environ soixante cents le boisseau, base No 1 du Nord, Fort-William, dans le cas du blé autre que le blé *durum,* et d'environ soixante-six cents le boisseau, base *durum* ambré, No 1, Fort-William, dans le cas du blé *durum,* mais que les écarts entre les prix des diverses classes de blé étaient différents des écarts arbitraires fixés au moment où les payements initiaux ont été déterminés; et

CONSIDÉRANT que, nonobstant cette perte, les producteurs de blé, autre que le blé *durum,* qui ont accepté des payements initiaux sur une base de soixante ou cinquante-cinq ou cinquante cents le boisseau, base No 1 du Nord, Fort-William, sont justifiés de s'attendre que ces payements seront égalisés sur la base de soixante cents le boisseau, base No 1 du Nord, Fort-William, et que les producteurs de blé *durum* qui ont accepté des payements initiaux sur une base de soixante-quatre ou cinquante-quatre ou quarante-neuf cents le boisseau, base *durum* ambré No 1, Fort-William, sont justifiés de s'attendre que ces payements seront égalisés sur la base d'approximativement soixante-six cents le boisseau, base *durum* ambré No 1, Fort-William, avec les écarts entre les diverses classes de blé déterminés sur la base des prix auxquels ont été opérées les tractations mentionnées à l'alinéa précdent.

Ledit amendement est agréé, et, avec la permission du Sénat,

Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à cet amendement.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Le rapport annuel de la Commission des grains du Canada. (Anglais seulement).

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Gould" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Avec la permission du Sénat, et

Après motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à deux heures et demie de l'après-midi de demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 8 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 21 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

7 avril—1. Quelles ont été les quantités (1) d'anthracite, (2) de charbon gras, (3) de coke, reçues au Canada et en provenance (*a*) des Etats-Unis, (*b*) du Royaume-Uni, (*c*) de Russie, (*d*) de l'Allemagne, (*e*) des autres pays, respectivement, dans chacune des années comprises entre 1921 à 1936 inclusivement?

2. Quel a été le droit douanier sur ces importations dans chacune des années de la période mentionnée sous le numéro 1?

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Pour mardi 28 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 8 avril 1936

No 1.

7 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

7 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

7 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Gould".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.

6 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*".—(L'honorable sénateur White (Pembroke).)

No 5.

6 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland".—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour mercredi 22 avril 1936

No 1.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 19

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 8 avril 1936

Deux heures et trente de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Prevost,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Tobin,
Turgeon,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat indiquant les noms des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII, comme suit:

OTTAWA, 8 avril 1936.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W. E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

L'honorable sénateur Wilson (Sorel).

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Son Honneur le Président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat au sujet de la qualification foncières des sénateurs, comme suit:

OTTAWA, 8 avril 1936.

MONSIEUR,

Conformément à l'article 105 du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des noms des membres du Sénat qui ont renouvelé leur déclaration de qualification foncière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W. E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

L'honorable sénateur Wilson (Sorel).

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Le comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (T), intitulé: "Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal", a, conformément à l'ordre de renvoi en date du 1er avril 1936, étudié ledit bill, et demande maintenant permission d'en faire rapport sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Le comité permanent de la banque et du commerce présente un rapport de ce comité:

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 8 avril 1936.

Le comité permanent de la banque et du commerce demande la permission de présenter le rapport suivant:

1. Le comité recommande que l'autorisation de siéger durant les ajournements du Sénat lui soit accordée, ainsi qu'à ses sous-comités.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat, ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson" est, sur division, lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman" est, sur division, lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Gould" est, sur division, lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 4 avril 1936.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, mercredi prochain à cinq heures et demie de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (14) intitulé: "Loi concernant l'établissement d'une commission nationale de placement", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est
Avec la permission du Sénat, lu pour la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ledit bill soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.
Ordonné: Que ledit bill soit de nouveau étudié en comité général aujourd'hui.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (47), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1936", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir, et se forme de nouveau en comité général sur le bill (14), intitulé: "Loi concernant l'établissement d'une commission nationale de placement".

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance.
L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.
Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (22) intitulé: "Loi pourvoyant au payement de certaines sommes d'argent à des producteurs de blé pour le blé de la récolte de 1930 livré aux organisations provinciales syndiquées", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Juge-en-chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:—

Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral.

Loi abrogeant la Loi sur le Conseil économique du Canada, 1935.

Loi portant déduction sur la rémunération des membres du service public.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial).

Loi concernant l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi pour aider à la province de la Saskatchewan à financer le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936.

Loi concernant l'établissement d'une commission nationale de placement.

Loi pourvoyant au payement de certaines sommes d'argent à des producteurs de blé pour la récolte de blé de 1930 livré aux organisations provinciales syndiquées.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE Á VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1936.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ces bills.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi vingt-huit avril, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 28 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 28 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

7 avril—1. Quelles ont été les quantités (1) d'anthracite, (2) de charbon gras, (3) de coke, reçues au Canada et en provenance (*a*) des Etats-Unis, (*b*) du Royaume-Uni, (*c*) de Russie, (*d*) de l'Allemagne, (*e*) des autres pays, respectivement, dans chacune des années comprises entre 1921 à 1936 inclusivement?

2. Quel a été le droit douanier sur ces importations dans chacune des années de la période mentionnée sous le numéro 1?

No 2.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

No 3.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

MOTION

Pour mardi 28 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

8 avril—Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 28 avril 1936

No 1.

23 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 20

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 28 avril 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Buchanan,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président communique au Sénat un message reçu de Sa Majesté le Roi et il le lit comme suit:

PALAIS DE BUCKINGHAM,

Membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada,

Je vous remercie sincèrement du témoignage de sympathie que vous m'avez adressé lors de la mort de mon père bien-aimé et de l'éloge émouvant que vous avez consacré à sa mémoire. Son exemple sera toujours mon guide et mon encouragement dans la tâche que j'ai devant moi.

J'apprécie profondément l'assurance de votre loyauté et de votre dévouement exprimée envers moi lors de mon avènement au trône. Avec l'aide de la divine Providence, mon plus ardent désir sera toujours de travailler au bonheur et de protéger la liberté de tous mes sujets.

EDOUARD R I

Le 7 avril 1936.

Son Honneur le Président lit aussi au Sénat un message de Sa Majesté la Reine, comme suit:

PALAIS DE BUCKINGHAM,

Membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada,

Je suis profondément touchée de votre témoignage de sympathie dans mon grand deuil. J'ai été réconfortée et encouragée à l'heure de l'épreuve à la pensée que ma peine était partagée par toute la population de l'Empire.

Je vous remercie du fond du cœur de votre affectueux message.

MARIE R

Le 7 avril 1936.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Tanner, il est

Ordonné: Qu'émane un ordre du Sénat demandant un relevé indiquant:

1. Quelles ont été les quantités (1) d'anthracite, (2) de charbon gras, (3) de coke, reçues au Canada et en provenance (*a*) des Etats-Unis, (*b*) du Royaume-Uni, (*c*) de Russie, (*d*) de l'Allemagne, (*e*) des autres pays, respectivement, dans chacune des années comprises entre 1921 à 1936 inclusivment?

2. Quel a été le droit douanier sur ces importations dans chacune des années de la période mentionnée sous le numéro 1?

L'honorable sénateur Dandurand dépose immédiatement le relevé sur la table.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Copie d'un arrêté en conseil (C.P. 943), en date du 20 avril 1936, modifiant les paragraphes 2, 111, 112, 113 et la Partie XI des Règlements aériens, 1920. (Anglais seulement).

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Sonya Shenkman, autrement connue sous le nom de Sadie Shenkman", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Rita Constance Beatrice Gurd Rykert", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilley", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kaydouh Massabky", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Louise Gustiana York", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Charlotte Dyke Duiven", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Louise Penny McKee", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Shapiro", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster", et informe le Sénat que'lle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Thompson Miltimore", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

MARDI le 28 avril 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Sonya Shenkman, aussi connue sous le nom de Sadie Shenkman, Louisa Markland, Molson Blaiklack, Rita Constance Beatrice Gurd Rykert, Helen Elizabeth Ham Lilley, Mary Kaydouh Massabky, Dora Louise Gustiana York, Violet Charlotte Dyke Duiven, Irène Louise Penny McKee, Esther Shapiro, Thomas John Howard Fox, Ruth Fitzrandolph McMaster, Agnes Mercer Daniels et Gerald Thompson Miltimore respectivement, qui sont en instance pour obtenir des bills de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (19) intitulé: "Loi pour aider le soulagement du chômage, l'encouragement de l'établissement et du rétablissement agricoles ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (54) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du bill (C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mercredi le six mai prochain, et qu'il soit alors étudié en premier lieu.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 29 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 29 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

24 mars—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

No 2.

Par l'honorable sénateur Hardy:

24 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

MOTIONS

Pour mercredi 29 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

8 avril—Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Pour jeudi 7 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 29 avril 1936

No 1.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour jeudi 30 avril 1936

No 1.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 19) intitulé: "Loi pour aider le soulagement du chômage, l'encouragement de l'établissement et du rétablissement agricoles ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 54) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa". —(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mercredi 6 mai 1936

No 1.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 21

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mercredi 29 avril 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Calder,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont déposées séparément:

Par l'honorable sénateur Horsey, pour l'honorable président du comité de divorce.

D'Edith Astroff Nevitt, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Nevitt.

De Noella Bonin Daumery, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Léon Daumery.

D'Edythe Mary Ross Brown, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hallowell Macdonald Brown.

L'honorable sénateur White (Pembroke) du comité permanent des Ordres permanents, présente le sixième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI 29 avril 1936.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son sixième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 22 mai 1936.
2. Que le délai pour la présentation de bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 29 mai 1936.
3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 12 juin 1936.

Le tout respectueusement soumis.

GERALD V. WHITE,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Horsey pour l'honorable président du comité permanent de Divorce présente le dix-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MARDI 28 avril 1936.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son dix-neuvième rapport, comme suit:

1. Le comité recommande que le délai pour la réception de pétitions en obtention de bills de divorce soit prolongé jusqu'au vendredi, le 22 mai 1936.

Le tout respectueusement soumis.

H. J. LOGAN,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Lynch-Staunton demande au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable.

Après certain débat, la suite de la discussion est remise à demain.

L'honorable sénateur Casgrain présente au Sénat un bill (E2) intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales",

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable sénateur Hardy attire l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et il demande au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

Après certain débat, la suite de la discussion est remise à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 30 avril 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

MOTIONS

Pour jeudi 30 avril 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

8 avril—Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Pour jeudi 7 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 30 avril 1936

No 1.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 19) intitulé: "Loi pour aider le soulagement du chômage, l'encouragement de l'établissement et du rétablissement agricoles ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 54) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa". —(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

29 avril—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

29 avril—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 5.

29 avril—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hardy:—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque le 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour vendredi 1er mai 1936

No 1.

29 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2) intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales.—(L'honorable sénateur Casgrain).

Pour mercredi 6 mai 1936

No 1.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 22

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 30 avril 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Tobin,
Turgeon,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur L'Espérance. De Howard Murray et autres, de Montréal, Québec et ailleurs. (Compagnie du Chemin de fer de Québec et Montmorency).

L'honorable sénateur Logan, du comité permanent de divorce présente le vingtième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 28 avril 1936.

Le comité permanent de divorce a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

Relativement à la pétition de Noella Bonin Daumery, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Léon Daumery.

1. Une demande ayant été faite pour permission de retirer la pétition, le comité recommande que cette permission soit accordée en conséquence.

2. Le comité recommande de plus la remise de la taxe parlementaire payée le 12 mai 1930, à la pétitionnaire, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

H. J. LOGAN,
Président suppléant.

Ordonné: Que ledit rapport soit mis à l'Ordre du jour pour être étudié mardi prochain.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*", rapporte que ledit comité ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit mis à l'Ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Le rapport du commissaire fédéral de secours aux chômeurs, présenté d'après la Loi des mesures de secours, 1935. (Anglais seulement).

A l'appel de l'Ordre du jour pour deuxième lecture du bill (19), intitulé: "Loi pour aider le soulagement du chômage, l'encouragement de l'établissement agricoles ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres", il est

Ordonné: Que ledit Ordre soit remis à plus tard aujourd'hui.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (54) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes, l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude en comité général du bill (4), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée hier sur l'interpellation de l'honorable Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable.

Après certain débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (19) intitulé: "Loi pour aider le soulagement du chômage, l'encouragement de l'établissement et du rétablissement agricoles, ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hardy:—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fait que l'année 1937 marque la 100e anniversaire du soulèvement du Haut Canada (aujourd'hui l'Ontario) sous la direction de William Lyon Mackenzie, soulèvement qui, avec la rébellion parallèle dans le Bas Canada, a déterminé l'établissement du gouvernement responsable au Canada, et qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de donner quelque reconnaissance officielle à cet événement.

Le débat est clos.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 5 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

MOTIONS

Pour mardi 5 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

8 avril—Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Pour jeudi 7 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 5 mai 1936

No 1.

30 avril—Troisième lecture d'un projet de loi intitulé: "Loi concernant *Thousand Islands Bridge Company*".—(L'honorable sénateur White (Pembroke).)

No 2.

30 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 19) intitulé: "Loi pour aider le soulagement du chômage, l'encouragement de l'établissement et du rétablissement agricoles ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

29 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2) intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 4.

29 avril—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

30 avril—Prise en considération du vingtième rapport du comité permanent de divorce.—(L'honorable sénateur Logan).

Pour mercredi 6 mai 1936

No 1.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

No 2.

30 avril—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 23

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 5 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Leger,
Lemieux,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable président du comité de divorce.

De Georges Marcoux, de la cité de Montréal, province de Québec, ingénieur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec May Eileen Enid Evans Marcoux.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

La forme de la convention et l'arrêté du conseil concernant la vente de certains navires qui appartenaient à la Marine marchande canadienne, Limitée, ou étaient sous sa régie.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Loi pour aider le soulagement du chômage, l'établissement et le rétablissement agricoles, ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales, de zones franches de commerce étranger", étant lu, il est

Ordonné: Que ledit ordre soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité pour étudier le bill (4), "Loi modifiant la Loi des Indiens".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

L'article 1 est lu et agréé.

L'article 2 est lu et modifié comme suit.

Page 1, lignes 16 à 30. Disjoindre la clause 2 et y substituer la suivante:

"2. Est abrogé l'article soixante-neuf de ladite loi, et le suivant y est substitué:

'69. (1) Le surintendant général, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil, pourra, selon les prescriptions du présent article, établir des règles qui, dès leur publication dans la *Gazette du Canada*, s'appliqueront avec la même vigueur que si les dispositions en étaient édictées dans la présente loi.

(2) Les règles pourront prescrire des peines appropriées, n'excédant pas trois mois d'emprisonnement ni cent dollars d'amende, dans le cas de violation ou d'inobservation de quelque disposition d'une règle.

(3) Sans restreindre la généralité des dispositions établies au premier paragraphe du présent article, les règles pourront prescrire, entre autres choses, l'incorporation, par voie de référence, comme faisant partie de telles règles, de toute loi ou règle spécifique et indiquée d'une province du Canada et qui y est en vigueur, et en particulier, et que ce soit ou non au moyen d'incorporation, par voie de référence, de lois et du règles provinciales, ces règles pourront prescrire:

a) En ce qui concerne les Indiens dans la province du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta, ou dans les Territoires, selon le cas, ou les Indiens dans telles régions de ces provinces et Territoires qu'il jugera à propos d'indiquer, que des lois, soit aux mêmes termes, soit à des termes semblables, soit dans d'autres termes que ceux des lois en vigueur dans ces provinces et Territoires, respectivement, et qui se rapportent au gibier en général ou à une espèce de gibier en particulier, s'appliqueront, dès leur publication dans la *Gazette du Canada*, avec la même vigueur que si ces règles étaient édictées dans la présente loi, aux Indiens que ces règles désigneront.

b) En ce qui concerne la destruction des herbes nuisibles et la prévention de l'incubation, de la propagation ou du fléau d'insectes, de vermine ou de maladie qui peut ou pourrait détruire ou nuire à la végétation sur les réserves indiennes.

c) En ce qui concerne la réglementation de la vitesse et du service des véhicules sur les voies publiques dans les réserves indiennes'."

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

Les articles 3 à 13 inclusivement sont lus et agréés.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau en agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Robinson, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est agréé, et il est

Ordonné: Que ledit bill, ainsi modifié, soit mis à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingtième rapport du comité permanent des Divorces.

Ledit rapport est adopté.

La Chambre des communes tranmet, par son greffier, un massage avec un bill (58) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 6 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mercredi 6 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquiérera du prix payé et des conditions de la vente.

MOTIONS

Pour mercredi 6 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

8 avril—Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Pour jeudi 7 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 6 mai 1936

No 1.

5 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

28 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C) intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Hughes.)

No 3.

29 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2) intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 4.

30 avril—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

5 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 58) intitulé: "Loi pourvoyant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937".—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 24

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 6 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
Lemieux,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Lacasse.

De l'Ordre indépendant des fils d'Italie, de Québec.

La pétition suivante est lue et reçue:

De Howard Murray et autres de Montréal, Québec et d'ailleurs; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Québec et Montmorency".

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (11), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", rapporte que ledit comité ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

2. Page 4, ligne 4. Après le mot "une" insérer le mot "prétendue".

3. Page 5, ligne 15. Après le mot "une" insérer le mot "prétendue".

Lesdits amendements sont adoptés, et avec la permission du Sénat,

Ledit bill, ainsi modifié, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ledit bill, ainsi modifié, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmatve.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec certains amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

L'honorable sénateur Ballantyne attire l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquiert du prix payé et des conditions de la vente.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (4), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à cet amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hughes propose que le bill (C), intitulé: "Loi concernant le remariage des personnes divorcées", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

En amendement, l'honorable sénateur McMeans propose que tous les mots après le mot "soit" de ladite motion, soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

"lu à six mois de cette date"

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales, de zones franches de commerce étranger", étant lu, il est

Ordonné: Que ledit ordre soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée le 30 avril sur l'interpellation de l'honorable Lynch-Staunton,—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable.

Après certain débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (58), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1937", avec la permission du Sénat

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 7 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

MOTIONS

Pour jeudi 7 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Pour mardi 12 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

8 avril—Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 7 mai 1936

No 1.

6 mai—Reprise du débat sur l'interpellation par l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquiérera du prix payé et des conditions de la vente.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

6 mai—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C), intitulé: "Loi concernant le remariage de certaines personnes divorcées".—(L'honorable sénateur Aseltine).

No 3.

29 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2) intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 4.

30 avril—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 25

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 7 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
Lemieux,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 7 mai 1936.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui à cinq heures et 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 5 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Pedro Alfonso Baptista, de la cité de Montréal, province de Québec, sous-gérant de ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Catherine Marcella Vickers Baptista, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 5 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Louise Isabel Sutherland Chaplin, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry William Chaplin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 5 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Clara Violetta Dodge Connolly, de la cité de Montréal, province de Québec, fille de table,, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles James Connolly, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 6 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Marie Consuela Hill Montabone, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Adolphe Jalbert Fleming Montabone, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 6 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lona Marie Vaughan Burnett Gravina, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pietro Franco Gravina, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise de la discussion sur la motion de l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquiérera du prix payé et des conditions de la vente, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée hier sur la motion pour deuxième lecture du bill (C), intitulé: "Loi concernant le remariage des personnes divorcées", et la motion de l'honorable sénateur McMeans, tendant à modifier la première.

Après plus ample débat, et étant posée la question sur la motion tendant à l'amendement, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Casgrain propose que le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités, ou par des agences publiques provinciales, ou municipales, de zones franches de commerce étranger", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée le 30 avril sur l'interpellation de l'honorable Lynch-Staunton,—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qui pourra juger convenable.

Après certain débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Juge-en-chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:—
Loi pour faire droit à Sonya Shenkman, autrement connue sous le nom de Sadie Shenkman.
Loi pour faire droit à Louisa Markland Molson Blaiklock.
Loi pour faire droit à Rita Constance Beatrice Gurd Rykert.
Loi pour faire droit à Helen Elizabeth Ham Lilley.
Loi pour faire droit à Mary Kaydouh Massabky.
Loi pour faire droit à Dora Louisa Gustiana York.
Loi pour faire droit à Violet Charlotte Dyke Duiven.
Loi pour faire droit à Irene Louise Penny McKee.
Loi pour faire droit à Esther Shapiro.
Loi pour faire droit à Thomas John Howard Fox.
Loi pour faire droit à Ruth Fitzrandolph McMaster.
Loi pour faire droit à Agnes Mercer Daniels.
Loi pour faire droit à Gerald Thompson Miltimore.
Loi pour aider le soulagement du chômage, l'encouragement de l'établissement et du rétablissement agricoles ainsi que la mise en valeur, la conservation et l'amélioration de certaines ressources naturelles et autres.
Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.
Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 12 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

MOTIONS

Pour mardi 12 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

8 avril—Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Pour mercredi 13 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 12 mai 1936

No 1.

6 mai—Reprise du débat sur l'interpellation par l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquiérera du prix payé et des conditions de la vente.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

30 avril—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Beaubien).

No 3.

7 mai—Prise en considération du vingt et unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Pedro Alphonso Baptista avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.

7 mai—Prise en considération du vingt-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Louise Isabel Sutherland Chaplin avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 5.

7 mai—Prise en considération du vingt-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Clara Violetta Dodge Connolly avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 6.

7 mai—Prise en considération du vingt-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Marie Consuela Hill Montabone avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable séteur McMeans).

No 7.

7 mai—Prise en considération du vingt-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Lona Marie Vaughan Burnett Gravina avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour mercredi 13 mai 1936

No 1.

7 mai—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales.—(L'honorable sénateur Casgrain).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 26

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 12 mai 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Ballantyne, Barnard, Beaubien, Black, Bourgeois, Bourque, Buchanan, Calder, Cantley, Casgrain, Coté, Dandurand, Donnelly, Duff, Fallis, Fauteux, Foster, Fripp, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Haig, Hardy, Harmer, Horner, Horsey, Hughes, Jones, King, Laird, Léger, L'Espérance, Little, Logan, Lynch-Staunton, MacArthur, Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdonell, Marcotte, McDonald (Shédiac), McGuire, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Michener, Moraud, Murdock, O'Connor, Paquet, Pope, Quinn, Rainville, Robicheau, Robinson, Sauvé, Sharpe, Sinclair, Sutherland, Tanner, Taylor, Turgeon, Webster, White (Inkerman), White (Pembroke).

PRIÈRES.

Son Honneur le président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat indiquant les noms des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII, comme suit:

OTTAWA, 12 mai 1936.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des membres du Sénat qui ont prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté le Roi Edouard VIII.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W. E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

L'honorable sénateur Lemieux.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Son Honneur le président présente au Sénat:

Un rapport supplémentaire du greffier du Sénat au sujet de la qualification foncières des sénateurs, comme suit:

OTTAWA, 12 mai 1936.

MONSIEUR,

Conformément à l'article 105 du Règlement du Sénat, j'ai l'honneur de soumettre ci-jointe une liste supplémentaire des noms des membres du Sénat qui ont renouvelé leur déclaration de qualification foncière.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A.-E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

L'honorable W. E. Foster, C.P.,
Président du Sénat.

L'honorable sénateur Lemieux.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (A2) intitulé :"Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Gould", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI 8 mai 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des divorces du Sénat, auquel ont été déférées les pétitions de Birdie Louise Coleman Wilson, Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman, Lewis Gould, et Hyman Stotland, respectivement, demandant des lois de divorce et les pièces justificatives produites comme preuve devant lui.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable président du comité de divorce.

D'Adjutor St-Jean, de la cité de Montréal, province de Québec, courtier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Blanche Paquin St-Jean.

La pétition suivante est lue et reçue:

De l'Ordre indépendant des Fils d'Italie de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à expédier des affaires dans tout le Canada.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 7 mai 1936.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande la revision des rémunérations suivantes:

1. Que la rémunération annuelle du greffier des Journaux anglais, qui est actuellement de $1,920, $2,040, $2,160, $2,280, $2,400 soit revisée et portée à $2,400, $2,520, $2,640, $2,760, $2,880.

2. Que la rémunération annuelle du maître d'hôtel de Son Honneur le président, qui est actuellement de $1,260, $1,320, $1,380, $1,440, $1,500, $1,560, soit revisée et portée à $1,500, $1,560, $1,620, $1,680, $1,740, $1,800.

Que la rémunération annuelle des curateurs conjoints de la salle de lecture, qui est actuellement de $1,320, $1,380, $1,440, $1,500, $1,560, $1,620, $1,680, soit revisée et portée à $1,500, $1,560, $1,620, $1,680, $1,740, $1,800 respectivement.

Et que les recommandations ci-dessus soient soumises à la Commission du service civil.

Le tout respectueusement soumis,

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être étudié jeudi prochain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, dépose le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 7 mai 1936.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité recommande que le plan d'organisation soit modifié en supprimant l'emploi suivant, savoir:

"8. Commis principal des comités", et en y substituant ce qui suit:

"8. Secrétaire général adjoint des comités".

Le tout respectueusement soumis,

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être étudié jeudi prochain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le quatrième rapport de ce comité.

Le greffier lit alors ledit rapport comme suit:

JEUDI 7 mai 1936.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

Le comité recommande qu'un montant de $300 soit inclus aux prévisions budgétaires du Sénat pour fournir une allocation tenant lieu de logement au chef des messagers parlementaires.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être étudié jeudi prochain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI 7 mai 1936.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son cinquième rapport comme suit:

Le comité recommande que le personnel des sténographes du Sénat pour la session soit augmenté, pour la durée de la présente session, en ajoutant un sténographe de langue anglaise.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être étudié jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI 8 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Madeleine St. Clair Peacock Milroy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Herbert Milroy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI 8 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Bella ou Bessie Laurie Wozik, autrement connue sous le nom de Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch, de la ville de Cornwall, province d'Ontario, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Morris Wozik, autrement connu sous le nom de Morris Rabi-

novitch, du village de La Macaza, comté de Labelle, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI 8 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition d'Agnes Hannah Wright, de la cité de Montréal province de Québec, fille de table, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Wright, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Black, du comité spécial institué pour présenter, après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, présente le premier rapport de ce comité.

Le greffier lit alors ledit rapport comme suit:

MARDI 12 mai 1936.

Le comité spécial constitué pour présenter, après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, demande la permission de présenter son premier rapport comme suit:

Le comité recommande qu'il soit imprimé 1,000 exemplaires de ses délibérations pour distribution générale, et que la règle No 100 soit suspendue en ce qu'elle se rapporte à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis,

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat, ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Les ordres navals généraux en date du 1 mai 1936.

Les ordres généraux (Milice et Royale force canadienne de l'air) en date du 1 mai 1936.

L'honorable sénateur Sauvé propose qu'il soit

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion sur ladite motion soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné préalablement sur la motion de l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquiérera du prix payé et des conditions de la vente.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-et-unième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Pedro Alfonso Baptista, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Louise Isabel Sutherland Chaplin, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Clara Violetta Dodge Connolly, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Marie Consuela Hill Montabone, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Lona Marie Vaughan Burnett Gravina, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Pedro Alfonso Baptista".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Isabel Sutherland Chaplin".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Violetta Dodge Connolly".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Consuela Hill Montabone".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lona Marie Burnett Gravina".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 13 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mardi 19 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?

2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?

3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?

4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

MOTION

Pour mercredi 13 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 13 mai 1936

No 1.

7 mai—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 2.

6 mai—Reprise du débat sur l'interpellation par l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquiérera du prix payé et des conditions de la vente.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Paquet.)

No 4.

30 avril—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

Pour jeudi 14 mai 1936

No 1.

12 mai—Prise en considération du vingt-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Madeleine St. Clair Peacock Milroy, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

12 mai—Prise en considération du vingt-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Bella ou Bessie Laurie Wozik autrement appelée Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

12 mai—Prise en considération du vingt-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Agnes Hannah Wright, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.

12 mai—Prise en considération du second rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 5.

12 mai—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 6.

12 mai—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 7.

12 mai—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 8.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Pedro Alfonso Baptista".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 9.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill G2), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Isabel Sutherland Chaplin".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 10.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill H2), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Violetta Dodge Connolly".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 11.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill I2), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Consuela Hill Montabone".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 12.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lona Marie Vaughan Burnett Gravina".—(L'honorable sénateur McMeans).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 27

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 13 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Parent,
Paquet,
Pope,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce auquel a été renvoyé le bill (U), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", présente le rapport suivant:

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 13 mai 1936.

Le comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (U), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", conformément à l'ordre de référence du 3 avril 1936, a examiné ledit bill, et demande maintenant la permission d'en faire rapport avec plusieurs amendements qui sont incorporés dans une copie modifiée du bill réimprimé et soumis ci-joint.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être étudié demain.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des ordres permanents, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 13 mai 1936.

Le comité permanent des ordres permanents demande permission de présenter son huitième rapport comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De L'Ordre Indépendant des Fils d'Italie, de Québec; demandant l'adoption d'une loi autorisant à poursuivre ses affaires dans tout le Canada.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger".

Après plus ample débat, ledit bill est lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Casgrain propose que le bill soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion sur la motion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Ballantyne:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vente de certains vaisseaux possédés par, ou en charge de la marine marchande canadienne limitée, et s'enquierra du prix payé et des conditions de la vente.

Il s'en suit un débat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné hier sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à mercredi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à jeudi le vingt et un mai.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 14 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi 15 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

13 ami—Qu'il demandera au gouvernement:

Quand le gouvernement émet-il des obligations?

Pourquoi est-il émis des certificats provisoires?

Pourquoi n'est-il pas émis, en premier lieu, des obligations définitives?

Les obligations sont-elles émises en coupures représentant plus de mille dollars? Si elles ne le sont pas, pour quelle raison?

Pour mardi 19 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?

2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?

3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?

4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

MOTION

Pour mardi 19 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 14 mai 1936

No 1.

12 mai—Prise en considération du vingt-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Madeleine St. Clair Peacock Milroy, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

12 mai—Prise en considération du vingt-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Bella ou Bessie Laurie Wozik autrement appelée Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

12 mai—Prise en considération du vingt-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Agnes Hannah Wright, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.

12 mai—Prise en considération du second rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 5.

12 mai—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 6.

12 mai—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 7.

12 mai—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 8.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Pedro Alfonso Baptista".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 9.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill G2), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Isabel Sutherland Chaplin".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 10.

12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill H2), intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Violetta Dodge Connolly".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 11.
12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill I2), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Consuela Hill Montabone".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 12.
12 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lona Marie Vaughan Burnett Gravina".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 13.
13 mai—Prise en considération du rapport du comité permanent des Banques et du Commerce sur le bill (U) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".—(L'honorable sénateur Black).

No 14.
13 mai—Reprise du débat sur la motion que le projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien de zones franches de commerce étranger par les provinces et municipalités ou par des agences publiques provinciales ou municipales, soit référé au comité des Chemins de fer, télégraphes et havres".—(Le très honorable sénateur Meighen).

Pour mercredi 20 mai 1936

No 1.
13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;
(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;
(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Paquet.)

Pour jeudi 21 mai 1936

No 1.
13 mai—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 28

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 14 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-(Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Madeleine St-Clair Peacock Milroy, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Bella ou Bessie Laurie Wozik, autrement connue comme Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Agnes Hannah Wright, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Pedro Alphonso Baptista" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Isabel Sutherland Chaplin" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Violetta Dodge Connolly" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Consuela Hill Montabone" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lona Marie Vaughan Burnett Gravina" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du rapport du comité permanent de la banque et du commerce auquel a été renvoyé le bill (U) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".

Ledit rapport est adopté, et

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion que le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", soit renvoyé au comité des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Après débat, l'honorable sénateur Meighen propose en amendement que tous les mots après le mot "renvoyé" soient biffés et remplacés par ce qui suit: "à un comité spécial composé des honorables sénateurs Barnard, Beaubien, Cantley, Casgrain, Duff, King, Rainville, Robinson et Sinclair".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement sera adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Etant posée la question de savoir si la motion principale, ainsi amendée, sera adoptée, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, autrement connue comme Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, soit ajourné à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 19 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 19 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

13 ami—Qu'il demandera au gouvernement:

Quand le gouvernement émet-il des obligations?

Pourquoi est-il émis des certificats provisoires?

Pourquoi n'est-il pas émis, en premier lieu, des obligations définitives?

Les obligations sont-elles émises en coupures représentant plus de mille dollars? Si elles ne le sont pas, pour quelle raison?

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?

2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?

3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?

4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

Pour mercredi 20 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

14 mai—Qu'il attirera l'attention sur l'industrie minière de la houille de la Nouvelle-Ecosse, et qu'il demandera si le gouvernement prend en favorable considération des mesures qui devront permettre à cette industrie d'accroître son marché au Canada.

MOTION

Pour mardi 19 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 19 mai 1936

No 1.

14 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

14 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, aussi appelée Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

14 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright".—(L'honorable sénateur McMeans).

Pour mercredi 20 mai 1936

No 1.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Paquet.)

Pour jeudi 21 mai 1936

No 1.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 29

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 19 mai 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (A) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Economical Mutual Fire Insurance Company*"., et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D) intitulé: "Loi concernant *The Northern Trusts Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (S) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Equitable Life Insurance Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (T) intitulé: "Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

VENDREDI 15 mai 1936.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre a adopté une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, le priant d'accorder gracieusement son consentement à la présentation d'une loi au Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande pour modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, et l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1907, et demandant à leurs Honneurs de s'unir à la Chambre pour approuver l'Adresse ci-jointe.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ladite adresse à Sa Majesté est alors lue par le greffier comme suit:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi,

Très Gracieux Souverain,

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, le et les Communes du Canada en Parlement assemblés, approchons humblement Votre Majesté pour vous prier d'accorder gracieusement votre consentement à la présentation d'une loi au Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande pour modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord de 1867 à 1930, et l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que cette loi soit à l'effet suivant:—

Loi modifiant les dispositions des Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, relatives aux impôts, et autorisant le gouvernement du Canada à garantir les dettes des provinces du Canada.

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada ont présenté à Sa Majesté une adresse demandant que soient adoptées sous forme de loi les dispositions suivantes:—

Qu'il soit en conséquence décrété par Sa Très Excellente Majesté le Roi, de et avec l'avis et le consentement des Lords spirituels et temporels, et des Communes, assemblés dans ce Parlement, et par leur autorité, à l'effet suivant:—

1. (i) L'article quatre-vingt-douze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, est modifié en ajoutant ce qui suit comme paragraphe 2a.

2a. Impôts indirects provinciaux au sujet de:

(i) ventes au détail autres que celles de tous les breuvages alcooliques, des spiritueux, du malt, du tabac, des cigarettes et des cigares qui sont assujettis à des droits ou taxes de douane et d'accise au Canada, ou autres que celles de toutes les marchandises et articles pour livraison à l'extérieur des provinces;

(ii) la clientèle des hôtels, restaurants et endroits d'amusements ou de divertissement;

afin de prélever un revenu pour des fins provinciales.

(2) Ledit article 2a sera censé avoir effet rétroactif relativement à la législation provinciale en force lors de l'adoption de cette Loi.

(2) Le Parlement du Canada pour autoriser le gouvernement du Canada à garantir le paiement du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement de toutes obligations (appelées ci-après "obligations garanties"), que toute province du Canada peut faire émettre de temps à autre, et, assujetti aux dispositions de cette Loi, pour prescrire les termes et les conditions auxquels toute garantie ainsi autorisée sera donnée, et les dispositions de cette loi, dans le cas où une garantie de cette sorte sera donnée, s'appliqueront et auront pleine force et effet malgré toute disposition contenue dans les Actes de l'Amérique britannique du Nord de 1867 à 1930, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, de la Loi du Parlement du Canada, 1875, de l'Acte du Canada (Frontières de l'Ontario), 1889, de la Loi de l'Orateur du Canada (Nominations de l'Assistant), 1895, Session 2, au de tous ordres, lois, règles et règlements adoptés ou passés en vertu de ou pour faire suite à ces lois, établissant une province ou admettant une colonie ou une province dans l'Union, ou affectant les relations constitutionnelles entre le Canada et une province.

3. La législation de chacune des provinces du Canada pourra, en tant qu'il s'agit du principal, des intérêts et du fonds d'amortissement des obligations que la province pourra créer ou émettre, autoriser le gouvernement de ladite province à conclure une entente avec le gouvernement du Canada par laquelle le Gouvernement du Canada garantira le paiement du principal, des intérêts et du fonds d'amortissement de telles obligations.

4. (1) Afin de protéger le Canada contre toute perte qui pourrait résulter de la garantie donnée en vertu des dispositions de cette Loi, le gouvernement du Canada, chaque fois qu'à son avis un manquement quelconque se produira dans le paiement du principal, des intérêts ou du fonds d'amortissement des obligations garanties, pourra:

(*a*) retenir tout versement à la province sur n'importe quel octrois payable par le gouvernement du Canada à la province pour fins locales, ou pour défrayer le coût de son gouvernement et de sa législature, ou pour payer l'intérêt de sa dette publique, ou au lieu de terres publiques, ou pour toute autre raison quelconque;

(*b*) pourvoir au paiement, en totalité ou en partie, d'un tel octroi, par versement direct à un créancier de la province de tout montant dû à ce créancier pour les obligations garanties. Dans ce paragraphe et le suivant, le terme "créancier" inclura l'administrateur d'un fonds d'amortissement;

(*c*) payer directement à un créancier de la province tout montant dû à ce créancier pour les obligations garanties, en prenant ce montant à même le revenu reçu ou perçu par le gouvernement au Canada ou par tout département ou officier d'icelui, pour ou au nom de la province.

(2) La législature de chacune des provinces pourra prélever le principal les intérêts ou le fonds d'amortissement des obligations garanties à même le revenu de la province, aux conditions que tel revenu devra, si le gouvernement l'exige, être affecté exclusivement au paiement de tels principal, intérêts ou fonds d'amortissement, et la Législature pourra, si le gouvernement du Canada l'exige spécifier que tous les fonds provenant du revenu ainsi obéré, seront déposés en fidéi-commis dans une banque ou plusieurs banques pour qu'une telle charge puisse s'effectuer.

5. Cette Loi sera connue sous le nom de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1936, et les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, et l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et la présente Loi, pourront être considérés comme un tout sous le nom d'Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1936.

Avec la permission du Sénat, la Chambre passe à la considération de ladite adresse.

Après discussion, il est proposé par l'honorable sénateur Dandurand appuyé par le très honorable sénateur Graham qu'il soit

Résolu: Que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans ladite adresse et remplit l'espace laissé en blanc par les mots "le Sénat et".

Et le débat se continuant, sur motion du très honorable sénateur Graham, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, autrement connue sous le nom de Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 20 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 20 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

13 ami—Qu'il demandera au gouvernement:

Quand le gouvernement émet-il des obligations?

Pourquoi est-il émis des certificats provisoires?

Pourquoi n'est-il pas émis, en premier lieu, des obligations définitives?

Les obligations sont-elles émises en coupures représentant plus de mille dollars? Si elles ne le sont pas, pour quelle raison?

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?

2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?

3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?

4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

No 3.

Par l'honorable sénateur Tanner:

14 mai—Qu'il attirera l'attention sur l'industrie minière de la houille de la Nouvelle-Ecosse, et qu'il demandera si le gouvernement prend en favorable considération des mesures qui devront permettre à cette industrie d'accroître son marché au Canada.

MOTION

Pour jeudi 21 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 20 mai 1936

No 1.

19 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion portant qu'il soit:

Résolu: Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907.—(Le très honorable sénateur Graham).

No 2.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Paquet.)

Pour jeudi 21 mai 1936

No 1.

19 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

19 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, aussi appelée Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.

19 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 30

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mercredi 20 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Horsey, pour l'honorable président du comité de divorce.

De James Gordon Ross, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dilys Jones Ross.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des ordres permanents présente le huitième rapport de ce comité.

Le greffier lit alors ledit rapport comme suit:

MERCREDI 20 mai 1936.

Le comité permanent des ordres permanents demande la permission de présenter son huitième rapport comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Howard Murray et autres, de Montréal, Québec et ailleurs; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer de Québec et Montmorency".

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable sénateur Rainville, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", présente le rapport suivant:

Le greffier lit alors ledit rapport comme suit:

MERCREDI 20 mai 1936.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", demande la permission de faire le rapport suivant:

1. Le comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
2. Qu'il soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

Le tout respectueusement soumis.

J.-H. RAINVILLE,
Président.

Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Rainville propose l'adoption dudit rapport.

Après débat, et sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que ledit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité spécial pour étude ultérieure.

L'honorable sénateur Lacasse présente au Sénat un bill (N2) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre Indépendant des Fils d'Italie".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur L'Espérance présente au Sénat un bill (O2) intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie du chemin de fer de Québec et Montmorency".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Tanner attire l'attention sur l'industrie minière de la houille de la Nouvelle-Ecosse, et demande si le gouvernement prend en favorable considération des mesures qui devront permettre à cette industrie d'accroître son marché au Canada.

L'honorable sénateur Rainville, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", présente le rapport suivant:

Le greffier lit alors ledit rapport comme suit:

MERCREDI 20 mai 1936.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces ou municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", demande la permission de faire rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que son quorum soit de cinq (5) membres.
2. Qu'il soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.
3. Que le nombre de sénateurs constituant ledit comité soit augmenté de deux.

Le tout respectueusement soumis.

J.-H. RAINVILLE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que les noms des honorables sénateurs Donnelly et Murdock soient ajoutés à la liste des membres du comité spécial relativement au bill (E2), permettant l'établissement *et coetera* de zones franches de commerce étranger.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907 et que le Sénat remplit l'espace laissé en blanc par les mots "le Sénat et", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné hier sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à la prochaine séance de la Chambre.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, soit ajourné à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 26 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 26 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

13 ami—Qu'il demandera au gouvernement:

Quand le gouvernement émet-il des obligations?

Pourquoi est-il émis des certificats provisoires?

Pourquoi n'est-il pas émis, en premier lieu, des obligations définitives?

Les obligations sont-elles émises en coupures représentant plus de mille dollars? Si elles ne le sont pas, pour quelle raison?

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?

2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?

3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?

4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

20 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement est-il prêt à déclarer maintenant quels sont ses projets au sujet de la représentation du Canada au couronnement de Sa Majesté le roi Edouard VIII?

2. Et particulièrement au sujet de la représentation, au couronnement, des forces armées du Canada?

3. Quelle autre forme doit-il donner à sa représentation ou participation aux cérémonies du couronnement?

MOTION

Pour mardi 26 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 26 mai 1936

No 1.
19 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.
19 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, aussi appelée Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 3.
19 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright".—(L'honorable sénateur McMeans).

No 4.
20 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill N2), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre indépendant des Fils d'Italie".—(L'honorable sénateur Lacasse).

No 5.
20 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O2), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Québec et Montmorency".—(L'honorable sénateur L'Espérance).

No 6.
19 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et".—(Le très honorable sénateur Graham).

No 7.
13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Paquet.)

No 8.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 31

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 26 mai 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prevost,
Rainville,
Rhodes,
Robicheau,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, aussi connue sous le nom de Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lacasse propose que le bill (N2), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre Indépendant des Fils d'Italie", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Hardy propose, en amendement, que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots "à six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après débat ultérieur,

Il est proposé par l'honorable sénateur Calder que la suite de la discussion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie du chemin de fer Québec et Montmorency" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée sur la motion que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907 et que le Sénat remplit l'espace laissé en blanc par les mots "le Sénat et",

Après plus ample débat, il est

Proposé par l'honorable sénateur Donnelly que lesdites motion et adresse soient renvoyées au comité de la banque et du commerce.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Griesbach, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire la plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Les Ordres généraux (Milice et Royale force canadienne de l'air), en date du 15 mai 1936.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 27 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 27 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?

2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?

3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?

4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

20 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement est-il prêt à déclarer maintenant quels sont ses projets au sujet de la représentation du Canada au couronnement de Sa Majesté le roi Edouard VIII?

2. Et particulièrement au sujet de la représentation, au couronnement, des forces armées du Canada?

3. Quelle autre forme doit-il donner à sa représentation ou participation aux cérémonies du couronnement?

Pour jeudi 28 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

26 mai—Qu'il demandera si le gouvernement étudie ou se propose d'étudier la question de l'octroi d'une pension, gratification ou autre aide à la veuve du constable Lewis, de Sarnia, tué par un nommé Norman Ryan, un dangereux criminel et forçat que les autorités fédérales ont libéré de prison.

MOTION

Pour mercredi 3 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 27 mai 1936

No 1.

Reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture du projet de loi (Bill N2) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre Indépendant des Fils d'Italie, et l'amendement proposé par l'honorable sénateur Hardy que ce bill ne soit pas lu une deuxième fois maintenant mais dans six mois de cette date".—(L'honorable sénateur Calder).

No 2.

26 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et", et la motion de l'honorable sénateur Donnelly que lesdites motion et adresse soient référées au comité permanent des Banques et du Commerce.—(L'honorable sénateur Griesbach).

No 3.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Paquet.)

No 4.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 32

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 27 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Rainville,
Rhodes,
Robicheau,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Murdock, pour l'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues présente le sixième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 27 mai 1936.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son sixième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que les portiers du Sénat qui avaient complété dix années de service ou plus le 27 mai 1936 soient rémunérés au taux de $5 par jour, et que les portiers qui n'ont pas encore complété dix années au service du Sénat aient leur salaire augmenté à $5 par jour dès qu'ils auront complété ce terme de service.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion ajournée sur la motion pour deuxième lecture du bill (N2), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre Indépendant des Fils d'Italie", et la motion de l'honorable sénateur Hardy, en amendement, que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après débat, et avec la permission du Sénat,
La motion en amendement est retirée.
Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion préalablement ajournée sur la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et", et la motion de l'honorable sénateur Donnelly que lesdites motion et adresse soient renvoyées au comité permanent de la Banque et du Commerce.

Après débat, la motion pour renvoyer la motion principale et l'adresse au comité permanent de la banque et du commerce est adoptée, et il est
Ordonné en conséquence.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (17) intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire la plus possible, sinon à la prohiber.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Danduranad, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 28 mai 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi 28 mai 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

26 mai—Qu'il demandera si le gouvernement étudie ou se propose d'étudier la question de l'octroi d'une pension, gratification ou autre aide à la veuve du constable Lewis, de Sarnia, tué par un nommé Norman Ryan, un dangereux criminel et forçat que les autorités fédérales ont libéré de prison.

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?
2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?
3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?
4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

No 3.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

20 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement est-il prêt à déclarer maintenant quels sont ses projets au sujet de la représentation du Canada au couronnement de Sa Majesté le roi Edouard VIII?
2. Et particulièrement au sujet de la représentation, au couronnement, des forces armées du Canada?
3. Quelle autre forme doit-il donner à sa représentation ou participation aux cérémonies du couronnement?

MOTION

Pour mercredi 3 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 28 mai 1936

No 1.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

No 2.

27 mai—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe).

No 3.

27 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 17), intitulé: "Loi concernant lele Conseil des ports nationaux".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 33

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 28 mai 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Rainville,
Rhodes,
Robicheau,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Credit Association*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, conformément à l'ordre de référence du 26 mars 1936, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mercredi prochain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (Y), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Atlantic Loan and Finance Corporation*", rapporte que ledit comité, ayant étudié ledit bill, suivant l'ordre de référence du 3 avril 1936, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie de prêts domestiques", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 7. Aux mots "Auguste D'Amour, hôtelier", substituer les mots "Wilfrid D'Amour, marchand en gros".

Ledit amendement est adopté, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Sur motion, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit renvoyé de nouveau au comité pour plus ample considération.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose la deuxième lecture du bill (17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux".

Après débat,

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat,
Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (69), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (70), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire la plus possible, sinon à la prohiber.

Il est
Ordonné: Que la suite du débat soit remise à mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 2 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi 2 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

26 mai—Qu'il demandera si le gouvernement étudie ou se propose d'étudier la question de l'octroi d'une pension, gratification ou autre aide à la veuve du constable Lewis, de Sarnia, tué par un nommé Norman Ryan, un dangereux criminel et forçat que les autorités fédérales ont libéré de prison.

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?
2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?
3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?
4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sinclair:

28 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût total, pour le pays, de la Commission royale sur les accords financiers entre le Dominion et les Provinces maritimes, qui a été instituée en septembre 1934?
2. Quel montant a été payé à chaque commissaire pour ses services, ainsi que comme allocations de subsistance—avec indication du montant payé à chaque commissaire séparément?
3. Quel montant a été payé aux conseils juridiques qui ont représenté le Dominion devant la Commission,—avec indication de leurs noms, des montants payés à chacun pour ses services, comme allocations de subsistance et pour aide aux écritures?

4. Quel montant, s'il en est, a été payé aux conseils juridiques représentant les provinces—avec indication du montant payé à chaque conseil séparément?
5. Quel montant a été payé aux commis aux écritures et pour couvrir d'autres dépenses de la Commission—avec indication des personnes auxquelles un montant a été payé, et du montant reçu par chacune d'elles?

Et qu'il attirera l'attention du gouvernement sur ces questions.

MOTION

Pour mercredi 3 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 2 juin 1936

No 1.

28 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Y), intitulé: "Loi constituant en corporation *Atlantic Loan and Finance Corporation*".—(L'honorable sénateur Duff).

No 2.

28 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill B), intitulé: "Loi constituant en corporation *Domestic Finance Corporation*".—(L'honorable sénateur Marcotte).

No 3.

13 mai—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Bourgeois).

Pour mercredi 3 juin 1936

No 1.

28 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill E), intitulé: "Loi constituant en corporation *United Credit Corporation*".—(L'honorable sénateur Little).

No 2.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 34

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 2 juin 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Robicheau,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

CANADA

OTTAWA, 29 mai 1936.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, mardi prochain à neuf heures du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (U) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Pedro Alfonso Baptista", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Isabel Sutherland Chaplin", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Violet Dodge Connolly", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Consuela Hill Montabone", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lona Marie Vaughan Burnett Gravina", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier un message ainsi conçu:

VENDREDI 29 mai 1936.

Résolu: Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, les documents produits comme preuve, etc., soumis au comité permanent du divorce, auquel ont été référées les pétitions de Pedro Alfonso Baptista, Louise Isabel Sutherland Chaplin, Clara Violet Dodge Connolly, Marie Consuela Hill Montabone, Lona Marie Vaughan Burnett Gravina, respectivement.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (67) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (68) intitulé: "Loi relative au transport des marchandises par eau", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (71) intitulé: "Loi modifiant le tarif douanier", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", et l'informe qu'elle a agréé, sans y apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (11) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le vingt-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 26 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Margary Brunhilde Morphy Dunton, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilson Ellis Dunton, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le trentième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 26 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mania Leizerson Oberman, de la cité de Montréal, province de Québec, employée d'usine, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Oberman le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le trente et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 26 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Milton Sandford Enoch Chase, de la cité de Montréal, province de Québec, mécanicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ivy Frances Tofts Chase, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent du divorce présente le trente-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 26 mai 1936.

Le comité permanent du divorce a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Maurice-Amédée Tremblay, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur d'obligations, demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Jeanne-Renée de Sales Latterrrière Tremblay, le comité constate que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la demande du pétitionnaire ne soit pas accordée pour la raison que les allégations y contenues concernant la non consommation du mariage n'ont pas été prouvées à la satisfaction du comité.

3. Le comité recommande que le taxe parlementaire versée d'après la règle 140 soit remise au pétitionnaire, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le trente-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 27 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Jessie Dansky Glazer, autrement connue sous le nom de Jobeth Dansky Glazer, de la cité de Montréal, province de Québec, couturière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Philip Glazer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le trente-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 27 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mildred Eileen Champion Webster, de la cité de Verdun, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Edward Webster, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis

L. McMEANS,
Président.

Ordonné sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des Divorces présente le trente-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 27 mai 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Gaston-Ludovic Marchal, de la ville de Pointe-Claire, province de Québec, chauffeur et valet de chambre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Anna-Marie Foucart Marchal, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande que la demande du pétitionnaire ne soit pas accordée pour la raison que les allégations d'adultère contenues au paragraphe cinq de la pétition n'ont pas été prouvées à la satisfaction du comité.

3. Le comité recommande que la taxe parlementaire versée d'après la règle 140 soit remise au pétitionnaire, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis

L. McMEANS,
Président.

Ordonné sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Y) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Atlantic Loan and Finance Corporation*, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (B) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de prêts domestiques", est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:
Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Après débat, et sur motion,

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Juge-en-chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:—

Loi pour faire droit à Birdie Louise Coleman Wilson.
Loi pour faire droit à Solomon Hyman, autrement connu sous le nom de Saul ou Sam Hyman.

Loi pour faire droit à Lewis Gould.

Loi pour faire droit à Hyman Stotland.

Loi constituant en corporation *The Economical Mutual Fire Insurance Company.*

Loi concernant *The Northern Trusts Company.*

Loi constituant en corporation *The Equitable Life Insurance Company of Canada.*

Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal.

Loi pour faire droit à Pedro Alfonso Baptista.

Loi pour faire droit à Louise Isabel Sutherland Chaplin.

Loi pour faire droit à Clara Violetta Dodge Connolly.

Loi pour faire droit à Marie Consuela Hill Montabone.

Loi pour faire droit à Lona Marie Vaughan Burnett Gravina.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Loi modifiant la Loi des Indiens.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1937.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ces bills.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le débat sur l'interpellation par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de predrse des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu. l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet, se continue.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (G) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 3 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi 3 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Hardy:

26 mai—Qu'il demandera si le gouvernement étudie ou se propose d'étudier la question de l'octroi d'une pension, gratification ou autre aide à la veuve du constable Lewis, de Sarnia, tué par un nommé Norman Ryan, un dangereux criminel et forçat que les autorités fédérales ont libéré de prison.

No 2.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?
2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?
3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?
4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sinclair:

28 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût total, pour le pays, de la Commission royale sur les accords financiers entre le Dominion et les Provinces maritimes, qui a été instituée en septembre 1934?
2. Quel montant a été payé à chaque commissaire pour ses services, ainsi que comme allocations de subsistance—avec indication du montant payé à chaque commissaire séparément?
3. Quel montant a été payé aux conseils juridiques qui ont représenté le Dominion devant la Commission,—avec indication de leurs noms, des montants payés à chacun pour ses services, comme allocations de subsistance et pour aide aux écritures?

4. Quel montant, s'il en est, a été payé aux conseils juridiques représentant les provinces—avec indication du montant payé à chaque conseil séparément?
5. Quel montant a été payé aux commis aux écritures et pour couvrir d'autres dépenses de la Commission—avec indication des personnes auxquelles un montant a été payé, et du montant reçu par chacune d'elles?

Et qu'il attirera l'attention du gouvernement sur ces questions.

MOTION

Pour mercredi 3 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Casgrain:

28 avril—Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 3 juin 1936

No 1.

28 mai—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill E), intitulé: "Loi constituant en corporation *United Credit Corporation*".—(L'honorable sénateur Little).

No 2.

2 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 67), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

2 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 68), intitulé: "Loi relative au transport des marchandises par eau".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

2 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 71), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

2 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur sir Thomas Chapais).

Pour jeudi 4 juin 1936

No 1.

2 juin—Prise en considération du vingt-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margery Brunhilde Morphy Dunton avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

2 juin—Prise en considération du trentième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mania Leizerson Oberman avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

2 juin—Prise en considération du trente et unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Milton Sandford Enoch Chase avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

2 juin—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Maurice Amédée Tremblay avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 5.

2 juin—Prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Jessie Dansky Glazer autrement connu sous le nom de Jobeth Dansky Glazer avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

2 juin—Prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mildred Eileen Champion Webster avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

2 juin—Prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Gaston Ludovic Marchal avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 35

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 3 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prevost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Robicheau,
Sauvé,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Rainville, de la part du comité spécial auquel a été référé le Bill E2, intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", présente le troisième rapport de ce comité.

Le greffier donne comme suit lecture de ce rapport:

MERCREDI 3 juin 1936.

Le comité spécial auquel a été référé le Bill E2, intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité recommande que 500 exemplaires en anglais et que 250 exemplaires en français de ses délibérations soient imprimés pour distribution générale, et que la règle 100 soit suspendue dans la mesure où elle s'applique à l'impression de ces exemplaires.

Le tout respectueusement soumis.

J.-H. RAINVILLE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyée la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusment consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et", présente le rapport suivant:

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 3 juin 1936.

Le comité permanent de la banque et du commerce a l'honneur de faire rapport que conformément au renvoi fait par le Sénat le 27 mai 1936, une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumetre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, a été étudiée par ledit comité qui a entendu des resprésentations portant sur la partie d'icelle qui concerne l'accord aux provinces de certains pouvoirs de taxation indirecte, et recommande que ladite partie ne soit pas agréée.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Proposé par l'honorable sénateur Black que ledit rapport soit adopté maintenant.

La question étant posée sur ladite motion.

Le Sénat est divisé, et les voix sont comptées comme suit:

Ont voté pour:

Les honorables sénateurs

Arthurs, Aseltine, Ballantyne, Bénard, Barnard, Beaubien, Bourgeois, Bourque, Calder, Cantley, Chapais (sir Thomas), Coté, Fallis, Fauteux, Fripp, Gillis, Gordon, Griesbach, Haig, Hardy, Horner, Hughes, Laird, Léger, Little, Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdonald (Cardigan), Macdonell, Marcotte, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Moraud, Mullins, Paquet, Pope, Quinn, Rainville, Robicheau, Sauvé, Sharpe, Smith (Victoria-Carleton), Smith (Wentworth), Sutherland, Tanner, Taylor, White (Inkerman), White (Pembroke)—49.

Ont voté contre:

Les honorables sénateurs

Dandurand, Graham, Horsey, Lacasse, McGuire, Molloy, Murdock, Prévost, Spence, Turgeon—10.

Elle est déclarée dans l'affirmative, et

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Bourque, de la part du comité permanent de la Santé publique et de l'Inspection des aliments, présente le deuxième rapport de ce comité.

Le greffier donne comme suit lecture de ce rapport:

MERCREDI 3 juin 1936.

Le comité permanent de la Santé publique et de l'Inspection des aliments a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Votre comité apprécie les efforts que fait le Conseil fédéral de la Santé en vue d'unifier et d'améliorer les lois provinciales qui concernent l'hygiène, et exprime l'avis que, au sujet d'une campagne éducative, le gouvernement fédéral devrait diriger le mouvement par la coopération de ses techniciens et y prêter aussi son aide financière.

Le tout respectueusement soumis.

T.-J. BOURQUE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (O2), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Montmorency", rapporte que le comité a étudié ledit bill, et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Casgrain propose qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Credit Corporation*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (67) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (68) intitulé: "Loi relative au transport des marchandises par eau", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (71) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire la plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Après débat,

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 4 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour jeudi 4 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?
2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?
3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?
4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

MOTION

Pour vendredi 5 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

3 juin—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir".

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 4 juin 1936

No 1.

3 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill O2), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Québec et Montmorency". —(L'honorable sénateur L'Espérance).

No 2.

3 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 71), intitulé: "Loi modifiant la Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

3 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de la Santé et de l'inspection des aliments.—(L'honorable sénateur Bourque).

No 4.

3 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain:

Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 5.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

2 juin—Prise en considération du vingt-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margery Brunhilde Morphy Dunton avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 7.

2 juin—Prise en considération du trentième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mania Leizerson Oberman avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 8.

2 juin—Prise en considération du trente et unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Milton Sandford Enoch Chase avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 9.

2 juin—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Maurice Amédée Tremblay avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 10.

2 juin—Prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Jessie Dansky Glazer autrement connu sous le nom de Jobeth Dansky Glazer avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 11.

2 juin—Prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mildred Eileen Champion Webster avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 12.

2 juin—Prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Gaston Ludovic Marchal avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour mardi 9 juin 1936

No 1.

3 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Turgeon).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 36

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 4 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Robicheau,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Montmorency", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (71) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".

(*En comité*)

L'honorable sénateur Murdock préside.

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 et 2 sont lues et agréées.

L'amendement apporté à la clause 2 ne concerne que la version anglaise.

Ladite clause 2 est lue et agréée.

Page 3, lignes 4 et 5. Retrancher les mots "des numéros, énumérations et droits de douane suivants dans ladite Annexe A", et y substituer les mots "dans ladite Annexe A de ladite loi, des numéros, énumérations et droits de douane qui sont spécifiés à l'Annexe A de la présente loi".

Page 3. Insérer, en tête de l'annexe ou du tableau "Annexe A".

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

La clause 5 est lue, et amendée comme suit:

Page 19, lignes 5 à 7 inclusivement. Retrancher les mots "dans ladite Annexe B, des numéros, énumérations et taux de drawback de droits douaniers qui suivent", et y substituer les mots "dans ladite Annexe B de ladite loi, des numéros, énumérations et taux de drawback de droits douaniers qui sont spécifiés à l'Annexe B de la présente loi".

Page 19. Après la ligne 7. Insérer, en tête de l'annexe ou du tableau "Annexe B".

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

Page 20, clause 6, deuxième ligne. Retrancher le mot "suivant", et y substituer les mots "qui sont spécifiés à l'Annexe C de la présente loi".

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

Le préambule est lu de nouveau, et adopté.

Le titre est lu de nouveau, et adopté.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Murdock, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements, et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de la Santé publique et de l'Inspection des aliments.

Ledit rapport est adopté.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire la plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Margery Brunhilde Morphy Dunton, ainsi que des témoignages rendus devant ledti comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trentième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Mania Leizerson Oberman, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente et unième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Milton Sandford Enoch Chase, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Maurice-Amédée Tremblay, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Jessie Dansky Glazer, autrement connue sous le nom de Jobeth Dansky Glazer, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Mildred Eileen Champion Webster, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Gaston-Ludovic Marchal, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Brunhilde Morphy Dunton".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mania Leizerson Oberman".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Milton Sandford Enoch Chase".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Dansky Glazer, autrement connue sous le nom de Jobeth Dansky Glazer".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Eileen Champion Webster".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*, et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec les amendements suivants:

Page 2, ligne 8. Retrancher les mots "confiscable au profit de Sa Majesté" et les remplacer par les mots "confisquée au profit de Sa Majesté sur l'adoption d'un arrêté du gouverneur en son conseil à cet effet".

Page, 3 ligne 43. Après le mot "émises" insérer les mots "ou s'il n'y en a pas eu d'émises, tous les deniers avancés pour cette construction,"

Sur motion, il est

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures et demie du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 8 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi 8 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Cantley:

12 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?
2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leur enquêtes ou investigations? Lesquelles?
3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?
4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

MOTION

Pour lundi 8 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

3 juin—Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir".

ORDRE DU JOUR

Pour lundi 8 juin 1936

No 1.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 76) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre".—L'honorable sénateur Dandurand.

No 2.

4 juin—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des communes au projet de loi (Bill C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*.—L'honorable sénateur *White* (Pembroke).

No 3.

3 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 4.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Brunhilde Morphy Dunton".—L'honorable sénateur *McMeans*.

No 6.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Leizerson Oberman".—L'honorable sénateur *McMeans*.

No 7.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Milton Sandford Enoch Chase".—L'honorable sénateur *McMeans*.

No 8.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Dansky Glazer, aussi connue comme Jobeth Dansky Glazer".—L'honorable sénateur *McMeans*.

No 9.

4 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Eileen Champion Webster".—L'honorable sénateur *McMeans.*

Pour mardi 9 juin 1936

No 1.

3 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Turgeon).

Pour jeudi 11 juin 1936

No 1.

2 juin—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Maurice Amédée Tremblay avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 37

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 8 juin 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
King,
L'Espérance,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (68) intitulé: "Loi relative au transport des marchandises par eau", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que l'ordre pour la reprise du débat antérieurement ajourné sur la motion "Que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi", soit remis à l'Ordre du jour, et que ce soit le premier article après les troisièmes lectures demain.

L'honorable sénateur Griesbach propose:

Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à mercredi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au bill (C2) intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*".

Lesdits amendements sont adoptés, et il est

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agrée, sans y en apporter d'autres, les amendements de la Chambre des communes audit bill.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Brunhilde Morphy Dunton" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui

communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mania Leizerson Oberman" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Milton Sandford Enoch Chase" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Dansky Glazer" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Eileen Champion Webster" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Après débat,

Il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à mercredi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire la plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 9 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 9 juin 1936

No 1.

8 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 68) intitulé: "Loi concernant le transport des marchandises par voie maritime".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

8 juin—Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

8 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 76) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

8 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933.—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

8 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir".—(L'honorable sénateur Haig).

No 6.

3 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Turgeon).

Pour mercredi 10 juin 1936

No 1.

8 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 2.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour jeudi 11 juin 1936

No 1.

2 juin—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Maurice Amédée Tremblay avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 38

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mardi 9 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table les ordres généraux de la milice en date du 1er juin 1936.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi relative au transport des marchandises par eau", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 à 13, les deux comprises, sont lues et agréées.

La clause 14 est lue, et modifiée comme suit:

Page 9, ligne 39. Retrancher les mots "et son remplacement par le suivant", et y substituer les mots "sauf son titre, et son remplacement par l'Annexe I de la présente loi".

Page 9, ligne 40. Ajouter le titre "ANNEXE I", immédiatement au-dessus de la ligne 40.

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

La clause 15 est lue, et modifiée comme suit:

Page 10, ligne 12. Retrancher les mots "et remplacée par ce qui suit:", et y substituer les mots "sauf le titre, et l'Annexe II de la présente loi y est substituée".

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

La clause 16 est lue, et modifiée comme suit:

Page 11, ligne 4 de la clause 16. Retrancher les mots "et remplacée par la suivante:", et y substituer les mots "sauf le titre, et l'Annexe III de la présente loi y est substituée".

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

La clause 17 est lue, et modifiée comme suit:

Page 20, ligne 4 de la clause 17. Retrancher les mots "et remplacée par la suivante:", et y substituer les mots "sauf le titre, et l'Annexe IV de la présente loi y est substituée".

Page 20, à la suite de la clause 17. Remplacer "ANNEXE V" par ANNEXE IV".

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

Les clauses 18 et 19 sont lues et agréées.

Pages 10 à 20, les deux comprises. Transposer les Annexes I, II, III et IV à la fin du bill.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Murdock, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (20) intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Unis de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit renvoyé à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 10 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 10 juin 1936

No 1.

9 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 76) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

8 juin—Reprise du débat ajourné sur la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Unis de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

8 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir".—(L'honorable sénateur Haig).

No 4.

3 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Turgeon).

No 5.

8 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sénateur Casgrain).

No 6.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;
(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour jeudi 11 juin 1936

No 1.

2 juin—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Maurice Amédée Tremblay avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 39

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 10 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Turgeon,
Webster,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (N2), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre Indépendant des Fils d'Italie", rapporte que le comité a étudié ledit bill, et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 14. Remplacer "Talvei" par "Talevi".

2. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

3. Page 1, lignes 22 et 23. Remplacer "Indépendant des Fils d'Italie" par "des Italo-Canadiens".

4. Page 1, lignes 23 et 24. Remplacer "Independent Order of the Sons of Italy" par "Order of Italo-Canadians".

5. Page 2, ligne 37. Disjoindre "et prêter".

Dans le préambule

6. Page 1, ligne 4. Remplacer "Indépendant des Fils d'Italie" par "des Italo-Canadiens".

Dans le titre

7. Remplacer "Indépendant des Fils d'Italie" par "des Italo-Canadiens".

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Black, du comité spécial chargé de présenter après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 9 juin 1936.

Le comité spécial chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

Dans son enquête sur la question des rentes, votre comité désirait prouver ce qui suit:

(1) Si les tables de mortalité à l'usage du bureau des rentes sont exactes et modernes;

(2) Si les taux de l'intérêt d'après lequel se calculent les rentes est justes et raisonnable;

(3) S'il ne vaudrait pas mieux placer le bureau des rentes sous un autre ministère, que celui où il se trouve actuellement, ou le fusionner avec un autre ministère.

Sur les deux premiers points, les témoins et le ministère chargé des rentes ont semblé d'opinion unanime.

Les témoins qui ont comparu devant le comité sont: M. A. D. Watson, actuaire en chef du département des assurances; M. E. G. Blackadar, surintendant des rentes viagères; le professeur M. A. MacKenzie, de l'Université de Toronto, président de la "Teachers' Insurance and Annuity Association of America"; Cette association vend probablement plus de rentes viagères que toute autre de l'Amérique du Nord.

En plus de la preuve reçue oralement, il en a été reçu une quantité considérable par écrit.

La preuve a démontré que les tables de mortalité actuellement en usage sont surannées; les compagnies d'assurance et autres qui accordent des rentes ont, de temps en temps, changé leurs tables de mortalité, au cours des dernières années, tandis que celles du bureau des rentes sont toujours les mêmes, et il en résulte que le trésor public perd chaque année de grosses sommes.

Le bureau des rentes estime que cette perte s'est élevée à $400,000 l'an dernier. La preuve soumis d'autres sources, toutefois, indique une perte beaucoup plus considérable.

Le professeur MacKenzie est d'avis que la table de mortalité aujourd'hui en usage en Grande-Bretagne est la meilleure à adopter. Il déclare aussi qu'elle diffère peu de la table de mortalité en usage aux Etats-Unis.

La preuve démontre que d'après les taux exigés par la *Canada Life*, on calcule la rente d'un homme âgé de 50 ans à 16.93 fois le revenu, c'est-à-dire qu'une rente annuelle de $1,000 coûterait $16,930, tandis que les taux actuels du Gouvernement ne mettraient le prix qu'à $13,970. Cette seule rente accuserait, d'après notre plan actuel, une perte au gouvernement de $3,000, soit un taux de perte d'à peu près 22 p.c. Autrement dit, la table de mortalité en usage au Canada plus le taux d'intérêt diffère de 22 p.c., avec le taux actuellement en usage ailleurs.

Le taux d'intérêt d'après lequel on a établi les rentes de l'Etat, soit 4 p.c., était raisonnable lors de l'adoption de la mesure, mais les changements survenus depuis dans les taux de l'argent ont forcé les groupes d'assurance et autres qui s'occupent de rentes à diminuer leurs taux, pendant que ceux du gouvernement sont restés les mêmes.

Comme l'indique le tableau soumis par le professeur MacKenzie, le taux de l'intérêt d'après lequel ont été récemment calculées les rentes varie de 2½ à 3½ p.c., et ces taux doivent couvrir tous les frais d'administration et le reste, tandis que le taux du gouvernement reste toujours à 4 p.c., auquel il faut ajouter les frais d'administration, de commission, de traitements et le reste, ce qui signifie, d'après le témoignage de M. Watson, que le gouvernement paie, pour l'argent qu'il obtient de la vente des rentes, un taux d'intérêt de 6 ou 6½ p.c. Il y a quelque différence dans le mode de calcul, mais tous les témoignages conviennent que le taux d'intérêt est beaucoup trop élevé.

Relativement au troisième et dernier point, soit: s'il vaudrait mieux placer le bureau des rentes sous un autre ministère que celui où se trouve actuellement ou le fusionner avec un autre ministère; là-dessus, le comité n'offre aucun commentaire puisqu'il est d'avis que c'est là une question d'administration publique et doit rester entre les mains du gouvernement. Nous citerons toutefois du témoignages du professeur MacKenzie ce qui suit:

> "Le service public inclut un département de l'assurance, convenablement pourvu d'hommes capables qui font profession de comprendre les sujets de cette sorte. Quoi que nous décidions de faire du bureau des rentes si nous devons effectuer des changements quelconques, il me semble que nous devrions assurer la coopération la plus étroite et le contrôle réciproque. Il semblerait peu raisonnable qu'il n'existerait ni coopération ni contrôle réciproque. Si l'on prend des mesures pour assurer la coopération, je crois que l'avenir sera en sûreté."

M. Watson exprime à peu près le même opinion.

En vue de la preuve soumise, votre comité recommande:

(1) Que le département se procure et se serve de tables de mortalité modernes, cesdites tables devant être revisées périodiquement pour les maintenir modernes; et

(2) Que le taux d'intérêt d'après lequel on établit les rentes ne dépasse pas 3½ p.c., y compris les frais d'administration, les traitements et commissions, lorsqu'il y a lieu, et

(3) Que le taux d'intérêt soit sujet à modification périodique, conformément au coût de l'argent, et d'après le système de rentes britanniques (Voir témoignages), et

(4) Qu'une vérification constante soit maintenue pour tenir au courant le ministre chargé de l'administration des rentes et le ministre des Finances.

Une copie de la preuve obtenue est ci-annexée.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill tel que modifié, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite l'agrément de cette Chambre.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (79) intitulé: "Loi concernant le ministère des Mines, des ressources et de la colonisation", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (80) intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion portant que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que le Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et", il est

Après débat,

L'honorable sénateur Hardy propose que ladite Adresse soit modifiée par l'addition, à la fin de l'alinéa (i) de 2A, de la disposition suivante:

A la condition que ces impôts ne favorisent pas la vente de marchandises ou d'articles provenant de la culture, production ou fabrication d'une province ou d'un pays, ou n'infligent pas de traitement inégal à cette vente; ou qu'ils ne soient pas en faveur ou au détriment de quelque personne, société ou compagnie domiciliée dans une autre province ou un autre pays.

Après plus ample débat, et

La question étant posée sur la motion modifiant ledit amendement.

Elle est résolue dans la négative par le vote suivant:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Dandurand,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Duff,	Hughes,	O'Connor,	Turgeon,
Graham,	Lacasse,	Prévost,	Wilson
Hardy,	MacArthur,	Robinson,	(Rockcliffe)—15.

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Arthurs,	Fripp,	Macdonald	Quinn,
Aseltine,	Gillis,	(Cardigan),	Rainville,
Ballantyne,	Gordon,	Marcotte,	Robicheau,
Beaubien,	Griesbach,	McDonald (Shédiac),	Sauvé,
Bourgeois,	Haig,	McLennan,	Sharpe,
Calder,	Hocken,	McMeans,	Smith (Victoria-
Cantley,	Horner,	McRae,	Carleton),
Coté,	Jones,	Meighen,	Smith (Wentworth),
Donnelly,	Macdonald	Mullins,	Sutherland,
Fallis,	(Richmond-Cap-	Paquet,	Tanner,
Fauteux,	Breton-Ouest),	Pope,	Taylor—40.

La question est alors posée sur la motion principale:

Que le Sénat s'unit à la Chambre des communes dans une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi pour La prier de bien vouloir gracieusement consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une mesure à l'effet de modifier les Actes de l'Amérique britannique du Nord, de 1867 à 1930, ainsi que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1907, et que Sénat insert dans l'espace libre inclus dans le bill les mots "Sénat et".

Elle est résolue dans la négative par le vote suivant:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Dandurand,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Duff,	Hughes,	O'Connor,	Turgeon,
Graham,	Lacasse,	Prévost,	Wilson
Hardy,	MacArthur,	Robinson,	(Rockcliffe)—15.

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Arthurs,	Fripp,	Macdonald	Quinn,
Aseltine,	Gillis,	(Cardigan),	Rainville,
Ballantyne,	Gordon,	Marcotte,	Robicheau,
Beaubien,	Griesbach,	McDonald (Shédiac),	Sauvé,
Bourgeois,	Haig,	McLennan,	Sharpe,
Calder,	Hocken,	McMeans,	Smith (Victoria-
Cantley,	Horner,	McRae,	Carleton),
Coté,	Jones,	Meighen,	Smith (Wentworth),
Donnelly,	Macdonald	Mullins,	Sutherland,
Fallis,	(Richmond-Cap-	Paquet,	Tanner,
Fauteux,	Breton-Ouest),	Pope,	Taylor—40.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorabel sénateur Griesbach:

Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à vendredi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorabel sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remis à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table le rapport annuel de la Commission du Service civil pour l'année 1935.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 11 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 11 juin 1936

No 1.

2 juin—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Maurice Amédée Tremblay avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 2.

10 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 79) intitulé: "Loi concernant le ministère des Mines et des ressources".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

10 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 80) intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

10 juin—Prise en considération du rapport du comité permanent des Bills Privés au sujet d'un projet de loi (Bill N2) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre Indépendant des Fils d'Italie".—(L'honorable sénateur Tanner).

No 5.

10 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité spécial nommé pour étudier et faire rapport sur l'opération de la loi des annuités du gouvernement.—(L'honorable sénateur Black).

No 6.

10 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Marcotte).

No 7.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour vendredi 12 juin 1936

No 1.

8 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir".—(L'honorable sénateur Haig).

Pour mardi 16 juin [illegible]

No 1.

10 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(Le très honorable sir Allen Aylesworth).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 40

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 11 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

L honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Bal antyne,
Be bien,
Bénard,
Black,
Bourgeois,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Casgrain,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Léger,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
O'Connor,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentwor),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 3 à 17, inclusivement. A la clause 1, substituer la suivante:

"1. L'article deux de la *Loi des douanes*, chapitre quarante-deux des Statuts revisés du Canada, 1927, tel que modifié par l'article premier du chapitre trente-huit des Statuts de 1932-33, est de nouveau modifié par l'abrogation des alinéas (*k*) et (*t*) du premier paragraphe dudit article, et par la substitution des suivants:

'(*k*) "officier" ou "préposé" signifie un officier ou préposé des douanes, et l'expression comprend, dans les dispositions de la présente loi qui se rapportent aux mesures préventives, les officiers et sous-officiers de la Royale gendarmerie à cheval du Canada employés dans les services préventifs du Canada, ainsi que le capitaine ou patron ou autre personne en charge d'un navire dans les services préventifs du gouvernement du Canada;'

'(*t*) "véhicule" ou "voiture" signifie toute charrette, char, wagon, voiture, brouette, traîneau, aéronef ou autre moyen de transport de toute nature que ce soit, actionné par la vapeur, tiré ou poussé par des animaux, ou à bras, ou par une autre force motrice, et l'expression comprend les harnais ou attelages des animaux, ainsi que les garnitures, équipement et accessoires du véhicule;'

2. Page 2, lignes 19 à 30 inclusivement. Aux mots "7A. Le capitaine de tout navire arrivant ou trouvé dans les eaux canadiennes ou de tout navire enregistré au Canada ou de tout navire non enregistré possédé par une personne résidant et domiciliée au Canada ou de tout autre navire ou catégorie de navires qui a été spécifiée ou énumérée dans une proclamation du gouverneur en conseil, aux termes de l'article cent cinquante et un de la présente loi, arrivant et trouvé dans les eaux des douanes canadiennes, avec, à son bord, des boissons enivrantes comme cargaison, doit avoir à son bord de son navire un manifeste signé par lui sous serment quant à la véracité des déclarations y contenues. Ledit manifeste doit contenir", substituer les mots "7A. (1) Sauf si le Ministre, comme il en a la faculté, relativement à un navire particulier ou à une ou plusieurs catégories particulières de navires, dispense d'autre manière, pour une certaine période ou en général, le capitaine d'un navire arrivant ou trouvé dans les eaux canadiennes ou d'un navire enregistré au Canada ou d'un navire non enregistré appartenant à une personne résidant ou domiciliée au Canada ou de tout autre navire ou catégorie de navires qui a été spécifiée ou énumérée par proclamation du gouverneur en conseil, aux termes du paragraphe premier de l'article cent cinquante et un de la présente loi, arrivant et trouvé dans les eaux des douanes canadiennes, doit, si la cargaison de son navire contient des boissons enivrantes, avoir à bord un manifeste signé par lui sous serment quant à la véracité des déclarations y contenues. Ce manifeste doit contenir".

3. Page 3, lignes 17 à 24 inclusivement. Au premier paragraphe de l'article 151, substituer le suivant:

"151. (1) Les dispositions du présent article s'appliqueront aux navires errant çà et là dans les eaux canadiennes et, dans le cas de tout navire enregistré au Canada, ou de tout navire non enregistré appartenant à une personne résidant

ou domiciliée au Canada, ou de tous autres navires ou catégorie de navires que le gouverneur en conseil peut spécifier ou énumérer par proclamation, elles s'étendront aussi aux navires errant çà et là dans les eaux des douanes canadiennes".

4 et 5. Les amendements apportés aux lignes 43 et 44 de la page 3, version anglaise, ne concernent pas la version française.

6. Page 4, lignes 10 et 11. Retrancher les mots "ou croiseur".

7. Page 4, ligne 17. Retrancher les mots "ou croiseur".

8. Page 4, lignes 44 à 50, inclusivement, et page 5, lignes 1 à 11, inclusivement. Au paragraphe (10) de l'article 151, substituer le suivant:

"(10) Tout navire, qui est un navire errant çà et là d'après la signification du paragraphe deux du présent article, peut être saisi et confisqué, ainsi que tous les approvisionnements et la cargaison qui se trouvaient à bord de ce navire au moment où il errait çà et là, pourvu cependant que les marchandises suivantes soient rendues, sans qu'une pareille saisie ou confiscation n'entraîne directement ou indirectement de responsabilité, sur production d'une preuve suffisante au Ministre qu'elles sont:

(*a*) Des marchandises à l'égard desquelles aucune disposition de la présente loi n'a été enfreinte et qui sont entre les mains d'une personne au Canada qui les a acquises contre valeur et de bonne foi; ou

(*b*) Des effets d'un passager de bonne foi; ou

(*c*) Des marchandises à l'égard desquelles aucune disposition de la présente loi n'a été enfreinte, et à l'égard desquelles ni le consignateur, ni le consignataire, ni le propriétaire, ni aucun de leurs agents, ne savait ou n'avait raison de soupçonner que les marchandises étaient destinées à passer en contrebande au Canada ou dans un autre pays".

9. Page 5, ligne 18. Aux mots "puissent établir", substituer "prouvent".

10. Page 5, ligne 33. Insérer ce qui suit comme nouvelle Clause A:

"Clause A.

"Est abrogé l'article deux cent cinquante-sept de ladite loi, tel qu'édicté à la présente session du Parlement, et remplacé par le suivant:

"257. Tout capitaine ou individu en charge d'un navire, et tout conducteur ou individu ayant la conduite ou en charge d'un véhicule ou autre moyen de transport, qui refuse ou néglige d'arrêter ce navire, ce véhicule ou autre moyen de transport, quand il en est requis au nom du Roi par un préposé ou par une personne employée comme tel, et toute personne présente à cette saisie ou à cet arrêt qui est appelée par ce préposé ou par cette personne au nom du Roi pour l'aider et lui prêter main-forte légalement, et refuse ou néglige de le faire, sont passibles, après déclaration sommaire de culpabilité devant deux juges de paix, d'une amende de mille dollars, et à défaut de paiement, d'un an d'emprisonnement, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement".

Dans le titre

11. Retrancher les mots "(Eaux canadiennes)".

Lesdits amendements sont adoptés, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Rainville, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", rapporte que le comité a examiné ledit bill, et l'a chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 12 et 13. Retrancher les mots "une agence publique provinciale ou municipale légalement autorisée" et substituer "un agent public ou privé légalement autorisé".

2. Page 2, ligne 36. Après "limitations" insérer les mots "quant à la durée ou à d'autres égards".

3. Page 2, lignes 37 et 38. Retrancher les mots "pour une période n'exédant pas cinquante ans et qu'il pourra déterminer".

4. Page 2, lignes 42 à 46 inclusivement. Remplacer la sous-clause (2) de la clause 5 par la suivante:

"(2) Il ne pourra être accordé plus d'une pareille concession à ou dans une même province, sauf si le port de frontière des douanes qui contient la zone, ou auquel la zone est adjacente, est situé dans les limites de plus d'une province; dans ce cas, bien qu'une pareille concession ait déjà été accordée, une autre, applicable seulement aux conditions exceptionnelles que prévoit le présent paragraphe, pourra être accordée à ou dans chacune des provinces qui contiennent partie d'un tel port, et dans la suite, tant que subsistera la concession ainsi accordée, il n'en pourra être accordé aucune autre à ou dans l'une ou l'autre de ces provinces".

5. Page 3, ligne 9. Retranches "franche".

6. Page 3, ligne 24. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (2) de la clause 6:

"(2) A la demande sera joint un plan de l'emplacement, signé et certifié par un arpenteur qualifié comme tel dans la province à laquelle la demande se rapporte".

7. Page 4, ligne 48. Retrancher "franche".

8. Page 5, ligne 29. Retrancher "franche".

9. Page 5, ligne 33. Après "revenu" insérer "ou à d'autres égards".

Dans le titre

10. Retrancher les mots "par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales et municipales".

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le trente-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 9 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Harry Candlish Coughtry, de la cité de Montréal, agent de change, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son

mariage avec Ada May Taylor Coughtry, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le trente-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 9 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Jean Malkinson Goldenberg, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Max Goldenberg, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le trente-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 9 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Edith Lilian Astroff Nevitt, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Nevitt, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le trente-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 9 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lillian Gladys Cheney Perry, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, experte en cosmétique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Percival Perry, du village de Saint-Jérôme, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Little, il est
Ordonné: Que la taxe parlementaire payée sur le bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Credit Association*", soit remboursée aux avocats des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Marcotte, il est
Ordonné: Que la taxe parlementaire payée sur le bill (B), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de prêts domestiques", soit remboursée à l'avocat des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", rapporte que ce comité a examiné ledit bill, et l'a chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 3, lignes 1 à 15 inclusivement. Remplacer la sous-clause (1) de la clause 4 par les suivantes:

"(1) Le Conseil peut, sous le régime de la *Loi du service civil,* employer les fonctionnaires professionnels, techniques et autres, ainsi que les commis ou employés qu'il peut juger nécessaires à la bonne direction de ses affaires, et fixer leur rémunération. Toutefois, des employés temporaires engagés autrement que sur une base annuelle ou saisonnière, ainsi que des ouvriers, peuvent être engagés par le directeur régulier du port.

(2) Doit être nommé par le Conseil, pour chaque port sous la juridiction du Conseil, un fonctionnaire à désigner comme directeur du port. Ce directeur du port doit accomplir, à titre de mandataire du Conseil, les services que le Conseil lui assigne".

2. Page 3, ligne 16. La sous-clause (2) de la clause 4 devient la clause (3).

3. Page 6, ligne 5. Remplacer les mots "en saisit" par les mots "après avoir donné aux soumissiannaires un délai raisonnable des jour et heure et du lieu de l'ouverture des soumissions, doit les ouvrir en public, puis en saisir".

4. Page 13, ligne 1. A la suite du mot "possible" insérer "mais dans un délai de trois mois".

5. Page 14, ligne 10. Ajouter ce qui suit comme nouvelle Clause A:

"Clause A.

"Peut être établi par le gouverneur en conseil et maintenu, relativement à chacun des ports auxquels s'étendent les dispositions de la présente loi, un Conseil consultatif local, pour exprimer des avis, et dont le directeur du port est le président".

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Maurice-Amédée Tremblay, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (79) intitulé: "Loi concernant le ministère des Mines, des ressources et de la colonisation", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (80) intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des bills privés au bill (N2), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre Indépendant des Fils d'Italie".

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite l'agrément de cette Chambre.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial nommé pour faire rapport, après étude, sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite de la discussion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 12 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi 12 juin 1936

No 1.

8 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir".—(L'honorable sénateur Haig).

No 2.

10 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité spécial nommé pour étudier et faire rapport sur l'opération de la loi des annuités du gouvernement.—(L'honorable sénateur Black).

No 3.

11 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au projet de loi (Bill 67), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)".—(L'honorable sénateur Black).

No 4.

11 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité spécial au projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales ou municipales, de zones franches de commerce étranger".—(L'honorable sénateur Rainville).

No 5.

11 juin—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres au projet de loi (Bill 17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux".—(Le très honorable sénateur Graham).

No 6.

10 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Marcotte).

No 7.

13 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;
(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de la façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour mardi 16 juin 1936

No 1.

10 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(Le très honorable sir Allen Aylesworth).

No 2.

11 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 80), intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports".—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 41

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 12 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Bénard,
Bourgeois,
Buchanan,
Cantley,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Molloy,
Moraud,
Murdock,
O'Connor,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Candlish Coughtry".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Malkinson Goldenberg".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Lillian Astroff Nevitt".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Gladys Cheney Perry".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial nommé pour faire rapport, après étude, sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à lundi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent de la banque et du commerce au bill (67), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)".

Lesdits amendements sont agréés, et il est

Ordonné: Que ledit bill, ainsi modifié, soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour la prise en considération des amendements apportés par le comité spécial auquel a été renvoyé le bill (E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités, ou par des agences provinciales et municipales, de zones franches de commerce étranger", il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à lundi.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill (17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux".

Lesdits amendements sont adoptés, sur division, et il est

Ordonné: Que ledit bill, ainsi modifié, soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à lundi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (84) intitulé: "Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1936", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 15 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi 15 juin 1936

No 1.

12 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir."—(L'honorable sénateur Haig.)

No 2.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 67), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)" tel qu'amendé.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

12 juin—Prise en considération des amendements apportés par le comité spécial au projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales ou municipales, de zones franches de commerce étranger."—(L'honorable sénateur Rainville.)

No 4.

12 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", tel qu'amendé.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 5.

12 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Marcotte.)

No 6.

12 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 7.

12 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill U2), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Candlish Coughtry."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 8.

12 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill V2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Malkinson Goldenberg."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 9.

12 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill W2), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Lillian Astroff Nevitt."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 10.

12 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill X2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Gladys Cheney Perry."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 11.

12 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 84), intitulé: "Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1936."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi 16 juin 1936

No 1.

10 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sir Allen Aylesworth.)

No 2.

11 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 80), intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

12 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité spécial institué pour faire enquête et rapport sur l'opération de la loi des rentes sur l'Etat.—(L'honorable sénateur Black.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 42

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 15 juin 1936

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Casgrain,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Pope,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Spence,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le quarantième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 9 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Albert Leonard Johnson, de la cité de Montréal, province de Québec, classeur de coton, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frieda Fisher Johnson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le quarante et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI 12 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Reva Marcus, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Marcus, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le quarante-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI 12 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ethel May Mackie Atkinson, de la ville de Cobourg, province d'Ontario, domestique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Atkinson, de la cité de Montréal, province de

Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le quarante-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI 12 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Edythe Mary Ross Brown, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hallowell Macdonald Brown, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le quarante-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI 12 juin 1936.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph-Paul-Georges Marcoux, de la cité de Montréal, province de Québec, ingénieur de chemin de fer, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec May Enid Aileen Evans Marcoux, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le président présente au Sénat le rapport suivant de la Commission du service civil:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

11 juin 1936.

Conformément aux dispositions de l'article 61 et de l'article 12 de la Loi du service civil, la Commission du service civil, à la requête du Greffier du Sénat, soumet le rapport suivant pour approbation:

Maître d'hôtel du président—

Il est recommandé que la rétribution de cette classe qui est actuellement—

Par année: $1,260, $1,320, $1,380, $1,440, $1,500, $1,560, soit revisée pour se lire comme suit:

Par année: $1,500, $1,560, $1,620, $1,680, $1,740, $1,800.

Adjoint au greffier en chef des comité, Sénat—

Traitement:

Par année: $3,120, $3,240, $3,360, $3,420. Cette classe est nouvelle.

En vertu des dispositions de l'article 61 et de l'article 9 de la Loi du service civil, la Commission du service civil recommande que l'organisation du Sénat soit modifiée comme suit:

Qu'un emploi de Greffier des comités et Greffier des Procès-verbaux et des Journaux, Sénat ($2,220-$2,700), soit créé en remplacement d'un emploi de Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais) ($1,920-$2,400), SC-A-9.

Qu'un emploi d'Adjoint au Greffier en chef des comités, Sénat ($3,120-$3,420), soit créé en remplacement d'un emploi de Premier greffier ($2,520-$3,000), SC-A-8.

Les changements ci-dessus comportent une augmentation immédiate de $240 et une augmentation définitive de $960.

Il est jugé que les fonctions et responsabilités attachées aux emplois ci-dessus justifient un traitement plus élevé.

Le Greffier du Sénat demande ausi que la rétribution de la classe de "Gardien de la salle de lecture" soit portée de $1,320-$1,680 à $1,500-$1,800. La Commission recommande qu'aucune modification ne soit apportée dans la rétribution de cette classe.

Il est recommandé que les modifications précitées soient rétroactives au 1er mai 1936.

Ci-jointe copie d'un rapport, en date du 2 juin, concernant les modifications ci-dessus.

Respectueusement soumis,

W.-E. FOSTER,
Président du Sénat.

C.-H. BLAND,
Président.

ADR. POTVIN,
Commissaire.

J.-H. STITT,
Commissaire.

SÉNAT 2 juin 1936.

EXAMEN DES TRAITEMENTS ATTACHÉS À CERTAINS EMPLOIS DU SÉNAT

Le greffier du Sénat a transmis une copie certifiée du deuxième rapport du Comité permanent de la régie interne et de la Comptabilité du Sénat, recommandant:

(1) Une revision de l'échelle du traitement pour la classe de Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais) du Sénat;
(2) Une revision de l'échelle du traitement du Maître d'hôtel du président;
(3) Une revision de l'échelle du traitement des Gardiens de la salle de lecture;
(4) Une reclassification de l'emploi de premier greffier, en celle d'Adjoint au greffier en chef des comités.

(1) *Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais) du Sénat.*

La requête du Comité demandant de reviser la rétribution de la classe de "Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais)", pour la porter de $1,920-$2,400 (120), à $2,400-$2,880 (120), découle d'un concours de circonstances. Ces fonctions ont été classifiées antérieurement, et la Liste officielle des emplois les indique encore comme étant celles de Greffier des comités et Greffier des Procès-verbaux et des Journaux, $2,220-$2,700 (120). Le Sénat estime aujourd'hui que l'emploi de Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais) devrait être classifié à $1,920-$2,400 (120). Il semblerait qu'une revision de la Liste officielle des emplois n'a pas été publiée, mais elle aurait dû l'être pour indiquer la classification de l'emploi SC-A-9 de Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais), $1,920-$2,400 (120).

En comparant cet emploi avec celui de même nature à la Chambre des communes, savoir: Chef des journaux anglais, $3,600-$4,440 (180), le Comité a reconnu que, sur cette base, de même qu'en vertu de la classification antérieure, un changement dans le traitement est justifié. La requête actuelle élève, en effet, de $180 le maximum antérieurement applicable à ce cas, soit $2,400-$2,880 (120), en comparaison de $2,220-$2,700 (120).

La Division de l'Organisation considère que, puisque l'emploi de Greffier des comités et Greffier des Procès-verbaux et des Journaux, Sénat, $2,220-$2,700 (120), couvre ces fonctions, une telle classification devrait s'appliquer à cet emploi, plutôt que de reviser la rétribution pour la classe de Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais), ainsi que le Comité le recommande.

Il est en conséquence recommandé que l'emploi SC-A-9 de Greffier des Procès-verbaux et des Journaux (anglais), $1,920-$2,400 (120), soit reclassifié et devienne celui de Greffier des comités et Greffier des Procès-verbaux et des Journaux, Sénat $2,220-$2,700 (120).

Bien que cette mesure représente une économie de $180 sur celle que le Comité recommande, la dépense immédiate est de $160 et la dépense définitive de $300.

(2) *Maître d'hôtel du président.*

La classe de maître d'hôtel du président comporte un traitement de $1,260-$1,560 (60), et le Comité recommande que ce traitement soit revisé et porté à $1,500-$1,800 (60), soit une augmentation de $240 dans le maximum de la classe. Cet emploi peut être comparé à celui qui comporte des fonctions à peu près similaires à la Chambre des communes, et dont le titulaire reçoit un traitement quotidien, qui ne doit toutefois pas dépasser $2,000 par année. Cet employé est tenu d'être présent aux réceptions officielles et, outre la charge qui lui incombe de préparer ces réceptions, il doit annoncer les invités. Le maître d'hôtel du président du Sénat remplit de telles fonctions, mais on estime que, dans l'échelle

de salaire recommandée, il est tenu compte d'un moindre travail. Cet employé est tenu à des fonctions presque semblables dans la préparation des réceptions du Président et dans son service personnel.

La classe a été comparée, dans le passé, à celles de:

Premier maître d'hôtel, Collège Militaire Royal, $1,500-$1,680 (60);
Ordonnance d'hôpital, grade 5, $1,380-$1,680 (120);
Maître d'hôtel, Hôpital ou station de quarantaine, $1,140-$1,500 (120); et
Facteur de wagon officiel et Huissier-audiencier de cour, Commission des chemins de fer, $1,680-$1,980 (120).

Bien qu'on ait déclaré que, dans le passé, cette comparaison ne justifiait pas la recommandation d'un maximum plus élevé pour la classe de maître d'hôtel du président, on croit que l'on n'a pas prêté suffisamment d'attention à la nature officielle des services rendus au président et aux heures de présence que ces services exigent.

Il est par conséquent recommandé que l'échelle du traitement pour la classe de maître d'hôtel du président soit revisée et portée de $1,260-$1,560 (60) à $1,500-$1,800 (60).

La dépense immédiate qu'entraîne cette mesure est de $60, et la dépense définitive sera de $240.

(3) *Gardien de la salle de lecture.*

Il existe deux emplois de gardien de la salle de lecture, SC-24 et 25. Le comité recommande que l'échelle de traitement, qui est aujourd'hui de $1,320-$1,680 (60), soit revisée et portée à $1,500-$1,800 (60). De l'avis de la division de l'organisation, ces emplois doivent être considérés avec ceux qui relèvent de la Chambre des communes. Les salles de lecture servent à présenter commodément les journaux, revues et autres périodiques que demandent les députés et les sénateurs, constituent ainsi un service supplémentaire de la Bibliothèque du Parlement sans être, bien entendu, sous le contrôle de la Bibliothèque. Les salles de lectures sont très utiles, et les gardiens doivent être assez familiers avec les matières qui contiennent ces périodiques pour fournir certains renseignements aux membres des deux Chambres.

Les classes de gardien et d'Adjoint au gardien de la salle de lecture ne ressemblent guère, cependant à la classe de bibliothécaire de ministère, qui se divise en trois grades, comme suit:

Grade 1 $1,140-$1,440 (60).
Grade 2 $1,440-$1,800 (60).
Grade 3 $1,800-$2,220 (60).

On estime que la classe de gardien de la salle de lecture accorde une ample rétribution pour le service prévu; par conséquent, la commission ne peut recommander aucun changement dans la rétribution.

(4) *Nouvelle classe—Adjoint au greffier en chef des comités, Sénat.*

On recommande de reclassifier l'emploi de premier greffier SC-8 pour qu'il devienne celui d'adjoint au greffier en chef des comités. Il n'existe actuellement que trois greffiers de comités, sans adjoint au greffier en chef des comités, Sénat, $3,600-$4,440 (180). La proposition du comité tend à reclassifier l'emploi de premier greffier, $2,520-$3,000 (120) pour qu'il devienne celui d'adjoint au greffier en chef des comités, Sénat $3,120-$3,420 (120), ce qui entraînera la création d'une nouvelle classe. Ce changement effectuera une classification parallèle à celle qui est établie à la Chambre des communes.

Il importe d'expliquer que, à cause d'une modification graduelle dans les fonctions du Sénat, les travaux de la Chambre proprement dite diminuent, alors que ceux des comités augmentent rapidement et plus qu'on ne pouvait s'y atten-

dre. Bien qu'un grand nombre des bills privés du Sénat aient concerné des demandes de divorce, et que des tribunaux provinciaux aient été établis pour statuer sur la plupaart de ces cas de divorce, une besogne considérable et croissante incombe aux comités. Les fonctions attachées à l'emploi proposé consisteront à assister le greffier en chef des comités, au Sénat, à étudier les bills privés et à donner des avis sur ces bills, à tenir des dossiers et à expédier de la correspondance.

On recommande d'obtenir du Conseil l'autorisation de créer cette nouvelle classe et de reclassifier en conséquence l'emploi SC-8 de premier greffier.

La dépense immédiate qu'entraînera ce changement sera de $120, et la dépense définitive sera de $420.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message conçu comme suit:

Le vendredi, 12 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a agréé les modifications apportées par le Sénat au bill No 71, Loi modifiant le Tarif des douanes, et qu'elle a, subséquemment, modifié de nouveau ledit bill de la manière suivante:

1. Que les annexes ou listes intitulées par le Sénat "Annexe A", "Annexe B" et "Annexe C" soient transposées à la fin du bill, à la suite de l'article sept de ce dernier.

2. Que l'article sept du bill soit modifié à la ligne cinq, page vingt, en retranchant les mots "articles précédents" et en leur substituant les mots "annexes ci-jointes".

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier le la Chambre.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message conçu comme suit:

Le vendredi, 12 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a agréé les modifications apportées par le Sénat au bill No 76, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, et qu'elle a, subséquemment, auxdites modifications, modifié de nouveau ledit bill de la manière suivante:

1. Que la clause dix-huit du bill (page 20), soit modifiée par l'insertion, à la ligne six de ladite clause, immédiatement après le mot "Loi" des mots "et les annexes ci-jointes".

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier le la Chambre.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H) intitulé: "Loi concernant la *Trust and Loan Company of Canada*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1 à 9 inclusivement: Ces modifications ne se rapportent qu'à la version anglaise.

10. Page 3, ligne 30. Retrancher "(1)".

11. Page 3, ligne 36. Remplacer "(2) Le paragraphe premier du" par "Le".

12. Page 3, ligne 37. Insérer "et" après "s'interpréter".

13. Page 3, ligne 37. Insérer "s'appliquer" après "fins".

14. Page 3, lignes 38, 39 et 40. Retrancher "aux lieu et place des dispositions abrogées par ce paragraphe premier".

15. Page 3, ligne 41. Renuméroter le paragraphe (3) comme article 5.

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agrée, sans y en apporter d'autre, les amendements de la Chambre des communes audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (77) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (97) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (98) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1934 (Elections partielles fédérales)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (28) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider au placement des anciens combattants", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions', pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bille (K2) intitulé: "Loi pourfaire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy", et informe le Sénat qu'elle adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, autrement connue sous le nom de Bella ou Bessie Laurie Rabinovitch", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Margery Brunhilde Morphy Dunton", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mania Leizenson Oberman", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Milton Sandford Enoch Chase", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Dansky Glazer, autrement connue sous le nom de Jobeth Dansky Glazer", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Eileen Champion Webster", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

Le vendredi, 12 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, les documents produits comme preuve, etc., soumis au comité permanent du divorce du Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Madeleine St. Clair Peacock Milroy, Bella ou Bessie Laurie Wozik, aussi connue sous le nom de Bella ou Bessie Rabinovitch, Agnes Hannah Wright, Margery Brunhilde Morphy Dunton, Mania Leizerson Oberman, Milton Sandford Enoch Chase, Jessie Dansky Glazer, aussi connue sous le nom de Jobeth Dansky Glazer et de Mildred Eileen Champion Webster, respectivement, qui sont en instance de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (67) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes)" tel que modifié, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, tel que modifié,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la considération des amendements apportés par le comité spécial au bill (E), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales ou municipales, de zones franches de commerce étranger".

Lesdits amendements sont agréés, et il est

Ordonné: Que ledit bill, ainsi modifié, soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", tel que modifié, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion sur l'interpellation de l'honorable Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Après débat, il est

Ordonné: que plus ample débat soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Candish Coughtry" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Milkinson Godenberg" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Lillian Astroff Nevitt" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (X2) intitulé: Loi pour faire droit à Lillian Gladys Cheney Perry" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dettes effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1936", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table les Ordres navals généraux en date du 1 juin 1936.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 16 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

MOTION

Pour mardi 16 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sharpe:

15 juin—Que le Sénat approuve le rapport de la Commission du service civil, en date du 11 juin 1936, concernant les changements dans la classification et la rétribution de certains emplois au Sénat.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 16 juin 1936

No 1.

15 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales ou municipales, de zones franches de commerce étranger."—(L'honorable sénateur Casgrain.)

No 2.

15 juin—Reprise du débat ajourné sur la motion pour troisième lecture d'un projet de loi (Bill 17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", tel qu'amendé.—(L'honorable sénateur Ballantyne.)

No 3.

15 juin—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes à un projet de loi (Bill 71), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 4.

15 juin—Prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes à un projet de loi (Bill 76), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 5.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 77), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 6.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 97), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 7.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 98), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 8.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 78), intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1934 (Elections partielles fédérales)"—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 9.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 53), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 10.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 28), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider au placement des anciens combattants."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 11.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions."—(L'honorable sénateur King.)

No 12.

15 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Beaubien.)

No 13.

15 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mercredi 17 juin 1936

No 1.

12 juin—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir."—(L'honorable sénateur Haig.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 43

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mardi 16 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Cantley,
Casgrain,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Spence,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe),
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le quarante-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI 16 juin 1936.

Le comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Adjutor St-Jean, de la cité de Montréal, province de Québec, courtier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Blanche Paquin St-Jean, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Duff, il est

Ordonné: Que la taxe perlementaire payée sur le bill (Y), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Atlantic Loan and Finance Corporation*", soit remboursée aux avocats des pétitionnaires, moins les frais de traduction et d'impression.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Y2) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Leonard Johnson."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Reva Marcus."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Luckie Atkinson."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Mary Ross Brown."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Paul-Georges Marcoux."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Adjutor St-Jean."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Sur motion, il est

Résolu: Que le Sénat approuve le rapport de la Commission du service civil, en date du 11 juin 1936, concernant certains changements dans la classification et la rétribution de certains emplois du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération en comité général du bill (80), intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial nommé pour faire rapport, après étude, sur l'application de la Loi des rentes sur l'Etat, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi permettant l'établissement, l'exploitation et le maintien, par les provinces et municipalités ou par des agences provinciales ou municipales, de zones franches de commerce étranger", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné d'hier sur la motion tendant à la troisième lecture du bill (17) intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux, tel qu'amendé.

Après plus ample débat, ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes auxdits amendements.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du message de la Chambre des communes agréant les amendements apportés par le Sénat au bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", et modifiant de nouveau ledit bill en conséquence desdits amendements.

Sur motion, il est

Résolu: Que le Sénat agrée lesdits amendements par voie de conséquence.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes à cet effet.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du message de la Chambre des communes agréant les amendements apportés par le Sénat au bill (76), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", et modifiant de nouveau ledit bill en conséquence desdits amendements.

Sur motion, il est

Résolu: Que le Sénat agrée lesdits amendements par voie de conséquence.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes à cet effet.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (77), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (97), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (98), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (78), intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1934 (Elections fédérales partielles)", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 et 2 sont lues et agréées.

La clause 3 est lue, et modifiée comme suit:

Page 6, ligne 14. Après le mot "date" insérer ce qui suit: "jusqu'à (spécifier la date de l'émission du bref d'élection)".

Page 7, ligne 5. Après le mot "date" insérer ce qui suit: "jusqu'à (spécifier le date de l'émission du bref d'élection)".

Page 7, ligne 43. Après le mot "date" insérer ce qui suit: "jusqu'à (spécifier le date de l'émission du bref d'élection)".

Ladite clause, ainsi modifiée, est lue et agréée.

Le titre est lu, et modifié par le retranchement des mots "modifiant la Loi des élections fédérales, 1934 (Elections partielles fédérales)", et par la substitution des mots "pourvoyant aux élections partielles fédérales".

Le titre, ainsi modifié, est lu et agréé.

Le préambule est lu de nouveau, et agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Murdock, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et il est

Ordonné Que ledit bill, ainsi amendé, soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (28) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider au placement des anciens combattants", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du pour pour subir sa troisième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec bill (56) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec bill (83) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec bill (81) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral (Elections partielles fédérales)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec bill (89) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec bill (99) intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", pour lequelle elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion sur l'interpellation de l'honorable Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;
(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute immigration;
(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 17 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi 17 juin 1936

No 1.

16 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 77), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

16 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 78), intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1934 (Elections partielles fédérales)", tel qu'amendé.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

16 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions."—(L'honorable sénateur King.)

No 4.

10 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sir Allen Aylesworth.)

No 5.

11 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 80), intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 6.

15 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 97), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 7.

16 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 28), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider au placement des anciens combattants."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 8.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 56), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 9.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 10.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 81), intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral (Elections partielles fédérales)."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 11.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 83), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 12.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 89), intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 13.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 99), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 14.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Y2), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Leonard Johnson."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 15.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Z2), intitulé: "Loi pour faire droit à Reva Marcus."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 16.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A3), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Luckie Atkinson."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 17.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B3), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe May Ross Brown."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 18.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Paul George Marcoux."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 19.

16 juin—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D3), intitulé: "Loi pour faire droit à Adjutor St-Jean."—(L'honorable sénateur McMeans.)

No 20.

12 juin—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir."—(L'honorable sénateur Haig.)

No 21.

15 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Beaubien.)

No 22.

15 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à

ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour jeudi 18 juin 1936

No 1.

16 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité spécial institué pour faire enquête et rapport sur l'opération de la loi des rentes sur l'Etat.—(L'honorable sénateur Black.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 44

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 17 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Bénard,
Bourgeois,
Bourque,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fauteux,
Foster,
Fripp,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Quinn,
Riley,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur McRae, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (53), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur McRae, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (79), intitulé: "Loi concernant le ministère des Mines, des ressources et de la colonisation", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur White (Inkerman), du comité mixte des impressions des deux Chambres du Parlement, présente ce qui suit comme premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

OTTAWA, le 17 juin 1936.

Le Comité mixte des deux Chambres, chargé des impressions législatives, a l'honneur de présenter son premier rapport ainsi conçu:

Le Comité a pris connaissance de deux listes de documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes. La première de ces listes avait été soumise en premier lieu à un sous-comité composé des sénateurs G. V. White et Taylor et de messieurs McIntosh et Tustin, députés ainsi que du président suppléant, M. McLean (Prince). Ce sous-comité a fait rapport qu'il avait soigneusement étudié la liste de rapports officiels. Etant donné, cependant, que tous les documents déposés sont conservés au bureau du greffier des documents parlementaires où les députés peuvent les consulter ou en obtenir une copie, le sous-comité recommande que ces documents ne soient pas imprimés pour distribution.

Votre Comité a étudié la liste No 2 et a convenu de l'annexer au présent rapport.

Votre Comité a donc l'honneur de recommander aux deux Chambres qu'aucun des documents qui figurent sur les deux listes ci-jointes ne soit imprimé.

Respectueusement soumis,

R. SMEATON WHITE,
Président.

17a. Rapports faits en vertu des dispositions des articles 87 et 88 de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada. Partie IV, Pensions aux veuves et aux orphelins de constables.

33. Rapport du Directeur général des élections en conformité de l'article 58 de la Loi des élections fédérales.

33a. Rapport du Directeur général des élections en conformité de l'article 4 de la Loi de la députation.

33b. Un extrait du rapport de la dix-huitième élection générale tenue en 1935, publié à l'avance par le Directeur général des élections.—Partie IV, Liste des noms, etc., des candidats.

41. Listes des soldes de comptes, etc., non réclamés dans les banques à chartre du Canada au 31 décembre 1935.

42. Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1935.

43. Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1935.

44. Listes des actionnaires de banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1935.

45. Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 226, Loi des appropriations, 1935-1936, du 1er avril 1935 jusqu'au 31 janvier 1936.

48. Rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars 1935.

49. Etat relatif aux pensions et aux allocations de retraite des fonctionnaires durant l'année terminée le 31 mars 1935, en vertu de la Loi de la pension et du fonds de retraite du service civil.

50. (*a*) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année terminée le 31 mars 1935.

(*b*) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année terminée le 31 mars 1935.

(*c*) Etat montrant le montant de contributions et des paiements faits en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année terminée le 31 mars 1935.

51. Listes des emplois exclus de l'exécution de la Loi du service civil, pour l'année civile 1935.

52. Etat de comptes relatifs à la Caisse d'assurance des services administratifs pour l'année financière terminée le 31 mars 1935.

53. Etat relatif à l'assurance des anciens combattants pour l'année terminée le 31 mars 1935.

59. Rapport détaillé de tous les cautionnements et sécurités enregistrés au ministère du secrétaire d'Etat depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada.

61. Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées en vertu des dispositions des Statuts revisés, 1927, chapitre 142,—Profession médicale.

64a. Copie du rapport des auditeurs sur l'exposé financier de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année terminée le 31 mars 1935.

65. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1935.

67. Relevé indiquant le nombre des permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année civile écoulée du 1er janvier au 31 décembre 1935.

68. Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre 1935, indiquant aussi les noms des acheteurs.

70. Rapport relatif à la Loi de l'hygiène dans les chantiers publics.

70a. Copie d'un arrêté du conseil C.P. 3568, daté le 18 novembre 1935,—Règlements du ministère des pensions et de la santé publique "afin de pourvoir aux dépenses d'inhumation des anciens soldats des armées canadiennes, impériales ou alliées qui sont morts dans la misère."

70b. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 91, daté le 16 janvier 1936, modifiant certains règlements adoptés par le ministère des Pensions et de la Santé nationale.

73. Rapport relatif aux règlements établis en vertu de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.

78. Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada délivrés par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

80a. Copies des arrêtés du Conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance au chômage et à l'agriculture, 1934, la Loi des secours, 1935.

80b. Copies d'arrêtés du conseil adoptés en vertu de la Loi de secours 1934, et 1935.

80e. Copies d'arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la en vertu des dispositions de la Loi de secours 1935 pour autoriser un prêt de $4,300,000 à la province de la Colombie-Anglaise.

80d. Copie d'un arrêté du conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de secours, 1935.

80e. Copies d'arrêtées du conseil adoptées en vertu des dispositions de la Loi de secours, 1932, de la Loi de secours, 1934 et 1935.

80f. Copie d'un arrêté du conseil adopté sous le régime de la Loi de secours, 1934.

80g. Arrêté du conseil C.P. 384, daté le 19 février 1936; autorisant une modification des plans de deux ponts construits au-dessus de la rivière Assiniboine près de Virden (Pont Sproats), et de la rivière Pine.

80h. Copies d'arrêtés du conseil adoptés sous le régime de la Loi de secours, 1935.

80i. Arrêté en conseil, C.P. 416, du 20 février 1936: acceptant le contrat de MM. J. A. et M. Côté, Ltée, de Saint-Hyacinthe, P.Q., pour 11,500 paires de chaussures requises pour distribution aux hommes dans les camps d'assistance, à 3.27 la paire, y compris la taxe de vente et la livraison à Ottawa.

80j. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des Secours, 1932, et de la Loi des Secours, 1934.

80k. Copie d'un arrêté en Conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de secours, 1934.

80l. Copies des arrêtés en Conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des Secours, 1934, et de la Loi des Secours, 1935.

80m. Arrêté en conseil, C.P. 554, du 10 mars 1936: renouvelant des prêts au montant de $1,024,218.65 consentis à la province de la Saskatchewan.

80n. Copies des arrêtés en Conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des secours, 1934, et de la Loi des secours, 1935.

80o. Copie d'un arrêté en Conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des secours, 1935.

80p. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la Loi des secours, 1935.

80q. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des secours, 1935.

80r. Copie d'un arrêté en Conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des secours, 1934.

80s. Copie d'un arrêté en Conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des secours, 1935.

80t. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des secours, 1934.

80u. Copies des arrêtés en Conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des secours, 1934.

80v. Copie d'un arrêté en conseil renouvelant des prêts au montant de $2,117,183.89 consentis à la province de la Saskatchewan, portant intérêt au taux de 4 pour cent par année.

80w. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, de la Loi des secours, 1932, et de la Loi des secours, 1934.

80x. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions des lois de secours.

80y. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des Secours, 1935.

80z. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de secours, 1934.

80aa. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des Secours, 1934.

80bb. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions des Lois de secours, 1932-4-5.

80cc. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi pour remédier au chômage, 1930, de la Loi pour remédier au chômage et aider l'agriculture, 1931, de la Loi de prorogation de ces mesures, 1932, des Lois de secours, 1932-4-5.

80dd. Copie d'un arrêté en conseil, adopté en vertu des dispositions de la Loi de secours, 1936.

80ee. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu de dispositions de la Loi de secours, 1934.

80ff. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de secours, 1935.

80gg. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80hh. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80ii. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80jj. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80kk. Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de secours, 1936.

80ll. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80mm. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80nn. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

81. Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, pour l'année financière 1934-35.

86. Etat des argents déboursés en vertu de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934 et 1935.

86a. Copies des arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, département des Affaires indiennes.

86b. Copies d'arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, ministère de l'Intérieur.

86c. Copies d'arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi complémentaire sur la construction d'ouvrages publics, 1935, département des mines.

86d. Copies des arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86e. Copies des arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, ministère de la Défense nationale.

86f. Copies de certains arrêtés du conseil relatifs à des dépenses faites par la Commission des Chemins de fer en vertu des dispositions de la Loi complémentaire sur la construction d'ouvrages publics, 1935.

86g. Copies de certains arrêtés du conseil relatifs à des travaux de port, adoptés depuis l'institution de la Commission centrale des ports, le 1er novembre 1935, et autorisés en vertu des dispositions de la Loi complémentaire sur la construction d'ouvrages publics, 1935, ministère de la Marine.

86h. Copies des arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, ministère de la Marine.

86i. Copie de l'arrêté du conseil C.P. 322, daté le 10 février 1936, modifiant l'arrêté du conseil C.P. 3315, daté le 22 octobre 1935, adopté en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics supplémentaires, 1935, ministère de la Défense nationale.

86j. Copies d'arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86k. Copies d'arrêtés du conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics supplémentaires, 1935, ministère des Finances.

86l. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86m. Copies des arrêtés en conseil, adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86n. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86o. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des ouvrages publics, 1934, ministère de la Défense nationale.

86p. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86q. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934, ministère de la Défense nationale.

86r. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1935, Commission des chemins de fer, protection aux traverses à niveau.

86s. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86t. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86u. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934, ministère des Travaux publics.

86v. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur la construction des ouvrages publics, 1934.

86w. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions des Lois sur la construction des ouvrages publics, 1934, 1935, ministère des Travaux publics.

86x. Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 2238.

94. Relevé des règlements relatifs aux Indiens adoptés en vertu de la première partie de la Loi des Indiens.

95. Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1935.

96. Copies des listes des ventes de terre et des baux annulés par le département des Affaires indiennes du 1er janvier au 31 décembre 1935.

97. Etat des argents remboursés par autorité de Son Excellence le Gouverneur général, en vertu des dispositions du chapitre 35, 22-23 George V, acte intitulé Loi des remboursements (Ressources naturelles).

98. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés en vertu des dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

99. Copies d'arrêtés du conseil modifiant un tarif d'honoraires, frais, allocations et dépenses à être versés aux fonctionnaires électoraux en vertu de la Loi des élections fédérales.

100. Copie du rapport sur les activités de la Commission de la mise en marché du Dominion, jusqu'au 31 mars 1935.

101. Copie de l'arrêté du conseil modifiant les paragraphes 112 et 113 (3), Règlements de l'aviation, 1920.

101a. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 943, du 20 avril 1936, modifiant les Règlements de l'Air, 1920.

102a. Rapport montrant:—

1. Le nombre de personnes dans les camps d'assistance administrés par l'Etat aux dates suivantes: mai 1933; décembre 1933; mai 1934; décembre 1934; mai 1935; décembre 1935.

2. Chaque mois de l'année civile terminée le 31 décembre 1935, le nombre de personnes recevant de l'assistance d'après les rapports des provinces et des ministères fédéraux.

3. Aux dates suivantes: avril 1933, avril 1934, avril 1935, le nombre de personnes recevant de l'assistance d'après les rapports des provinces et des ministères fédéraux.

102b. Relevé montrant:—

1. Le nombre de personnes qui se trouvaient dans les camps d'assistance en (*a*) 1935, (*b*) 1934.

2. Le coût total d'administration de ces camps en (*a*) 1935, (*b*) 1934.

3. Le coût d'administration par personne et par mois de chacun de ces camps en (*a*) 1935, (*b*) 1934.

4. La longueur moyenne de résidence dans ces camps.

103. Copie du décret du conseil C.P. 13, daté le 9 janvier 1936, pour émettre des permis aux navires de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique afin qu'ils puissent acheter appâts, glace, lignes et toutes autres provisions ou agrès.

104. Arrêté du conseil C.P. 419, daté le 19 février 1935, autorisant la distribution et le paiement de primes de pêche pour l'année financière 1934-1935.

105. Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourues au 31 décembre 1935, et dépenses estimatives pour 1936, en vertu du chapitre 12 du Statut du Canada de 1929, concernant la construction, par le chemin de fer National-Canadien, de certains ouvrages de têtes de lignes avec passages à niveau et d'autres ouvrages à Montréal et dans le voisinage.

106. Liste des actionnaires de la Banque du Canada le 31 décembre 1935.

106a. Relevé montrant:—

1. Le nombre d'actions de la Banque du Canada détenues par des membres de chaque état, respectivement, dans chacune des provinces du Canada d'après le dernier rapport aux actionnaires préparé sous le régime de l'article 35 de la Loi sur la Banque du Canada.

2. Si l'article 25 (1) de la Loi sur la Banque du Canada est suspendu à l'heure actuelle.

3. S'il l'est, pour quelle période.

107a. Relevé montrant:—

1. De 1920 à 1936 inclusivement, ce qu'ont été les dépenses annuelles du Canada pour la Société des nations.

2. Les covenants de la Société des nations exceptés, quels traités ou accords le Canada a conclus jusqu'à ce jour, en qualité de nation, avec des puissances étrangères, traités qui impliquent une résistance à main armée dans certains cas, soit en son nom seul, soit comme membre de l'empire britannique.

3. Si le gouvernement a des renseignements à communiquer à la Chambre au sujet de tout projet de réorganiser la Société dans l'intention d'en faire une agence plus pratique pour la paix et la sécurité, dans les conditions nouvelles,

avec l'intention d'adapter la Société aux conditions modernes de 1936, et d'augmenter son utilité par l'admission, en tant que membres, des Etats-Unis, du Japon, de l'Allemagne et de la Russie.

4. Si les documents additionnels ou autres écrits au sujet de la Société ou de la situation européenne seront déposés sur le Bureau, à part le Livre Blanc déposé en février dernier.

5. Si on se propose d'envoyer en 1936 pour les séances de la Société, des représentants spéciaux qui n'ont aucun entraînement comme ambassadeurs? Si oui, et si ces délégués ont été choisis, qui sont-ils, et quels rapports ces représentants de l'extérieur font-ils et à qui.

108. Rapport du commissaire du cens électoral fédéral fait en vertu des dispositions de l'article 52 de la Loi du cens électoral fédéral, 1934.

109. Etat montrant:—

1. Durant les années 1930, 1931, 1932, 1933, 1934 et 1935 respectivement, le montant de nos exportations de produits agricoles.

2. Pour la même période, le montant de nos importations des mêmes produits.

114. Relevé montrant:—

1. Les personnes qui reçoivent des secours directs, faisant partie de la tribu huronne de Loretteville, et le montant reçu par chacune de ces personnes du 1er janvier au 31 décembre 1935.

2. Si le magasin "Bon Marché" de Québec, vend au département des Affaires indiennes pour les Hurons de Loretteville.

3. Les propriétaires dudit magasin.

115. Copie des bordereaux de salaires pour tout ouvrage fait à Point of Head, Grosse-Ile, Iles de la Madeleine, comté de Gaspé, en 1932, 1933, 1934 et 1935, ouvrage exécuté sous la direction du contremaître Frank L. Prest.

116. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 483, du 27 février 1936: nommant l'honorable Joseph Archambault, un juge de la Cour supérieure de Québec, R. W. Craig, écuyer, C.R., Winnipeg, et Harry W. Anderson, écuyer, journaliste, de Toronto, pour enquêter et faire rapport sur le système pénitenciaire au Canada.

117. Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution, aux chantiers de construction naval de Sorel, de M. C. S. Morin, le ou vers le 2 décembre 1935, avec un exposé des motifs donnés pour cette destitution.

118. Copie de toute la correspondance concernant le renvoi de Ubald Vézina, plombier de Beauport, employé au département de la Marine à Québec, du 1er octobre 1935 à ce jour.

119. Etat montrant:—

1. Si la douane de Streetsville, d'Ontario, a été fermée.

2. Si oui, quand.

3. Si elle a été fermée temporairement ou pour toujours.

4. Durant chacune des dix années qui ont précédé cette fermeture, le chiffre total des affaires transsigées à cette douane.

5. Durant chacune de ces mêmes dix années, les recettes totales brutes de ladite douane.

6. Durant chacune des années de la même période, le coût total en salaires, loyer, et autres frais d'administration nécessaires.

7. Si cette douane a été fermée, pour quels motifs.

8. Le cas échéant, les autres douanes du Canada qui ont été fermées depuis que le gouvernement actuel est en fonction.

120. Copie du rapport de l'inspection des édifices de la Cour suprême par des fonctionnaires du ministère de la Santé publique, d'après des instructions données en novembre 1935, rapport soumis pour étude au ministère des Travaux publics.

121. Relevé montrant:—

1. Le nombre d'officiers ou de constables qui ont été engagés par la Royale gendarmerie à cheval du Canada durant les années civiles de 1932 à 1935.
2. Le nombre d'hommes originaires de chaque province respectivement.
3. Le nombre d'hommes originaires de chacune des principales villes du Canada.

122. Relevé montrant:—

1. Si la Commission du service civil a été requise de tenir un concours pour le remplacement de M. G. C. Anderson comme directeur du service des contrats de transport de la poste.
2. Dans l'affirmative, quand ce concours aura lieu, à qui il est ouvert et quel est le dernier jour pour s'y inscrire.

123. Relevé montrant:—

1. S'il existe au ministère des Postes des règlements concernant la destitution des maîtres de poste.
2. Depuis combien de temps ces règlements existent-ils.
3. Si ces règlements ont été approuvés par le Gouverneur en conseil et, dans l'affirmative, quand.
4. L'article de la loi des postes qui autorise le ministre à édicter de tels règlements.

123a. Relevé montrant:—

Copie de tous les règlements du ministère des Postes concernant la destitution de maîtres de poste et copie de tous les ordres en conseil, s'il en existe, approuvant tels règlements.

124. Relevé montrant:—

1. Durant la période écoulée le 1er août 1930 et le 30 septembre 1935, combien de maîtres de poste on a changés dans le comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.
2. Quels sont les noms de ces maîtres de poste, où ils habitent et qui a proposé les changements.

125. Relevé montrant:—

1. Pour la période de six mois écoulée du 1er juillet au 31 décembre 1935 inclusivement, le total moyen des soldes quotidiens entre les trois plus grandes banques canadiennes, pour les liquidations des chambres de compensation, de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.
2. Pour la période de dix mois écoulée du 1er juillet au 31 décembre inclusivement, le paiement moyen dans les liquidations des chambres de compensation entre les trois plus grandes banques canadiennes à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

126. Relevé montrant:—

1. D'après les dossiers du ministère des Postes, du 7 août 1930 au 29 octobre 1935, combien de fois le ministre des Postes a exercé la discrétion que lui accorde l'article 67 de la loi des postes de ne pas toujours donner les contrats de transport de la poste au plus bas soumissionnaire.
2. D'après les dossiers du ministère des Postes, du 7 août 1930 au 29 octobre 1935, combien de contrats de transport de la poste ont été accordés à des personnes qui, n'étant pas originairement les plus bas soumissionnaires, ont été admises à reconsidérer leur soumission et à en réduire le montant.

127. Relevé montrant:—

1. D'après les dossiers du ministère des Postes, combien de maîtres de poste occupent actuellement leur charge parce qu'ils ont fait destituer leur prédécesseur libéral.

2. Si un maître de poste qui a obtenu sa charge après avoir dénoncé et fait destituer son prédécesseur a commis un acte d'ingérance politique ou au moins un acte d'injustice qui peut motiver sa propre destitution.

128. Relevé montrant:—

Copie du dossier complet relatif à la nomination de mademoiselle M. L. O. Dessurault, au bureau de poste du village de Bouchette, laquelle nomination a été renouvelée pour quatre ans le 15 octobre 1935.

129. Relevé montrant:—

Copie du dossier complet relatif au contrat de distribution de la poste sur la route rurale No 1 d'Armagh Station accordé à Georges Roy, le 1er avril 1932, expirant le 31 mars 1936, et renouvelé pour quatre ans le 9 octobre 1935.

130. Relevé montrant:—

Copie de tous les documents, lettres et correspondance relatif à la destitution de Ernest J. Symons, ancien receveur de poste à Jansen, Sask.

131. Relevé montrant:—

Copie de tous les documents, lettres et correspondance relatif à la destitution de D. N. McRae, ancien receveur des postes à Lac Vert, Sask.

132. Etat montrant:—Quels édifices publis le gouvernement fédéral a construits dans l'Alberta en 1935 (*a*) avec des argents imputables sur le capital, (*b*) imputables sur le revenu.

133. Relevé montrant:—Copie de correspondances échangées entre l'honorable ministre des Pêcheries, tout fonctionnaire du ministère des Pêcheries, et toute autre personne, au sujet de la destitution du capitaine John S. Smith, de Lower La Have, La Have, N.-E., premier maître d'hôtel sur le navire Arras, et au sujet de la nomination au même poste du capitaine Harris Himmelman, de Lunenburg, N.-E.

134. Relevé montrant:—Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le premier janvier 1929 au sujet des chalutiers à vergue ou à vapeur.

135. Relevé montrant,—Combien d'appels des catégories suivantes étaient en considération en 1934-35 par le Tribunal d'appel: (*a*) appels interjetés par l'état de la décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*b*) appels par les requérants d'une décision d'un quorum de la Commission des pensions; (*c*) toutes les autres catégories d'appels.

135a. Relevé montrant:—

1. Les noms, les dépenses et les traitements annuels de chaque membre de tous les personnels provinciaux qui dépendaient de la Commission des Pensions, à partir de 1930, l'année où la commission a été instituée jusqu'à 1933, l'année où elle a été abolie.

2. Si les membres de la Commission des Pensions ont occupé leur charge en vertu d'un contrat durant une période quelconque de temps.

3. Quand la Commission des Pensions a été abolie, si ces fonctionnaires ont cessé automatiquement de recevoir leur traitement, ou s'ils ont reçu quelque indemnité pour perte de salaire anticipée.

4. Les sommes totales que la Commission a dépensées chaque année dans chaque province, y compris le total des traitements, le total des dépenses et le total des frais d'administration.

136. Copie du dossier complet relatif au contrat de distribution de la poste sur la route rurale d'Armagh.

137. Relevé montrant:—

1. Depuis la création de la Commission actuelle du tarif, combien de requêtes ont été soumises par des personnes morales ou physiques (*a*) de la Grande-Bretagne et (*b*) du Canada, 1. Avant le 14 octobre 1935; 2. Depuis cette date.

2. Combien de requêtes (*a*) de la Grande-Bretagne et (*b*) du Canada ont été 1. Accordées; 2. Rejetées et 3. Sont encore en délibéré, pour chacune des périodes ci-dessus mentionnées.

3. S'il existe, en Grande-Bretagne, un corps public analogue à la Commission canadienne du tarif et auquel les manufacturiers ou citoyens du Canada peuvent s'adresser pour demander une réduction des droits de douane.

4. Dans l'affirmative, le nom de ce corps public et son adresse.

5. Depuis la création de la Commission actuelle du tarif, dans combien de cas le gouvernement a agi suivant les recommandations de cette commission (*a*) avant le 14 octobre 1935 et (*b*) depuis cette date.

6. Quels sont ces cas.

138. Copie de toute la correspondance concernant le renvoi de Michel Bédard, comme chauffeur au département des Travaux publics à Québec, et couvrant la période du 1er octobre 1935 à ce jour.

139. Etat montrant:—

1. Si M. George Wilson, avocat de Kinistino, Sask., est à l'emploi de l'état.

2. Si ces services ne sont pas ainsi retenus maintenant, s'il a été à l'emploi de l'état en aucun temps, en quelle qualité, et quand s'est-on dispensé de ses services.

3. S'il a été à l'emploi de l'état durant les années 1930 à 1935, quelles sommes d'argent il a reçues.

140. Relevé montrant:—

1. En Colombie-Britannique, combien il y a d'inspecteurs pour les produits suivants: (*a*) graines, (*b*) fourrages, (*c*) grains, (*d*) fruits, (*e*) produits laitiers.

2. Les noms, l'adresse, le traitement de chacun de ces inspecteurs, et quel territoire surveille-t-il.

141a. Copie de tous les documents et lettres, et du compte rendu des procédures que le Régistraire de la Loi des monopoles a envoyés au Procureur-général de Québec au sujet de la production, par l'Association des marchands de charbon de Québec, d'un livre faux de ses procès-verbaux au cours de l'enquête conduite à Québec sur un prétendu monopole du charbon, production dont il est question dans la version anglaise du rapport du Régistraire, page 147, lignes 11 à 22 inclusivement.

142. Copie de toute correspondance entre le ministre des Postes ou l'administrateur des Postes à Québec et le maître de poste de La Durantaye, relativement à la cessation des dépôts du bureau de poste de La Durantaye à la banque Provinciale du Canada, La Durantaye.

142a. Copie de toute correspondance entre le ministre des Postes à Ottawa et le maître de poste de La Durantaye, depuis le 1er août 1931 à date (*a*) concernant le bureau de poste, (*b*) concernant la malle rurale de La Durantaye No 1.

142b. Copie de toute correspondance entre l'administrateur à Québec et le maître de poste de La Durantaye, depuis le 1er août 1931 à date (a) concernant le bureau de poste, (*b*) concernant la malle de La Durantaye.

142c. Copie de toute correspondance entre le maître de poste de Saint-Vallier Station, d'une part, et le ministère des Postes et l'administrateur des postes à Québec, d'autre part, concernant le courrier de la poste rurale de La

Durantaye, comté de Bellechasse et concernant tout spécialement le prétendu achat de timbres par ledit courrier au bureau de poste de Saint-Vallier Station.

143. Etat montrant:—

1. Quel a été la quantité ou le nombre des saumons frais pris dans les eaux de la Colombie-Britannique, et qui ont été exportés aux Etats-Unis durant l'année 1935.
2. De quelles variétés étaient ces saumons, quels prix les compagnies américaines ont payés, et dans quels mois ce poisson a été exporté.

144. Relevé montrant:—

1. Combien de cultivateurs de la province de Québec ont fait une demande pour un prêt depuis la mise en force de la Loi du Prêt Agricole.
2. Combien d'inspections ont été faites pour lesquelles la Commission du Prêt Agricole a reçu $10—pour chaque inspection.
3. Dans combien de cas l'inspection a été faite sans recevoir le $10.
4. Dans combien de cas la demande d'emprunt a été accordée et le prêt effectué.
5. Dans combien de cas la Commission du Prêt Agricole a exigé deux inspections.

145. Relevé montrant:—

1. Le personnel de la Commission du prêt agricole canadien.
2. Le traitement qu'ils reçoivent.
3. Quand ils ont été nommés.
4. Pour quelle période ils sont en fonction.
5. Combien cesse la durée de leurs fonctions.
6. Combien de demandes d'emprunt ont été faites (*a*) par province, (*b*) le total.
7. Combien de demandes ont été accordées (*a*) par province, (*b*) le total.
8. La somme totale d'argent que la Commission a déjà prêtée, (*a*) par province, (*b*) le total.
9. Si les emprunteurs envoient un dépôt.
10. Si oui, combien de temps on retient ce dépôt.
11. Combien d'inspecteurs la Commission emploie (*a*) par province, (*b*) le total.
12. Quel est leur traitement.
13. Quels frais de voyage on leur permet.
14. Depuis quand fonctionne la Commission.
15. Le coût total mensuel d'administration depuis le début.

145a. Relevé montrant:—

1. Le nom des membres du Bureau de prêt agricole à Regina avant le 14 octobre 1935.
2. Le traitement de chacun.
3. Les membres actuels de ce même personnel à Regina.
4. Le traitement de chacun.
5. Combien de prêts ce Bureau a versés entre le 13 octobre 1935 et la date actuelle.

146. Copie de tous rapports, correspondance, recommandations, arrêtés du conseil et autres documents qui ont trait de quelque façon à l'appribation, en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, des plans et devis pour la construction d'un pont au-dessus de la Rivière Fraser, à New-Westminster, C.-B.

147. Copie de tous les documents et écrits relatifs au sujet d'un article paraissant dans le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937, comme vote No 227, et qui est ainsi conçu:—

Pour rembourser Peter R. Jack et Chas. A. Ackhurst, anciens commissaires du port d'Halifax des dépenses qu'ils ont contractées concernant l'enquête sur l'administration de la Commission du port d'Halifax en 1930, $3,855.10.

Et aussi un état des dépenses faites par les commissaires du port d'Halifax qui étaient impliquées dans l'enquête, ou qui étaient la cause de l'institution de ladite Commission royale conduite par feu le juge Orde, donnant des détails sur la somme en cause et sur les compagnies à qui cesdites dépenses ont été versées.

Et aussi un exposé indiquant la manière dont on a disposé de l'affaire après le décès du juge Orde.

148. Copie des bordereaux au sujet de tous les ouvrages faits par le ministère des Travaux publics à Grosse-Ile, Iles de la Madeleine.

149. Etat montrant:—

1. Si l'état accorde ordinairement une allocation particulière sous forme de six mois de salaire à tous les fonctionnaires qui ont droit à leur retraite.
2. Si tous les ministères suivent cette coutume.
3. Sinon, quels ministères.

150. Copie de tous les représentations favorables ou opposées au désaveu d'une loi de la Législature de la province d'Ontario intitulé: "The Power Commission Act, 1935", qui forme le chapitre 53 du statut de ladite province pour l'année 1935, aussi de toutes les réponses auxdites communications.

151. Etat montrant:—

1, Durant la période écoulée du 23 octobre 1935 jusqu'aujourd'hui, quel achats d'avions ont été faits.

2. Si tels achats ont été faits (*a*) quelles marques portaient ces avions, et (*b*) quels prix ont été payés.

3. De quelles compagnies ou agences ces avions ont été achetés

152. Copie de tous les arrêtés en conseil passés depuis 1931 concernant le Contrôleur du Trésor.

153. Copie de toute correspondance, concernant le renvoi de Ubald Roberge, comme maître de poste de l'Ange-Gardien, P.Q., du 1er octobre 1935 à ce jour.

154. Copie de toute correspondance, concernant le renvoi de Lauréat Vézina, comme maître de poste de la paroisse de Boischatel, P.Q., du 1er octobre 1935 à ce jour.

155. Copie de toute correspondance, et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution de M. Arthur Wheeler, maître de poste à Acme, Alberta, et à la nomination de son successeur, M. Meek.

156. Relevé montrant:—

1. La somme totale des prêts que le gouvernement fédéral a faits à chaque province.
2. Quand et pour quel objet chacun de ces prêts a été fait.
3. Quelle portion de chacun de ces prêts a été remboursée à l'état fédéral, soit quant au principal, soit quant à l'intérêt.
4. Le montant des intérêts dus sur ces emprunts.

157. Copie de tous les arrêtés en conseil et règlements actuellement en vigueur concernant l'immigration au Canada.

157a. Copie de tous les arrêtés du conseil rendus depuis le 1er janvier 1936 pour autoriser l'entrée d'immigrants au Canada.

158. Copie de toute correspondance échangée entre l'honorable ministre des Pêcheries, tout fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toute autre personne au sujet de la nomination, comme fonctionnaires des Pêcheries, de James J. Larabee, de Eldon, île du Prince-Edouard.

159. Copie de tous rapports, correspondance et autres documents relatifs au bail signé avec la *Three Rivers Grain and Elevator Company* pour la construction d'un élévateur à Trois-Rivières, sur un emplacement de l'Etat.

160. Etat montrant:—

Quel montant le gouvernement a accordé aux producteurs de blé sous forme, premièrement, de boni et, deuxièmement, de réductions des frais de transport depuis 1930.

161. Copie de toute correspondance, et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution de Mme E. C. Stevens, maître de poste à Skidegate (Iles de la Reine-Charlotte), C.-B., et au sujet de la nomination du maître de poste actuel à sa place.

162. Relevé indiquant:—

(*a*) Le nombre de boisseaux de blé que la Commission canadienne du blé a vendus chaque jour depuis le 1er jour de décembre 1935.

(*b*) Le nombre de boisseaux de chaque classe ainsi vendus.

(*c*) Le prix par boisseau du blé de chaque classe ainsi vendu.

(*d*) A qui ce blé a été vendu.

(*e*) L'endroit où le blé ainsi vendu était emmagasiné au temps de la vente.

(*f*) La quantité du blé ainsi vendu qui a été exportée du Canada.

163. Relevé montrant:—

1. Les émissions—montants inscrits—de dette fondée de la dette nationale du Canada, donnant les totaux annuels, de l'année 1908 inclusivement jusqu'aux derniers chiffres accessibles.

2. Les sommes nettes que le gouvernement fédéral a reçues à côté des montants inscrits des émissions de dette fondée mentionnée au paragraphe 1, donnant les totaux annuels de l'année 1908 inclusivement.

3. Lorsque vendues à l'étranger, quelle a été la perte ou quel a été le bénéfice résultant du cours du change sur chacune de ces émissions (questions 1 et 2), donnant les totaux annuels de l'année 1908 inclusivement.

4. Les opérations quant à la dette non fondée—montant des obligations—donnant les totaux annuels de l'année 1908 inclusivement.

5. Les sommes nettes perçues sur la vente ou autre opération des émissions de la dette non fondée, donnant les totaux annuels de l'année 1908.

6. Lorsque vendues à l'étranger, quelle perte ou quel profit a résulté du cours du change sur chacune des émissions mentionnées dans les questions 4 et 5, donnant les totaux annuels de l'année 1908.

164. Copie de toute la correspondance, et autres documents relatifs à la destitution, durant juin 1933, de M. P. H. Gentleman et de sa femme, membres du personnel d'enseignement de l'école de French Bay qui relève du département des Indiens.

165. Copie de toute la correspondance entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, ou aucun des fonctionnaires de ladite province, et l'honorable premier ministre du Canada, ou le ministre des Pêcheries, ou le sous-ministre, depuis janvier 1936, au sujet du Traité ratifié par le Parlement en 1930 et qui avait pour objet le saumon sockeye du fleuve Fraser.

166. Relevé montrant:—

1. Si des hauts fonctionnaires ou des fonctionnaires ont permuté du ministère de la Défense nationale à tout autre ministère.

2. Si oui, (*a*) qui sont-ils; (*b*) quel était leur traitement au ministère de la Défense nationale; (*c*) quand, comment et pourquoi chacun a été prêté à l'autre ministère; (*d*) quels sont leur traitement et leurs fonctions actuelles; (*e*) quelle serait leur pension 1. s'ils retournaient au ministère de la Défense nationale, 2. s'ils étaient mis à leur retraite pendant qu'ils occupent leur situation actuelle.

166a. Relevé montrant:—

1. Pourquoi chacun des trois hauts fonctionnaires dont les noms paraissent dans le document sessionnel No 166, Ordre de renvoi No 59, déposé le 31 mars 1936, a été prêté par le ministère de la Défense nationale à d'autres ministères.

2. Si l'un d'entre eux a exécuté de l'ouvrage dans et pour le ministère de la Défense nationale depuis que cette permutation a eu lieu.

3. Si oui, qui est-ce et quand il a été exécuté.

4. Si l'un quelconque d'entre eux occupe un bureau dans les édifices occupés par le ministère de la Défense nationale.

5. Si oui, à quel endroit.

167. Relevé montrant:—

1. Depuis le 5 novembre 1935, si le département de la Marine, à Québec, a acheté du bois.

2. Dans l'affirmative, de qui.

3. Quelle quantité.

4. A quel prix.

5. Quels sont les noms des soumissionnaires.

6. S'il n'y a pas eu de soumission, de qui le bois a été acheté, et à quel prix.

7. S'il y a eu des plaintes au sujet de la qualité de ce bois.

168. Relevé montrant:—

1. Si des membres de la Chambre des communes reçoivent,. ou ont reçu une pension pour service militaire.

2. Si oui, qui sont ces députés, et quel montant de la pension chacun a reçue ou reçoit actuellement.

3. A quelles dates ces pensions ont été accordées.

4. Par quels corps chacune de ces pensions a été accordée.

169. Relevé indiquant:—

1. Les noms des officiers et de tous les membres du personnel, de n'importe quel rang, de l'hôpital Shaughnessy, de Vancouver; avec la date de la nomination de chacun; le montant du salaire de chacun au temps de la nomination et pour l'année financière 1935-36; et les heures de travail de chacun.

2. Le nombre des patients admis dans cet hôpital de 1930 à 1935 inclusivement.

3. Le coût total d'administration, d'entretien et de maintien, chaque année, de 1930 à 1935 inclusivement.

170. Relevé montrant:—

1. De 1925 à 1935, quelles étaient, chaque année, les usines à papier en activité au Canada.

2. Combien de tonnes de papier ont été fabriquées.

3. Combien de tonnes chaque usine a produites.

4. Quel a été le prix moyen du papier à journal.

5. Combien de tonnes de papier ont été exportées.

171. Relevé montrant:—

1. Si l'état fédéral a avancé, au cours des cinq dernières années, des sommes d'argent au chemin de fer Pacifique-Canadien.

2. Si oui, (1) en vertu de quelle autorité, (2) quelles sommes ont été avancées, (3) à quel taux d'intérêt, (4) si des garanties ont été données à l'état fédéral pour ces avances, et si oui, quelles garanties, (5) si une date a été fixée pour le remboursement de ces avances, (6) si des remboursements desdites avances ont été effectués.

172. Copie de toute correspondance et autres documents échangés depuis 1930 entre le gouvernement du Canada et tout ministère, ou toute personne, au sujet d'améliorations au port de Charlottetown, île du Prince-Edouard.

173. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 mars 1936:—Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 1467 du 22 juillet 1922.

174. Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu une requête demandant la collaboration de l'état pour la réouverture de mines de charbon de Corbin, C.-B. Si oui, de qui.
2. Si le gouvernement a reçu de l'Union des mineurs de Corbin, une demande d'enquête judiciaire sur l'origine, la direction et l'administration de la grève de Corbin.
3. Quelle a été, dans chaque cas, la réponse du gouvernement.
4. Si le gouvernement a reçu des plaintes au sujet des traitements infligés à certains mineurs arrêtés durant la grève de Corbin et condamnés à être incarcérés dans la prison de Nelson, C.-B.

175. Relevé montrant:—

1. Quels individus ou compagnies ont demandé des licences pour l'exportation d'énergie hydro-électrique durant l'année financière se terminant le 31 mars 1937.
2. Quelle est la quantité d'énergie mentionnée dans chacune de ces demandes.
3. De quelle façon on a réglé ces demandes.

176. Copie de toutes lettres, rapports et autres documents, de 1932 jusqu'à ce jour, que le ministère des Postes a en sa possession et qui sont relatifs à la nomination de J. L. Rousseau, à la sous-station O, St-Laurent, Montréal.

177. Relevé montrant:—

1. Si dans le cours des derniers quatre mois M. Farnham a été nommé métallurgiste au ministère des Mines.
2. Si cette nomination a été faite par la Commission du service civil.
3. Quels étaient les autres aspirants à cet emploi à part M. Farnham.

177a. Relevé montrant:—

1. Par qui ont été choisies les personnes qui ont déterminé le mérite des aspirants à la place de métallurgiste au ministère des Mines, accordée récemment à M. Farnham.
2. Si ces personnes ont eu une entrevue personnelle avec chacun des aspirants et si non, le nom des aspirants qui n'ont pas été vus et examinés.
3. Comment ces personnes ont procédé pour déterminer le mérite des aspirants.
4. Sur quoi ces personnes se sont basé pour déterminer que M. Farnham était supérieur à ses concurrents.
5. En quoi a consisté l'examen que ces personnes ont fait aux aspirants.
6. Si tous les aspirants ont été invités à subir cet examen et le nom de ceux d'entre eux qui s'y sont présentés.
7. L'adresse de N. B. Davis, l'un de ceux qui ont déterminé le mérite des aspirants et par qui il a été désigné pour cela.
8. L'adresse, l'emploi, le salaire et l'âge de W. B. Timm, l'un de ceux qui ont déterminé le mérite des aspirants et par qui il a été désigné pour cela.
9. L'adresse, l'emploi, le salaire et l'âge de C. E. Garrett et L. P. Cliche, deux des personnes qui ont déterminé le mérite des aspirants, et par qui ils ont été désignés pour cela.

177b. Copie du dossier complet, y compris classement (rating) des aspirants, relatif à la nomination d'un nommé Farnham comme métallurgiste au ministère des mines.

178. Copie de tous les documents qui ont trait à l'achat d'un entrepôt frigorifique à Halifax, ou à la garantie, par la Commission du port d'Halifax ou par l'état, des obligations gagées par ledit entrepôt frigorifique;

Et aussi une copie de l'arrêté du conseil autorisant cette transaction et rendu durant le mois d'octobre 1936; avec toute la correspondance échangée entre le premier ministre, ou le ministre de la Marine, ou tout autre ministre ou haut fonctionnaire représentant l'état, et M. Victor Drury de Montréal, ou tout officier ou autre représentant des anciens propriétaires de cet entrepôt frigorifique;

Et aussi un état montrant le montant et les détails de ladite garantie ou prix d'achat, selon le cas;

Et aussi un état exposant le montant total des recettes et des dépenses provenant du fonctionnement dudit entrepôt depuis la date de cet arrêté du conseil; avec un état montrant les versements d'intérêt, et les noms des personnes à qui ils ont été faits.

179. Relevé montrant:—

1. Les tarifs de salaire en force dans les diverses commission de port du Canada, à savoir: (*a*) Halifax, (*b*) St-Jean, (*c*) Québec, (*d*) Montréal, (*e*) Toronto, (*f*) Vancouver, pour les catégories d'employés suivants: (1) manœuvres, (2) préposés aux entrepôts à grains, (3) électriciens, (4) hommes de police, (5) plombiers, (6) peintres, (7) gardiens de nuit, (8) préposés aux entrepôts frigorifiques.

179a. Relevé montrant:—

Au sujet des ports suivants: St-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et New-Westminster:—1. Quand la Commission de port qui possède la juridiction sur chacun d'eux a été instituée par le gouvernement fédéral.

2. La date, le montant, le taux d'intérêt, la date de remboursement de chacun des prêts avancés par le gouvernement pour l'administration de chacun de ces ports.

3. Le montant remboursé soit (*a*) en principal, (*b*) soit en intérêts sur chacun desdits emprunts.

4. Sur chacun desdits emprunts, le montant maintenant dû et non payé, soit quant (*a*) au principal, (*b*) soit quant à l'intérêt.

5. Relativement à tous ces emprunts, quelle somme d'argent représentant des intérêts a été versée au gouvernement.

6. A l'exception des prêts faits aux Commissions de chacun des ports mentionnés plus haut, les sommes d'argent que le gouvernement fédéral a dépensées pour chacun de ces ports pour des outillages de têtes de ligne dans chacun de ces ports ou aux alentours.

7. La somme que le Chemin de fer National-Canadien a dépensé pour des installations de port, outillages ferroviaires de têtes de ligne, ou autrement, dans chacune des villes de St-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et New-Westminster.

8. Pour la période écoulée de 1926 à 1935, inclusivement, le chiffre total des tonnes de cargaisons reçues chaque année à chacun desdits ports ou expédiées des mêmes endroits.

9. Durant la période écoulée de 1926 à 1935, inclusivement, le nombre de navires à eau profonde et le jaugeage total des navires entrés dans chacun desdits ports.

10. Les droits ou autres redevances imposés par les Commissions de port de chacun de ces ports.

11. Les recettes totales que chaque Commission desdits ports a perçues.
12. Le coût total d'administration de chacun de ces ports divisé de la façon suivante: (*a*) intérêts, (*b*) fonds d'amortissement, (*c*) coût d'administration, (*d*) toutes les autres dépenses.
13. Les valeurs actives de chacune desdites Commissions de port, au prix coûtant, et divisées de la façon suivante: (*a*) édifices, quais etc., (*b*) terre, (*c*) autres valeurs.
14. Les droits ou redevances imposés sur (*a*) une tonne de cargaison, (*b*) sur les navires.

180. Copie de toute la correspondance, et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution de Raymond M. Robichaud, maître de poste de Shippigan, comté de Gloucester, N.-B.

181. Copie de toute la correspondance, et autres documents concernant M. Alfred Mousseau, maître de poste de Berthierville, du 1er octobre 1935 à ce jour.

182. Relevé montrant:—
1. S'il y a des employés réguliers de la Commission de la Radio à Toronto qui ont obtenu de cette commission plus que leur salaire et cela sous des noms d'emprunt.
2. Dans l'affirmative, quels sont les noms véritables de ces personnes, leurs noms d'emprunts, leur salaire régulier ainsi que les montants qu'elles ont obtenus sous leurs noms d'emprunt.
3. Qui a autorisé ces derniers paiements et à quelles dates.
4. Si de tels paiements sont en contravention à la loi et aux règlements de la Commission du service civil.

182a. Relevé montrant:—
1. Si la Commission de la Radio a acheté un ou plusieurs kodaks "Rollieflex" ou autres.
2. Dans l'affirmative, combien, à quel prix et sur les instructions de qui.
3. Qui a eu ce ou ces kodaks en sa possession depuis leur achat.

182b. Relevé montrant:—
1. Si un membre de la Commission de la Radio a suggéré à cette commission d'acheter une automobile.
2. Dans l'affirmative, à quelle date, qui a fait cette démarche et quelle était la marque et le coût de l'automobile en question.
3. Quelle a été la décision de la commission à ce sujet et à quelle date.
4. Si un membre de la Commission de la Radio a loué une automobile à raison d'une montant mensuel déterminé, qui a été payé par la Commission de la Radio.
5. Dans l'affirmative, à quelle date, qui a fait cette transaction, quel montant mensuel a été payé de ce chef et pendant combien de temps.
6. Qui a autorisé les paiements ci-dessus.
7. A la suite de ces paiements, qui est devenu propriétaire de l'automobile.
8. Le coût de l'entretien de cette automobile à date, qui l'a conduite et pour qui.
9. Si cette automobile a été conduite par un chauffeur quel salaire total lui a été payé, par qui et sur l'autorisation de qui.
10. Si cette automobile a été expédiée en dehors de la ville d'Ottawa.
11. Dans l'affirmative, par qui, où, à qui, comment, à quel coût, et en vertu de quelle autorisation.
12. Où est cette automobile dans le moment, qui en a l'usage et en vertu de quel titre.

183. Relevé montrant:—

1. Durant la période écoulée du 1er août 1930 jusqu'au 31 décembre 1935, de quels avocats ou firmes légales, de la ville de Vancouver, Colombie britannique, le gouvernement fédéral a retenu les services.

2. Les sommes que l'état et tous les ministères de l'état ont versées à chacun de ces avocats ou à chacune de ces firmes légales.

3. Les services que chaque avocat ou chaque firme légale à rendus pour les honoraires ainsi versés.

4. Les sommes encore dues, le cas échéant, pour ces services, et à qui, et les sommes réclamées.

184. Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu des plaintes au sujet de la qualité inférieure du charbon gallois importé au Canada.

2. Si le gouvernement fait analyser chaque cargaison d'anthracite importé pour s'assurer de la qualité et de la classe, et aussi pour découvrir et prévenir les pratiques frauduleuses.

3. Si l'importateur fournit à quelque ministère fédéral une déclaration faite sous serment montrant de quelles mines provient la cargaison.

4. (1) Si le gouvernement sait de quelle façon on a disposé, ou l'on dispose de 205,000 tonnes d'anthracite allemand importées au Canada en 1935.

(2) Si le gouvernement peut faire une enquête et savoir,

(*a*) Si ce charbon est annoncé et vendu comme charbon allemand;

(*b*) S'il est mêlé avec du charbon gallois, annoncé et vendu comme un vrai produit de l'empire britannique.

(*c*) Si le gouvernement poursuivra les auteurs des fausses représentations sur lesquelles sont attention sera attirée.

5. Si le gouvernement fera une enquête sur un incendie récent dans un tas de charbon classifié comme anthracite sur la bordure du lac à Toronto, afin de savoir:

(*a*) Si c'était vraiment de l'anthracite.

(*b*) S'il y avait du charbon qui n'était pas de provenance britannique et si oui, quel autre charbon.

(*c*) Sous quel nom et dans quelle classe ce charbon était vendu au public.

185. Copie de toute la correspondance échangée entre tout individu et le premier ministre du temps, et de tous rapports et mémoire au sujet de législation sociale du 1er novembre 1934 au 1er mai 1935.

186. Copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er décembre 1934 entre W. L. Best, secrétaire du Conseil mixte de législation des fraternités de transport ferroviaire, Ottawa, et tout membre du gouvernement fédéral au sujet du Conseil économique du Canada.

187. Relevé montrant:—

1. En avril, mai et juin 1935, qui étaient les membres du Comité du Conseil privé qui s'occupe des recherches scientifiques et industrielles, et qui ils sont aujourd'hui.

2. Durant la même période en 1935, qui étaient les membres du Conseil national de recherches, et qui ils sont aujourd'hui.

3. A quelle date et pour quelle période chacun des membres actuels du Conseil national des recherches a été nommé et quelles étaient ses aptitudes.

187a. Relevé montrant:—Les recettes et les dépenses du Conseil national des recherches durant l'année 1934-35, et durant la dernière année financière.

187b. Relevé montrant:—
Du mois d'août 1930 au 23 octobre 1935, et sous le régime de l'article 6 de la Loi du Conseil des recherches, quels ont été les sujets relatifs aux recherches scientifiques et industrielles au Canada qui ont été déférés au Conseil national des recherches par le Comité du Conseil privé qui s'ocupait des recherches industrielles et scientifiques.

187c. Relevé montrant:—Le quorum des séances que le Conseil national des recherches a tenues sous le régime de l'article 8 de la Loi du Conseil des recherches.

187d. Relevé montrant:—
1. Si depuis le 1er juin 1935, le président du Conseil national des recherches a proposé la nomination de fonctionnaires scientifiques, techniques ou autres, et si le Comité du Conseil privé qui s'occupe des recherches scientifiques et industrielles les a nommés.
2. Si oui, qui ils sont, et quand ils ont été nommés.
3. Les termes d'office de ces nominations.
4. Les attributions de ces fonctionnaires.
5. Leur rémunération.

187e. Copie de 1. la recommandation du Comité du Cinseil privé qui s'occupe de recherches scientifiques et industrielles au Gouverneur en conseil pour la nomination du général McNaughton, comme président du Conseil national des recherches; 2. du mémoire, le cas échéant, soumis au Conseil privé à cet égard; 3. de l'arrêté du conseil adopté en conséquence; 4. du contrat ou de l'accord entre le gouvernement fédéral et ledit général McNaughton.

187f. Relevé montrant:—
Le nombre des rapports des (*a*) Divisions des laboratoires et (*b*) des Divisions de la physique et du génie civil du Conseil national des recherches, 1. durant l'année 1934-35, 2. durant la dernière année financière.

188. Relevé montrant:—
1. S'il y a des vérifications de comptes qui sont faites dans l'ouest du Canada et ne sont pas effectuées par le bureau de l'Auditeur général.
2. Si oui, combien de vérificateurs de l'extérieur on a employés ainsi en 1935.
3. Qui ils étaient.
4. Combien ils ont reçu chacun.

189. Relevé montrant:—
Le montant total de la monnaie légale en existence au Canada d'après les dernières statistiques que le gouvernement a en sa possession.
2. Quelle partie de ce montant est sous forme (*a*) de billets de la Banque du Canada, (*b*) d'espèces métalliques.
3. Le montant total des billets des banques à chartre en circulation d'après les derniers rapports envoyés à l'état par lesdites banques.
4. Au même temps, le total des dépôts aux banques à chartre.
5. Les valeurs actives totales des banques à chartre du Canada en 1929 et en 1935, et, dans chaque cas, quelle partie de ces valeurs avait la forme de (*a*) obligations du Dominion du Canada, (*b*) obligations des provinces, (*c*) obligations de municipalités, (*d*) garanties de prêts à des compagnies et à des particuliers.

190. Relevé montrant:—
1. Si la pratique du ministère des Postes est de permettre de placer des sub-offices postaux dans les grands magasins à rayons.
2. Si des sub-offices postaux sont placés dans les grands magasins à rayons.

3. Si oui, quels sont les noms des compagnies et où ces magasins sont situés.

4. Les noms, adresse de chaque sub-office postal, et les sommes qui lui sont versées.

5. Si des employés rémunérés par l'Etat ou par les Postes sons en fonctions dans l'un quelconque de ces sub-offices postaux.

6. Si oui, quels sont les noms des employés, où ils travaillent, et quel est le salaire de chacun.

191. Copie de toute correspondance échangée durant la période écoulée du 1er octobre 1935 au 25 mars 1936 au sujet de la destitution de A. Sprice, maître de poste au sub-office postal de Queensborough, New-Westminster, C.-B.

192. Copie de toute correspondance et autres documents qui ont trait à la nomination récente, par la Commission du service civil, du greffier des documents sessionnels de la Chambre des communes.

193. Relevé montrant:—

1. Les noms des fonctionnaires qui ont le rang de sous-ministre et dans quels ministères ils se trouvent.

2. A quelle date chacun d'eux a été nommé et qui il a remplacé.

3. Si c'est l'usage que le premier ministre consulte le chef de l'opposition officielle avant la nomination d'un sous-ministre ou d'un fonctionnaire ayant le rang de sous-ministre.

4. Dans l'affirmative, quels fonctionnaires ci-dessus ont été nommés conformément à cet usage.

5. Si cet usage est appliqué à la nomination des hauts fonctionnaires de la Banque du Canada, de la Commission de la Radio, de la Commission du service civil et des autres commissions gouvernementales.

6. Dans l'affirmative, pour qui et quand.

194. Relevé montrant:—

1. Les noms du ou des vérificateurs dont les sociétés de vérification suivantes avaient retenu les services pour l'enquête sur l'écart des prix conduite par une Commission royale et un Comité parlementaire: (*a*) Clarkson, Gordon, Dilworth, Guilfoyle & Nash; (*b*) Peat, Marwick, Mitchell Company; (*c*) Fred Page Higgins; (*d*) F. A. Nightingale; (*e*) Dunwoody; (*f*) Creak; (*g*) Richardson.

2. Combien de jours chacun de ces vérificateurs a consacrés à cette enquête.

3. Le montant que chaque société a exigé par jour pour les services de chacun de ces vérificateurs.

4. L'allocation de dépense de chacun de ces vérificateurs par jour.

5. La somme totale versée à chaque société.

195. Relevé montrant:—

1. Le nombre de charges comportant des traitements de $5,000 à $9,999, qui ont été créées et pourvues de titulaires à partir du mois d'août 1930 jusqu'à octobre 1935.

2. Le nombre de charges comportant des traitements de $10,000 et de plus qui ont été crées et pourvues de titulaires à partir du mois d'août 1930 jusqu'à octobre 1935.

3. Dans chaque cas, qui s'est prononcé sur les mérites du titulaire.

196. Relevé montrant:—

Les rapports des ministères exceptés, quelles publications sont imprimées chaque année, et quel en est le coût total.

197. Relevé montrant:—

1. Le nombre d'anciens fonctionnaires permanents du ministère de l'Intérieur inscrits sur la liste d'éligibles de la Commission du service civil et qui peuvent être classés comme ingénieurs maintenant sans emploi.

2. Combien d'entre eux sont des hydrauliciens, des ingénieurs en hydrométrie de chutes ou en hydrométrie, ou des ingénieurs assistants ou junior, qui sont-ils, quel est leur âge, quelle est leur allocation de retraite et quel est leur ancien traitement.

3. S'ils ont tous reçu avis de l'emploi vacant d'ingénieur junior pour la construction de la digue de Hog's Back.

4. Si non, pourquoi, et lesquels d'entre eux ont reçu l'avis.

5. Si la Commission du service civil a reçu la demande de quelques-uns d'entre eux.

6. Dans l'affirmative, si la Commission du service civil a pris cette demande en considération, et qui a fait le classement.

7. Qui a été nommé et à quel salaire.

8. Si le titulaire a l'expérience de l'administration, et quelle est son expérience dans la construction des digues.

9. Qui l'avait proposé.

10. Quel est son âge.

198. Copie de tous les documents, copies de télégrammes, lettres et tous les autres documents de quelque nature qu'ils soient, concernant le renvoi de monsieur Joseph Dorion, charpentier-menuisier, au département de la Marine à Québec, et couvrant la période du 1er octobre 1935 à date.

199. Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1930, 1931, 1932, 1933, 1934 et 1935, combien de tonnes de charbon produites au Canada le ministère des Travaux publics a achetées pour le chauffage des édifices publics du Canada.

2. Durant chacune des mêmes années, combien de tonnes de charbon produites aux Etats-Unis on a achetées pour les édifices publics du Canada.

3. Durant chacune des mêmes années, combien de tonnes de charbon produites en Grande-Bretagne on a achetées pour les mêmes fins.

4. Dans chacune des mêmes années, quelle quantité de pétrole-combustible on a achetée pour le chauffage des édifices de l'Etat au Canada.

5. Durant chacune des mêmes années, quelle quantité de charbon des classes énumérées plus haut, chacun des autres ministères de l'état a achetée.

199a. Relevé montrant:—

1. Pour la saison de consommation 1935-36, les personnes ou compagnies qui ont obtenu l'entreprise de la fourniture du charbon pour les édifices fédéraux dans les provinces maritimes.

2. Le nombre de tonnes que devait fournir chaque entrepeneur, pour quels édifices, et aussi le prix par tonne et la classe de charbon.

200. Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes de toute personne, soit au département des Postes, soit du dehors, concernant le renvoi de monsieur J. A. Mathieu comme maître de poste de Montmorency Village, comté de Québec-Montmorency, et couvrant la période du 1er octobre à date.

201. Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes et autres documents échangés en 1935 et en 1936 au sujet d'une promesse de bail entre le ministre des Travaux publics et la corporation municipale de Normandin relativement à un bureau de poste.

202. Copie de tous les comptes, pièces justificatives, factures pour matériaux et camionnage relatifs à du travail exécuté par la *Shelburne Wood Workers, Limited*, de Shelburne, N.-E., durant les années 1933, 1934 et 1935, pour tous les ouvrages publics tels que quais, brise-lames, édifices du comté de Shelburne, N.-E.

202a. Copie de tous les comptes, pièces justificatives, factures pour matériaux et camionnage envoyés par Norman E. Smith, de Barrington Passage ou Doctors Cove, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1933, 1934 et 1935, relativement à tous les ouvrages publics tels que quais, brise-lames, édifices de toutes sortes, soit pour construction ou réparations, dans le comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse.

203. Copie de tous les mémoires, correspondance et autres documents échangés du 1er jour de janvier 1935 jusqu'à ce jour entre tout membre du gouvernement ou haut fonctionnaire, et tout autre membre du gouvernement, ou haut fonctionnaire ou toute autre personne, au sujet d'une ligue ou conduit pour le poisson sur la rivière Puntledge.

204. Dépose pour l'information de la Chambre,—l'opinion exprimée par M. W. Stuart Edwards, sous-ministre de la Justice, au sujet du sous-article (2) de l'article 3 du bill No. 17, Loi concernant le Conseil des ports nationaux (droit de poursuite et d'être poursuivi en justice, etc.), présentement devant la Chambre des Communes.

205. Copie de tous les accords, correspondance, lettres et autres écrits entre le gouvernement du Canada ou tout haut fonctionnaire de l'état et la *Brotherhood Railway Carmen of America* (Société du Canada), protestant contre l'emploi de procédés à projection de sable à cause du résultat fatal de ces machines pour les mécaniciens durant les années 1934 et 1935; y compris copie de tout rapport que le ministère fédéral de la Santé a fait au sujet de ces procédés et au sujet du nombre des pertes de vie provenant d'une maladie connue sous le nom de silicosis et qui est causée par l'inhalation de la poussière provenant de l'opération de ces projecteurs de sable.

206. Copie des télégrammes, lettres et de tous les autres documents de quelque nature qu'ils soient, concernant le renvoi de Philippe Chalifour, comme journalier, au département de la Marine, à Québec, et couvrant la période du 1er octobre 1935 à date.

207. Rapports, délibérations et appendices de la Commission du tarif, en vertu de la 1ère partie de la Loi de la commission du tarif, 1933, au sujet de douze renvois que lui avait faits le ministre des Finances, à savoir: rouleaux d'acier forgé; soie artificielle en écheveaux; filés de soie artificielle entièrement en écheveaux; riz pour la préparation de riz "krispies"; pierres du Rhin, sequins de métal, rasade et moules de boutons métalliques; boutons et moules de boutons; filés de coton; tissus de coton et tissus de soie artificielle; pétrole brut et ses dérivés; appareils photographiques et accessoires; industrie automobile; récipients de carton; meubles.

208. Le premier rapport annuel relatif à l'exécution de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, y compris des états détaillés jusqu'au 31 mars 1936.

209. Relevé montrant:—

1. Le montant total des prêts accordés par le Bureau d'établissement de soldats.
2. Le montant total des intérêts accumulés sur ces prêts.
3. Le montant du principal qui a été remboursé.
4. Le montant des intérêts qui ont été payés.
5. Le montant du (*a*) principal, et (*b*) des intérêts qui forment maintenant l'arriéré.
6. Jusqu'aujourd'hui, à quel montant s'élèvent les dettes mauvaises ou douteuses.
7. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le coût d'administration du Bureau d'établissement de soldats.

210. Relevé montrant:—

1. Combien l'honorable Newton W. Rowell, monsieur W. N. Tilley, monsieur Aimé Geoffrion et monsieur R. L. Calder ont reçu chacun et chaque année depuis 1922, de tous les gouvernements, pour frais légaux et dépenses de voyages.

2. Les conditions et le montant du compte des avocats qui ont récemment plaidé des causes de législation sociale devant la Cour Suprême.

210a. Relevé montrant:—Depuis 1930, la somme versée à M. Peter White, C.R., et à M. Norman Sommerville, C.R., pour honoraires légaux et déboursés de voyage.

211. Copie de la demande de constitution en corporation de la *Central Finance Corporation* et de toute la correspondance favorable à la demande et à la requête de constitution en corporation. Et copie des rapports que la *Central Finance Corporation* a faits entre sa constitution en corporation et la date par du 29 avril 1936.

212. Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu un livre blanc ou quelque autre document contenant le rapport des délibérations de la récente conférence sur la réduction des armenments navals, à Londres, laquelle entente a été signée à Londres, le mois dernier, au nom du Canada par le Haut-commissaire.

2. Si une copie de ce document sera déposée sur la Table avec le texte d'un discours au moment de la signature du traité par le Haut-commissaire canadien.

3. Si le Canada s'engage par ce traité, à réduire les armements en autant qu'il s'agit de la flotte canadienne. Dans l'affirmative, l'étendue de cette obligation.

4. En quoi consiste la flotte canadienne, où elle se trouve et s'il s'en trouve une partie dans les eaux de la Méditerranée.

214. Relevé montrant:—

1. Si Alexandre LaRue, percepteur des douanes à Québec, a été mis à sa retraite et à quelle date.

2. Par qui M. LaRue a été remplacé et à quelle date.

3. Si le successeur de M. LaRue a été nommé par la Commission du service civil.

4. Quels sont les noms, occupation et salarie de la personne ou des personnes qui ont déterminé le mérite (rating) des aspirants à la succession de M. LaRue.

5. Quels sont les noms, occupation, adresse, salaire et états de service des aspirants à la succession de M. LaRue.

6. Quels étaient les qualifications et états de service de l'aspirant nommé en remplacement de M. LaRue.

7. En quoi a consisté l'examen qu'a fait subir aux aspirants la personne chargée de déterminer leur mérite.

8. A la suite de cet examen, comment ont été classés les aspirants.

9. Si la personne qui a déterminé le mérite des aspirants a rencontré personnellement tous les aspirants.

10. Si la personne qui a déterminé le mérite des candidats a reçu des instructions préalables à ce sujet et de qui.

11. Parmi les aspirants qui étaient ceux qui n'étaient spécialisés qu'en matière de taxes de ventes.

12. Quel était le record de l'aspirant ou des aspirants spécialisés en taxes de vente seulement, surtout en ce qui regarde les rapports d'audition des affaires de la Hervey Chemical Co., de St-Basile, comté de Portneuf, province de Québec, antérieurement à sa faillite survenue au printemps de 1931.

214a. Copie du dossier complet, y compris classement (rating) des aspirants relatifs à la mise à la retraite de Alexandre LaRue, percepteur des douanes à Québec, et son remplacement par J. Salomon de Billy.

215. Relevé montrant:—

1. Depuis le changement d'administration à Ottawa, si le département de la Defense nationale ou du Travail ont acheté des conserves alimentaires pour le Camp de Valcartier.
2. Dans l'affirmative, la quantité de chaque espèce.
3. Le prix.
4. Si des soumissions ont été demandées.
5. Les noms des soumissionnaires.
6. A qui les contrats ont été accordés et à quel prix.

216. Réponse à un ordre de la Chambre:—Copie de toute la correspondance échangée durant les derniers six mois entre l'honorable ministre des Chemins de fer et le président de la *Grand Trunk Senior Stocks Company, Limited,* (représentant les actionnaires du Chemin de fer Grand-Tronc), et, plus particulièrement, une lettre datée le 18 février 1936 et envoyée par ledit président à l'honorable ministre des Chemins de fer.

Et aussi copie d'une pétition, datée vers 1030, adressée à la Chambre des communes et signée par W. A. deVere Forster, R. C. Hawkins et d'autres, au nom des détenteurs, résidant en Angleterre, d'actions de première et deuxième préférence de la compagnie du Chemin de fer Grand-Tronc du Canada.

217. Relevé indiquant:—

1. Les noms des personnes reconnues coupables d'infractions aux articles 63 ou 64 de la Loi des poids et mesures durant l'année civile 1934 et l'année civile 1935;
2. La date où le ministère a signé l'autorisation d'instituer des procédures criminelles;
3. La date de la condamnation;
4. Le nom et l'adresse des édifices où s'est produite chacune des infractions et cela pour les magasins en série et les magasins indépendants.

218. Relevé montrant:—

1. Si M. F. A. Faulkner est à l'emploi du ministère des Postes, à Sherbrooke, province de Québec.
2. Depuis quand M. Faulkner serait à l'emploi du ministère des Postes, quel est sa fonction et quel est son salaire.
3. Si M. Faulkner a été nommé à l'emploi qu'il occupe présentement par la Commission du service civil.
4. A part M. Faulkner, s'il y avait d'autres aspirants à la position occupée actuellement par lui.
5. Quelle est la personne qui a déterminé le mérite des aspirants (rating) et quel est la fonction et le salaire de cette personne.
6. Si M. Faulkner parle le français.
7. Quelle proportion de la population de Sherbrooke est de langue française.
8. Si M. Faulkner est né au Canada.
9. Depuis combien de temps M. Faulkner habitait le Canada lorsqu'il est entré dans le service de l'Etat canadien.

219. Relevé montrant:—

1. Durant l'année 1935, le nombre de licences de véhicules-moteurs que le ministère fédéral des Travaux publics a payées dans (*a*) la ville de Victoria, (*b*) la ville de Vancouver.
2. Si toutes les voitures pour lesquelles le gouvernement a payé une licence appartiennent à l'état.
3. Dans les villes mentionnées plus haut, la marque des voitures dont se servent les fonctionnaires du ministère des Travaux publics.
4. Dans les mêmes villes, le prix d'achat de chacune des automobiles qui appartiennent à l'état.

5. Les noms et l'état des fonctionnaires qui se servent de ces voitures.
6. S'il existe des règlements du ministère à l'effet que toutes les voitures de l'état doivent porter le nom du ministère, ou d'autres marques ou lettres d'identification.
7. Le cas échéant, les règlements couvrant l'emploi pour des affaires autres que celle de l'administration, des automobiles qui appartiennent à l'état.

220. Relevé montrant:—
1. Le nombre d'employés du ministère de la Marine (*a*) au chantier de construction navale de Sorel, (*b*) au service des bouées de Sorel, (*c*) sur la flotte de l'état à Sorel, qui ont été congédiés durant les mois de novembre et décembre 1935.
2. Leurs noms.
3. La date de la nomination de chacun.

221. Releve montrant:—
1. Du 7 août 1930 au 23 octobre 1935, le nom des personnes occupant des emplois administratifs ou exécutifs dans le service civil du pays qui ont touché une rémunération supplémentaire pour un travail fait en dehors des heures prescrites et le montant touché par chacune d'elle.
2. Du 7 août 1930 au 23 octobre 1935, le nom des fonctionnaires de l'état qui ont reçu une rémunération additionnelle pour travail en dehors des heures réglementaires, conformément à l'article 85 des règlements du service civil, et le montant touché par chacun d'eux.

221a. Relevé montrant:—
Du 7 août 1930 au 23 octobre 1935, quels sont les fonctionnaires de l'état qui, en sus de leur salaire régulier, ont reçu des allocations pour travail supplémentaire et quel est le montant ainsi touché par chacun d'eux.

222. Copie de toute la correspondance relative à l'octroi d'une somme d'argent pour les Jeux Olympiques de 1936.

223. Relevé montrant:—
1. En 1935, le nombre total des tonnes de betteraves livrées par des cultivateurs à chaque fabrique de sucre au Canada.
2. La somme totale versée pour les betteraves à sucre livrées à chaque fabrique au Canada.
3. Le nombre total des livres de sucre fabriqué avec des betteraves à chacune de ces fabriques.
4. La valeur marchande totale de ce sucre.
5. Les recettes totales que le gouvernement fédéral obtint de chacune des fabriques avec l'impôt sur le sucre.
6. Le pourcentage de la somme totale brute reçue par les cultivateurs pour leurs betteraves, que représentent ces recettes de l'état.

224. Relevé montrant:—
1. La quantité de sucre que le peuple canadien a consommé durant chacune des années 1930, 1931, 1932, 1933, 1934 et 1935.
2. De quels pays venait ce sucre, et quelle quantité venait de chacun de ces pays.
3. Le pourcentage du sucre consommé au Canada qui est maintenant produit au Canada.
4. En cas de guerre, si le sucre serait contrebande de guerre.
5. L'assistance, sous forme d'octrois, ou d'autre façon, que les Etats-Unis donnent à leurs producteurs de sucre.
6. Les autres pays occidentaux, Europe et Amérique, qui donnent une assistance particulière aux producteurs de sucre.

225. Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet des projets de modifications de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

226. Relevé montrant:—

1. En 1930, quel était le nombre total (*a*) des comptables, (*b*) et des membres de leur personnel dans chaque département.
2. La même année, quel était le montant total des traitements versée (*a*) à ces comptables, (*b*) aux membres de leur personnel.
3. Le nombre total (*a*) des comptables, (*b*) et des membres de leur personnel qui travaillent maintenant sous la juridiction du Contrôleur du Trésor dans chaque département.
4. Le montant total des traitements versés à chaque classe des fonctionnaires mentionnés dans le paragraphe précédent.

227. Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres communications, du 1er avril 1927 jusqu'à ce jour, au sujet de la nomination et du choix du maître de poste de Lefroy, Ontario.

228. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 1140, du 13 mai 1936, adopté en vertu des dispositions de la Loi du Bureau national d'emploi, 1936: nommant Arthur B. Purvis, de Montréal, président, A. N. McLean, de Blacks' Harbour, N.-B., Alfred Marois, de Québec, P.Q., Tom Moore, d'Ottawa, Ontario, Mme Mary M. Sutherland, de Wells, C.-B., W. A. Mackintosh, de Kingston, Ontario, et E. J. Young, de Dummer, Saskatchewan, comme membres du Bureau national d'emploi.

229. Relevé montrant:—Copie de tous les projets de convention, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout fonctionnaire du Canada et le président ou le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ou avec toute province du Canada, y compris tous documents ou correspondance relatifs à une nouvelle route fluviale de Montréal à New-York, par le fleuve Saint-Laurent, la rivière Hudson et le lac Champlain. Le dépôt ne devant contenir que les documents de 1935 et de 1936, et la copie du projet de traité entre le Canada et les Etats-Unis que le Sénat des Etats-Unis a rejeté et des modifications qui ont été proposées depuis.

230. Relevé montrant:—

1. Si la Commission du district fédéral est propriétaire de la remise à canots située sur le lac Dows, à Ottawa.
2. Les noms et le salaire du gardien, et quand il a été nommé.
3. L'échelle des taux pour les canots et les autres embarcations.
4. En vertu de quelle autorité, le *Rideau Aquatic Club* d'Ottawa administre la remise à canots sur le canal Rideau.
5. Quel loyer est versé le cas échéant.

231. Relevé montrant:—

1. Le nombre total des propriétaires de ferme au Canada.
2. Le nombre des propriétaires de ferme dans chaque province.
3. La valeur totale de ces fermes dans chaque province.
4. Durant les cinq dernières années, quelle sorte de culture a rapporté le plus de profits.
5. Et quelle sorte de culture a rapporté le moins de profits.

232. Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession et datés entre le 1er octobre 1935 et le 28 avril 1936 au sujet de M. A. Poirier, charpentier, 5892 rue Hutchison, Montréal.

233. Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession et datés entre le 1er octobre 1935 et le 28 avril 1936 au sujet de M. D. Brown, ingénieur résident, et du délai qui lui a été accordé.

234. Copie de tous les documents et correspondance relatifs à l'annulement du contrat de la *Southern Salvage Company* de Liverpool signé par le ministère des Travaux publics pour le dragage de Mahone Bay durant l'année 1935.

235. Copie de l'accord conclu entre la ville de Vancouver et la Compagnie du chemin de fer National-Canadien au sujet de l'hôtel du Chemin de fer National-Canadien dans la ville de Vancouver, accord daté le 1er jour de décembre 1927, et copie de l'arrêté du conseil N° 2214, daté le vingt-neuvième jour de novembre 1927 et relatif audit accord.

236. Liste des noms et des lieux de résidence des ingénieurs mécaniciens qui n'ont reçu que demi-salaire durant les mois d'hiver de 1935-36, mécaniciens employés sur les dragues de l'Etat, ou les navires du ministère des Travaux publics ou du ministère de la Marine; telle liste devant comprendre le montant payé dans chaque cas.

237. Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autre documents échangés entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et d'autres personnes et le guvernement du Dominion du Canda au sujet du Parc Garibaldi, de son entretien et de sa mise en valeur.

238. Relevé montrant:—

1. Le nom des fonctionnaires du ministère de la Marine à Richelieu qui ont été destitués entre le 1er novembre 1935 et le 1er avril 1936, (*a*) dans le chantier de construction navale, (*b*) sur la flotte, (*c*) dans le service des bouées.
2. Le nom des fonctinaires du ministère des Travaux publics à Richelieu qui ont été congédiés entre le 1er novembre 1935 et le 1er avril 1936.

80oo. Copie d'un arrêté en conseil, adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80pp. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80qq. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80rr. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80ss. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

80tt. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.

144a. Relevé montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1930 à 1935, le nombre de demandes sous le régime de la Loi du prêt agricole canadien faites dans la province de la Colombie-Britannique, et dans chacune des provinces du Dominion.
2. Durant ces mêmes années, le nombre de prêts accordés dans la Colombie-Britannique, et dans chacune des provinces.

3. La moyenne du montant prêté à chaque année dans la Colombie-Britannique, et dans chacune des provinces.

4. La somme totale prêtée durant chacune de ces années en Colombie-Britannique, et dans chacune des provinces.

156a. Relevé montrant:—

1. La somme due par chacune des provinces canadiennes au gouvernement fédéral.

2. En vertu de quelle autorité ces prêts ont été faits.

3. A quelles fins.

4. Le taux d'intérêt dans chaque cas.

5. Quelles garanties le Dominion a données au sujet de ces prêts aux provinces.

6. Quelle somme ces garanties représentent dans le cas de chaque province.

7. Quelle reconnaissance de dette le Canada détient des provinces qui ont reçu les garanties.

8. En vertu de quelle autorité les garanties ont été données.

9. A qui ces garanties ont été données.

171a. Copie de la première recommandation au Conseil pour un arrêté du conseil relatif à un prêt à la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, recommandation dont il est question dans une lettre datée le 31 août 1933 et adressée par le premier ministre intérimaire à l'administrateur général de la Banque de Montréal.

171b. Copie des rapports conjoints faits au Conseil par le très honorable premier ministre, le ministre des Finances et le ministre du Travail, et datée le 28 novembre 1933, et le 20 juin 1934, au sujet de la garantie d'un prêt de $60,000,000 au chemin de fer Pacifique-Canadien.

171c. Copie de toute la correspondance échangée du 31 mai 1933 au 23 octobre 1935 entre le ministre des Finances et l'une ou n'importe laquelle des banques canadiennes, ou toute compagnie de chemin de fer, au sujet de la garantie donnée par le gouvernement pour le prêt de $60,000,000 au chemin de fer Pacifique-Canadien.

171d. Copie de toute la correspondance échangée du 31 mai 1933 au 23 octobre 1935 entre le ministre des Chemins de fer et Canaux et l'une ou toute banque canadienne ou compagnie de chemin de fer, au sujet de la garantie donnée par le gouvernement pour le prêt de $60,000,000 au chemin de fer Pacifique-Canadien.

171e. Copie au photostat de la copie originale de la lettre de garantie, datée le 31 mai 1933, signée par le très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre, et adressée à Sir Charles Gordon, président de la Banque de Montréal, au sujet du prêt de $60,000,000 à la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, lettre dont une copie au dactylotype a été déposée sur le bureau dans le dossier sessionnel N° 150-E, le 19 mars 1934.

171f. Relevé montrant:—

1. Du 31 mai 1933 inclusivement jusqu'au 13 février 1934, si une copie de la lettre de garantie, datée le 31 mai 1933, signée par le très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre, et adressée à Sir Charles Gordon, président de la Banque de Montréal, au sujet du prêt de $60,000,000 à la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, a été adressée (*a*) au ministère des Finances, (*b*) au ministère des Chemins de fer et Canaux, et (*c*) à tout autre ministère fédéral.

2. Si oui, par qui, à qui, et à quelle ou quelles dates.

171g. Relevé montrant:—

Dans le bureau du premier ministre ou dans tout autre ministère, s'il existe une copie du mémoire présenté par Sir E. W. Beatty, président de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, au très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre, au sujet de la garantie du Dominion pour un prêt de $60,000,000 au chemin de fer Pacifique-Canadien, et dont il est question dans le témoignage du premier ministre du temps devant le Comité permanent de la Banque et du Commerce durant l'année 1934, à la page 194 du rapport.

171h. Relevé montrant:—

Si la déclaration faite par le secrétaire d'Etat le 3 juin 1936 (Débats p. 3669), à l'effet que le dossier sessionnel N° 150-E, "une copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et toute banque canadienne au sujet de la garantie donnée pour le prêt de $60,000,000 au chemin de fer Pacifique-Canadien" avait été déposé le 19 mars 1934 par le très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre, et non par le secrétaire d'Etat de l'époque, indique *prima facie* qu'aucun autre ministère que celui du premier ministre n'avait échangé de la correspondance à ce sujet avec toute banque canadienne.

171i. Relevé montrant:—

1. Au sujet du dossier sessionnel N° 150-E de 1934, si l'on trouve dans les dossiers du bureau du premier ministre, et si elles ont été dans les dossiers de ce bureau depuis que ce bureau les a reçues, les lettres orginales envoyées au premier ministre ou au premier ministre suppléant par les messieurs suivants:

(1) M. W. A. Bog, gérant-général de la Banque de Montréal, 7 juin 1933; 17 août 1933; 25 septembre 1933; (2) M. Jackson Dodds, gérant-général de la Banque de Montréal, 2 septembre 1933; 28 novembre 1933; 5 décembre 1933; (3) Sir Charles B. Gordon, président de la Banque de Montréal, 1er décembre 1933.

2. Si ces lettres étaient d'une nature officielle et publique.

171j. Relevé montrant:—

1. Au sujet du dossier sessionnel No 150-D du 19 mars 1934, "copie de toute la correspondance entre le gouvernement du Canada et le Chemin de fer Pacifique-Canadien au sujet de la garantie donnée par le gouvernement pour un prêt de $60,000,000 au chemin de fer Pacifique-Canadien", dossier qui contient (a) une lettre du premier ministre du temps à W. H. Curle, écuyer, C.R., avocat général du Pacifique-Canadien, datée le 3 novembre 1933, et (*b*) une liste des paiements faits pour acquitter des obligations venues à maturité depuis le 31 mai 1933, tel que mentionné dans une lettre du 28 novembre 1933, de Jackson Dodds, écuyer, gérant-général de la Banque de Montréal, au très honorable R. B. Bennett, P.C., C.R., premier ministre du Canada, du 31 mai 1933 au 23 octobre 1935. S'il existe d'autre correspondance échangée avec la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien au sujet de ladite garantie.

2. Si oui, de qui, à qui, et à quelles dates.

3. Si cette correspondance est d'une nature publique ou confidentielle.

4. La raison pour laquelle la lettre et la liste mentionnées plus haut dans l'alinéa 1 ont été déposées le même jour, le 19 mars 1934, dans un autre dossier sessionnel, portant le numéro 150-E de 1934, "copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et toute banque du Canada au sujet de la garantie donnée pour le prêt de $60,000,000 au Pacifique-Canadien."

5. Si la liste mentionnée plus haut et envoyée par M. Dodds au très honorable R. B. Bennett, en apparence le 28 novembre 1933, était au même effet que le document dont le très honorable R. B. Bennett, accusait la réception à M. Curie le 3 novembre 1933, et si elle l'a remplacé dans le dossier sessionnel No 150-D de 1934.

6. Si ledit dossier 150-D de 1934 a été déposé par le premier ministre ou par le secrétaire d'Etat du temps.

171k. Relevé montrant:—

1. Si une lettre datée le 31 août 1933, et adressée à W. A. Bog, écuyer, gérant-général de la Banque de Montréal, au sujet d'un "projet d'arrêté du conseil relatif à un prêt à la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien", dont une copie a été déposée dans le dossier sessionnel No 150-E de 1934, a été signée par le très honorable sir George Perley, en sa qualité de premier ministre suppléant.

2. Dans l'affirmative, si cette lettre était un document public et officiel.

3. Dans l'affirmative, si "le projet d'arrêté du conseil au sujet d'un prêt à la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien" mentionné dans cette lettre et joint à cette lettre, était aussi un document public et officiel.

4. Dans l'affirmative, si des copies originales (*a*) de ladite lettre, (*b*) dudit projet d'arrêté du conseil ont toujours été conservées dans les dossiers du bureau du premier ministre.

5. Sinon, pourquoi.

171l. Relevé montrant:—

1. A quelle date le gérant-général de la Banque de Montréal a donné avis au bureau du premier ministre que les banques avaient prêté $35,000,000 à la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien sur la garantie de la lettre signée par le très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre, et datée le 31 mai 1933.

2. A quelle date a été rendu un arrêté du conseil ratifiant ladite garantie donnée par le très honorable R. B. Bennett.

3. Quand et où cet arrêté a été rendu public pour la première fois.

171m. Relevé montrant:—

1. Si le 31 août 1933, le premier ministre suppléant du temps (le très honorable sir George Perley), était aussi ministre suppléant des Finances et des Chemins de fer et Canaux.

2. Sinon, qui était ou qui étaient à cette date le ministre ou les ministres de ces ministères.

171n. Relevé montrant:—

D'après le dossier, si "le brouillon d'un projet d'arrêté du conseil relatif à un prêt à la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, et envoyé par le premier ministre suppléant au gérant-général de la Banque de Montréal, le 31 août 1933", a été soumis au Conseil privé avant d'être envoyé hors d'Ottawa à cette date.

171o. Relevé montrant:—

D'après les procès-verbaux et les minutes du Conseil privé, si les signatures de l'honorable E. N. Rhodes, alors ministre des Finances, et de l'honorable W. A. Gordon, alors ministre du Travail, apparaissent pour la première fois dans cette affaire de la garantie du Dominion pour un prêt de $60,000,000 au chemin de fer Pacifique-Canadien, dans le mémoire du 28 novembre 1933 à Son Excellence le Gouverneur général en conseil pour l'arrêté du conseil 2490.

171p. Relevé montrant:—

Si une séance du Conseil privé a eu lieu (*a*) le 31 mai 1933, (*b*) le 31 août 1933, (*c*) le 20 juin 1934

171q. Relevé montrant:—

1. Si le 20 juin 1934, le très honorable R. B. Bennett, alors premier ministre, agissait aussi comme ministre intérimaire des Finances et ministre intérimaire du Travail.

2. Sinon, qui était le ministre ou les ministres pour ces ministères à cette date.

3. Le même jour, si le très honorable R. B. Bennett a soumis un mémoire à Son Excellence le Gouverneur général en conseil pour proposer que consentement soit donné au nom du gouvernement du Dominion à la remise au chemin

de fer Pacifique-Canadien, par les banques, de un cinquième du montant des débentures consolidées perpétuelles de la compagnie de chemin de fer ainsi détenues comme gage par ces banques.

4. Si oui, par qui était signé ce document et au nom de qui.

5. Dans ce dernier cas, si la personne qui l'avait signé avait une autorité quelconque pour le signer au nom des autres.

6. Si oui, quelle était cette autorité.

7. Si les ministres de la Couronne peuvent donner des procurations à l'un quelconque de leurs collègues afin d'agir en leur nom, en leur qualité officielle comme ministres de la Couronne.

8. Si oui, quelle est la forme de ces procurations et devant qui elles sont passées.

9. Si des procurations étaient attachées audit mémoire.

10. Si oui, de qui, à qui, et devant qui elles avaient été passées.

11. Si l'on trouve des initiales sur la première page dudit mémoire.

12. Si oui, quelles sont ces initiales et ce qu'elles signifient.

13. S'il apparaît à la face dudit mémoire qu'il a été approuvé.

14. Si oui, par qui.

15. Si l'on trouvait dans la formule de la convention entre la Couronne et les banques contenue dans l'arrêté du conseil 2490 du 28 novembre 1933, quelque disposition au même effet que la recommandation au conseil mentionnée plus haut dans la paragraphe 3.

16. Si la Chambre des communes a siégé le 20 juin 1934.

17. A quelle date précise, le premier ministre du temps a donné avis à la Compagnie du chemin de fer et aux banques qu'une telle recommandation avait été approuvée.

18. Quand un arrêté du conseil a été adopté pour ratifier cette recommandation.

19. Quand et où on a donné avis public pour la première fois de cet arrêté du conseil.

171r. Copie des (*a*) documents fournis par W. H. Curle, écuyer, C.R., avocat général de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien (Division de la loi), au premier ministre du temps, et dont réception fut accusée par ce dernier le 3 novembre 1933, d'après le dossier sessionnel No 150-D de 1934, et (*b*) de la lettre ou mémoire dudit M. Curle audit premier ministre du temps et à laquelle était attaché ledit document.

171s. Copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre du temps ou le premier ministre suppléant du temps, d'une part, du 5 décembre 1933 au 23 octobre 1935, inclusivement, et toute banque, tout banquier, toute compagnie de chemin de fer, tout fonctionnaire ou haut fonctionnaire de chemin de fer, au sujet de la garantie du Dominion pour le prêt au chemin de fer Pacifique-Canadien.

207a. Rapports, délibérations et appendices de la Commission du Tarif, d'après la première partie de la Loi de la Commission du Tarif, 1933, sur deux questions à elle référées par le ministre des Finances, à savoir: briques réfractaires et patrons complets de chaussures.

228a. Relevé montrant:—

1. Les personnes nommées pour former la Commission nationale de l'emploi.

2. L'état et l'adresse de chacun.

3. La somme qui sera versée à chacun des membres comme traitement, et/ou comme allocation et dépenses par jour.

4. Les personnes qui sont à l'emploi de la Commission et les traitements versés à ces employés.

239. Copie de tous les accords, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement actuel ou tout ministère de la province du Nouveau-Brunswick, et le gouvernement ou tout ministère du Canada, au sujet du choix du site et de l'établissement d'un Parc national dans la province du Nouveau-Brunswick.

240. Relevé montrant:—

1. Les noms et adresse de chacun des étudiants adjoints au ministère des Mines qui, en 1935, ont pris part à des expéditions géologiques.
2. Les écoles, collèges ou universités où chacun de ces étudiants ont suivi leurs cours en 1935.

241. Relevé montrant:—

1. De combien d'enquêtes ou investigations le gouvernement a-t-il autorisé l'institution par des Commissions royales ou d'autres Commissions, dans les années comprises entre 1932 et 1936 inclusivement?
2. Combien de ces Commissions royales ou autres Commissions ont terminé leurs enquêtes ou investigations? Lesquelles?
3. Combien a coûté au pays chacune de ces enquêtes terminées ou de ces Commissions?
4. Combien a coûté au pays, jusqu'à date, chacune des autres enquêtes et investigations non terminées?

242. Etat montrant:—

1. Quels ouvrages publics on n'a pas entrepris ou on a abandonnés sur la liste des édifices, ouvrages dans les ports ou dans les rivières prévus dans le budget principal et dans le budget supplémentaire pour l'année financière se terminant le 31 mars 1936, ou par la Loi sur la construction d'ouvrages publics supplémentaires, 1935.
2. Dans chaque cas, pourquoi on n'a pas commencé lesdits ouvrages, ou pourquoi on ne les pas continués.

243. Copie de tous les arrêtés du conseil rendus depuis le 23ème jour d'octobre 1935 pour nommer des membres du service public.

243a. Copie de tous les arrêtés du conseil rendus depuis le 23ème jour d'octobre 1935 pour congédier des membres du service public.

243b. Relevé montrant:—

1. Depuis le 23ème jour d'octobre 1935, combien de membres du service public du Canada ont été congédiés.
2. Depuis le 23ème jour d'octobre 1935, combien de personnes ont été nommées membres du service public du Canada.

243c. Copie de tous les arrêtés du conseil rendus entre le 7 août 1930 et le 23 octobre 1935 inclusivement, pour congédier des membres du service public.

243d. Copie de tous les arrêtés du conseil rendus entre le 7 août 1930 et le 23 octobre 1935 inclusivement, pour nommer des membres du service public.

243e. Relevé montrant:—

1. Le nombre de personnes du service public du Canada qui ont été congédiées entre le 7 août 1930 et le 23 octobre 1935, inclusivement.
2. Entre le 7 août 1930 et le 23 octobre 1935, inclusivement, le nombre de personnes qui ont été nommées au service public du Canada.

244. Relevé montrant:—

1. De quelle façon on a dépensé en 1935 le million de dollars voté pour les traverses à niveau, et à quelles fins on l'a dépensé.
2. Sur cette somme, quel montant on a dépensé dans chaque province.

244a. Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement prend les mesures voulues pour qu'à même le fonds de chômage et les crédits votés à la Commission des chemins de fer, ou autres sources, les traverses à niveau entre Montréal, Trois-Rivières et Québec, sur la route nationale, soient éliimnées en 1936.

2. Dans ses arrangements avec le gouvernement de la province de Québec découlant de la législation de la présente session fédérale, si le gouvernement impose comme condition de contribution ou de participation, la disparition immédiate de ces traverses à niveau.

245. Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a pris connaissance des décisions majoritaires et minoritaires de la Commission des chemins de fer rendues (*a*) le 1er avril 1936, ordonnant la suppression virtuelle de la voie ferrée entre Nicolet et Saint-Léonard d'Aston; (*b*) le 30 mars 1936, ordonnant la suppression virtuelle de la voie ferrée entre Parisville et Saint-Jean des Chaillons.

2. Si le gouvernement a l'intention de suspendre l'exécution des deux jugements majoritaires.

3. Si le gouvernement a l'intention d'empêcher la destruction des deux embranchements sus-mentionnés, au moins jusqu'à l'entrée en fonctions effectives du nouveau bureau de régie et la mise en opération de la nouvelle loi relative aux chemins de fer nationaux.

246. Relevé montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1936, le nombre de contrats de rente vendus par le Service des annuités de l'Etat.

2. Durant cette année, la somme reçue en primes.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1936, les noms des fonctionnaires spéciaux consacrant tout leur temps à leur travail qui ont reçu des commissions sur la vente de rentes de l'Etat.

4. Dans quelles villes ils résident.

5. Durant cette année, la rémunération totale que chaque représentant a reçue en commissions ou autrement.

6. Du 1er septembre 1908 au 31 mars 1936, la somme totale d'argent transférée du Fonds du revenu consolidé pour maintenir les réserves des annuités de l'Etat au-dessus de l'intérêt de 4 pour cent crédité au Fonds chaque année.

7. Si les réserves, telle qu'elles sont actuellement fixées par le Service des annuités de l'Etat, sont plus ou moins élevées que les réserves que les compagnies d'assurance-vie devraient maintenir pour les mêmes contrats en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

8. Si la prime unique demandée par le Service des annuités pour une rente assurant à un homme de 60 ans $100 par année, pour la vie, sans paiements garantis, est plus ou moins élevée que le taux de $1,262 imposé maintenant par le gouvernement britannique, par l'intermédiaire des Commissions de la dette nationale, pour un contrat semblable.

9. La prime unique que le Service des annuités demande pour ce contrat.

247. Relevé montrant—Les sommes versées par le gouvernement fédéral aux différentes provinces, pour la route Trans-Canada.

248. Relevé montrant:—

1. Depuis le changement d'administration à Ottawa, si le département de la Défense nationale ou du Travail ont acheté des dindes à l'occasion de la fête de Noël.

2. A qui le contrat a été accordé.

3. A quel prix.

4. Si des soumissions ont été demandées.

5. Donner les noms des soumissionnaires.

249. Copie de tous les documents, télégrammes, lettres et de tous les autres documents de quelque nature qu'ils soient, concernant le renvoi de Omer Nolet, comme journalier, au département de la Marine, à Québec, et couvrant la période du 1er octobre 1935 à date.

250. Copie d'une entente conclue entre Sa Majesté le Roi et les Chemins de fer nationaux du Canada au sujet de l'emploi par cette compagnie d'environ 5,000 hommes maintenant sans travail et qui reçoivent des secours du gouvernement, pour entretien de la voie ferrée et travaux d'amélioration au cours de la saison de 1936, le tout ne devant pas dépasser $1,502,450.00.

250a. Copie d'une entente conclue entre Sa Majesté le Roi et le compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien, au sujet de l'emploi par cette compagnie d'environ 5,000 hommes maintenant sans travail et qui reçoivent des secours du gouvernement, pour entretien de la voie ferrée et travaux d'amélioration au cours de la saison 1936, le tout ne devant pas dépasser $1,502,450.00.

251. Relevé montrant:—

1. Durant chacune des années 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, le coût d'entretien de la ferme d'expérimentation d'Agassiz, Colombie-Britannique.
2. Durant chacune des années, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, le coût d'entretien de la ferme d'expérimentation de Summerland, Colombie-Britannique.
3. Durant chacune des années, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, le coût d'entretien de la ferme d'expérimentation de Sidney, Colombie-Britannique.
5. Durant chacune des années 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, à la ferme d'expérimentation de Sidney, Colombie-Britannique, la proportion du coût qui a été absorbé par (*a*) le parc, le soin des fleurs et l'entretien, (*b*) le laboratoire, (*c*) le service entomologique (*d*) la pathologie, (*e*) les terrains consacrés à des expériences.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (77), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (78), intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1934 (Elections partielles fédérales), tel que modifié", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, tel que modifié,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements, et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes auxdits amendements.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur King propose que le bill (26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Little propose que ledit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit modifié comme suit:

Page 5, ligne 28. Retrancher le mot "prêtés" et substituer le mot "transférés".

Page 5, ligne 40. Retrancher le mot "prêté" et substituer le mot "transféré".

Page 6, lignes 20 et 21. Retrancher les mots "Une pension pour invalidité d'un membre des forces", et substituer ce qui suit:

"A l'égard du service militaire rendu pendant la guerre, une pension d'invalidité".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement sera adopté, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Etant posée la question de savoir si le bill sera lu une troisième fois tel que modifié.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (80), intitulé: "Loi concernant le ministère des Transports."

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Robinson, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (97), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour que le bill (28), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider au placement des anciens combattants" soit étudié en comité général, ledit Ordre n'est pas suivi, et

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (56), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (81), intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral (Elections partielles fédérales)", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (83), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges" est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (89), intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (99), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Y2), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Leonard Johnson" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Z2), intitulé: "Loi pour faire droit à Reva Marcus" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (A3), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Luckie Atkinson" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B3), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe May Ross Brown" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C3), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Paul-Georges Marcoux" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D3), intitulé: "Loi pour faire droit à Adjutor St-Jean" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion sur l'interpellation de l'honorable Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;
(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;
(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 18 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi 19 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

17 juin—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le tracé de la route interprovincial ou transcanadienne, entre Montréal et Ottawa, a-t-il été modifié depuis son établissement de manière à traverser les comtés de Jacques-Cartier, Laval-Deux-Montagnes et une partie d'Argenteuil jusqu'au pont Perley, à Grenville, P.Q.? S'il a été modifié, pour quelle raison?

2. L'entreprise de cette route a-t-elle été commencée entre Grenville et Lachute? Si elle a été commencée, quel a été le montant dépensé?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi 18 juin 1936

No 1.

17 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 99), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

17 juin—Reprise du débat sur la troisième lecture d'un projet de loi (Bill 26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions" tel qu'amendé.—(L'honorable sénateur King.)

No 3.

17 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 81), intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral (Elections partielles fédérales)."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 4.

17 juin—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 97), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 5.

16 juin—Prise en considération du deuxième rapport du comité spécial institué pour faire enquête et rapport sur l'opération de la loi des rentes sur l'Etat.—(L'honorable sénateur Black.)

No 6.

10 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain:

Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sir Allen Aylesworth.)

No 7.

12 juin—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il émane une ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir."—(L'honorable sénateur Haig.)

No 8.

15 juin—Reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton:—Qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 9.

15 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 10.

17 juin—Prise en considération du premier rapport du comité conjoint des deux Chambres des impressions du Parlement.—(L'honorable sénateur White.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 45

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 18 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs, Aseltine, Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Beaubien, Bénard, Bourgeois, Bourque, Cantley, Casgrain, Chapais (sir Thomas), Coté, Dandurand, Donnelly, Duff, Fauteux, Foster, Fripp, Gillis, Gordon, Graham, Griesbach, Haig, Hardy, Harmer, Hocken, Horner, Horsey, Hughes, Jones, King, Lacasse, Léger, L'Espérance, Little, Logan, MacArthur, Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdonald (Cardigan), Marcotte, McGuire, McLennan, McMeans, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Mullins, Murdock, Paquet, Parent, Pope, Quinn, Riley, Robinson, Sauvé, Sharpe, Sinclair, Smith (Victoria-Carleton), Sutherland, Tanner, Taylor, Tobin, White (Pembroke), Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de régie interne et de la comptabilité, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 17 juin 1936.

Le comité permanent de régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année 1934-35 et il les a trouvés exacts.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour la période du 1er avril au 31 décembre 1935, et il les a trouvés exacts.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de régie interne et de la comptabilité, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 17 juin 1936.

Le comité permanent de régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:

Votre comité recommande que l'approvisionnement habituel de papeterie, etc., choisi par votre comité pour distribution dans les bureaux des sénateurs et dans la Chambre du Sénat, en tenant compte de la question d'utilité et d'économie, soit fourni conformément aux listes approuvées par votre comité et remises au commis de la papeterie et que la distribution soit faite comme à la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de régie interne et de la comptabilité, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 17 juin 1936.

Le comité permanent de régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que M. Thomas Green et M. J.-A. Fortier continuent à faire partie du personnel des comptes rendus du Sénat durant la prochaine vacance parlementaire; que M. Green soit rétribué au taux de $20, et M. Fortier à celui de $10 par semaine.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de régie interne et de la comptabilité, présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 17 juin 1936.

Le comité permanent de régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Qu'à partir du premier mai 1936, les portiers du Sénat qui ont complété cinq ans et plus de service soient rétribués au taux de $5 par jour.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de régie interne et de la comptabilité, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 17 juin 1936.

Le comité permanent de régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Qu'il soit accordé à M. E.-E. Bérubé, l'un des gardiens de la salle de lecture, six mois de congé, à compter du 1er juillet 1936, avec plein traitement, et qu'il soit mis à la retraite avec pension à partir du 1er janvier 1937.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de régie interne et de la comptabilité, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI 17 juin 1936.

Le comité permanent de régie interne et de la comptabilité a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le plan d'organisation du Sénat soit modifié par l'annulation de l'emploi suivant, savoir:

"4. Deuxième sous-greffier, Editeur et traducteur en chef des Débats français du Sénat."

et en le remplaçant par ce qui suit

"4. Deuxième sous-greffier et archiviste."

2. Que le traitement de l'emploi en remplacement commence à $3,500 par année.

3. Que M. A. Wagar soit nommé audit emploi.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (21), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 7. Remplacer "1933" par "1932-33".

2. Page 2, ligne 22. Aux mots "l'un quelconque" substituer les mots "quelque compagnie ou autre élément".

3. Page 2, ligne 27. Au mot "l'un" substituer les mots "quelque compagnie ou autre élément".

4. Page 2, ligne 45. Après le mot "ou" insérer le mot "autre".

5. Page 3, ligne 3. Après le mot "Chairman" insérer les mots "s'il est autre que le Président (President)".

6. Page 3, ligne 5. Après le mot "conseil" insérer les mots "et sous cette réserve et sauf cette exception et ainsi qu'il est dit ci-dessus, il n'aura, pour aucun motif, droit à rémunération ou émolument de la part de quelque compagnie ou autre élément dont se composent les Chemins de fer Nationaux".

7. Page 8, lignes 9 et 10. Après le mot "résolution" insérer le mot "conjointe".

8. Page 8, ligne 10. Avant le mot "de" insérer les mots "du Sénat et".

Lesdits amendements sont agréés, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (75), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 6. Aux mots "qu'édictés" substituer les mots "que réédictés".

2. Page 1, ligne 20. Aux mots "qu'édictée" substituer les mots "que modifiée".

3. Page 2, lignes 24 et 25. Aux mots "qu'édicté" usbstituer les mots "que modifié".

4. Page 2, ligne 26. Aux mots "qu'édicté" substituer les mots "que modifié".

5. Page 2, ligne 49. Après le mot "Canada" substituer les mots "et sauf les actions d'autres compagnies conformément aux prescriptions du présent alinéa (*k*)".

6. Page 3, ligne 2. Aux mots "qui les concernent" substituer les mots "du présent alinéa (*k*)".

7. Page 3, ligne 11. Au mot "ou" substituer le mot "et".

8. Page 3, ligne 41. Aux mots "qu'édicté" substituer les mots "que modifié".

9. Page 4, ligne 2. Aux mots "qu'édicté" substituer les mots "que modifié".

10. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

11. Page 5, ligne 29. Après "premier" insérer les mots "du présent article".

12. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

13. Page 7, lignes 16 et 17. Retrancher les mots "à la date de l'entrée en vigueur du présent article".

14. Page 8, ligne 38. Retrancher les mots "par les présentes".

15. Page 9, ligne 11. Aux mots "présent paragraphe" substituer les mots "dudit paragraphe (8)".

Lesdits amendements sont agréés et avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (99) intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné hier sur la motion pour troisième lecture du bill (26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", tel qu'amendé.

Après débat, il est proposé par l'honorable sénateur Dandurand que le bill, tel qu'amendé, soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour étude en comité général du bill (81), intitulé: "Loi modifiant la Loi du cens électoral fédéral (Elections partielles fédérales)",
Ledit Ordre n'est pas suivi, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (97) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu, et l'étude en est remise.

L'article 1 est lu, et

Etant posée la question de savoir s'il sera agréé, elle est résolue dans la négative par le vote suivant:

Oui, 7; non, 18.

L'article 2 est lu et agréé.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Murdock, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, et il est

Ordonné: Que ledit amendement soit pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à l'étude du deuxième rapport du comité spécial nommé pour faire rapport, après étude, de l'application de la Loi des rentes sur l'Etat.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Coté, pour l'honorable sénateur Black,

Ledit rapport est adopté.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des allocations aux anciens combattants", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Lu pour la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (90) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer Nationaux du Canada de Senneterre à Rouyn, dans la province de Québec", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

A six heures, Son Honneur le président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du pour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il émane un ordre de la Chambre pour la production du plan, du projet ou de la recommandation pour la réorganisation des forces de la défense du Canada en général ou de la milice canadienne en particulier, réorganisation qui "est en voie de s'accomplir."

Avec la permission du Sénat,

Ladite motion est retirée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend la discussion sur l'interpellation de l'honorable Lynch-Staunton:

Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de prendre des mesures pour faire adopter par le Parlement impérial une mesure législative qui conférera au Parlement du Canada l'autorisation de modifier, quand il y aura lieu, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de la manière qu'il pourra juger convenable, et qu'il attirera l'attention sur le sujet.

Il s'en suit un débat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être effcacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du premier rapport du comité mixte des impressions.

Ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 19 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi 19 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

17 juin—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le tracé de la route interprovincial ou transcanadienne, entre Montréal et Ottawa, a-t-il été modifié depuis son établissement de manière à traverser les comtés de Jacques-Cartier, Laval-Deux-Montagnes et une partie d'Argenteuil jusqu'au pont Perley, à Grenville, P.Q.? S'il a été modifié, pour quelle raison?

2. L'entreprise de cette route a-t-elle été commencée entre Grenville et Lachute? Si elle a été commencée, quel a été le montant dépensé?

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi 19 juin 1936

No 1.

18 juin—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 21) intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

18 juin—Prise en considération de l'amendement fait par la Chambre en comité plénier au projet de loi (Bill 97), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions."—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

18 juin—Prise en considération du 7e rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe.)

No 4.

18 juin—Prise en considération du 8e rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe.)

No 5.

18 juin—Prise en considération du 9e rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe.)

No 6.

18 juin—Prise en considération du 10e rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe.)

No 7.

18 juin—Prise en considération du 11e rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe.)

No 8.

18 juin—Prise en considération du 12e rapport du comité permanent de Régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur Sharpe.)

No 9.

18 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain:

Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sénateur Casgrain.)

No 10.

15 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 46

PROCÈS-VERBAUX

DU

SENAT DU CANADA

Vendredi 19 juin 1936

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Bénard,
Bourgeois,
Bourque,
Cantley,
Casgrain,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Foster,
Fripp,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Hocken,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Quinn,
Riley,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Tobin,
Webster,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (90), intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer Nationaux du Canada de Senneterre à Rouyn dans la province de Québec", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des allocations aux anciens combattants", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 17 à 24 inclusivement. Au paragraphe (2) de l'article 3 substituer le suivant:

"(2) Chaque fois que, dans la présente loi ou dans les ordonnances ou règlements établis sous son empire, il est fait mention ou il est question du "Comité des allocations aux anciens combattants" ou du "Comité", les mots "Commission" "Commission des allocations aux anciens combattants" ou "la Commission" doivent se lire comme s'ils étaient, respectivement, les mots le "Comité des allocations aux anciens combattants" ou le "Comité", selon le cas.

Ledit amendement est agréé, et

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à cet amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (21), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", soit maintenant lu pour la troisième fois.

Après débat, l'honorable sénateur Murdock propose que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres pour y être de nouveau amendé comme suit:

10. (6) Le Conseil d'administration et le Président devront promptement, en assumant leurs fonctions à ce titre, préparer et rendre effectifs des règlements afin d'assurer que toutes les personnes à l'emploi des Chemins de fer Nationaux

du Canada aient obligatoirement un jour de repos sur sept et ne travaillent pas plus de quarante-huit heures par semaine, sauf en cas d'urgence définie.

Après débat, et la question étant posée sur la motion en amendement, elle est

Résolue par la négative.

Le débat se continuant sur la motion pour la troisième lecture du bill.

A six heures, Son Honneur le président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et

La question étant posée sur la motion principale pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé, elle est agréée, sur division.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération de l'amendement apporté par le comité général au bill (97), "Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions".

Après débat, et

La question étant posée de savoir si cet amendement sera agréé, elle est

Résolue par l'affirmative par le vote suivant:

Oui, 16; non, 5.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à cet amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du septième rapport du comité permanent de régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du huitième rapport du comité permanent de régit interne et de comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent de régit interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du dixième rapport du comité permanent de régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du onzième rapport du comité permanent de régie interne et de la comptabilité.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du douzième rapport du comité permanent de régie interne et de la comptabilité.

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si ledit rapport sera adopté, elle est

Résolue par la négative.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (82) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Banque du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi 20 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour samedi 20 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

17 juin—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le tracé de la route interprovincial ou transcanadienne, entre Montréal et Ottawa, a-t-il été modifié depuis son établissement de manière à traverser les comtés de Jacques-Cartier, Laval-Deux-Montagnes et une partie d'Argenteuil jusqu'au pont Perley, à Grenville, P.Q.? S'il a été modifié, pour quelle raison?

2. L'entreprise de cette route a-t-elle été commencée entre Grenville et Lachute? Si elle a été commencée, quel a été le montant dépensé?

ORDRE DU JOUR

Pour samedi 20 juin 1936

No 1.

18 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sénateur Casgrain.)

No 2.

15 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 47

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Samedi 20 juin 1936

Midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Ballantyne,
Bénard,
Bourque,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Duff,
Foster,
Fripp,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Hughes,
Lacasse,
Little,
Logan,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McLennan,
Meighen,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Quinn,
Riley,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé la bill (26), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", tel qu'amendé, présente le rapport suivant:

SAMEDI 20 juin 1936.

Le comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (26), de la Chambre des communes, intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", tel qu'amendé, ayant examiné ledit bill, tel qu'amendé, suivant l'ordre de référence du 18 courant, l'a chargé d'en faire rapport comme suit:

1. Le comité recommande que les premiers et deuxième amendements apportés par le Sénat soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

1. Page 2, ligne 19. Après le mot "traitement" insérer les mots "au taux".

2. Page 5, ligne 28. Au mot "prêtés" substituer le mot "délégués".

3. Page 5, ligne 35. Au mot "prêté" substituer le mot "délégué".

4. Page 6, lignes 20 et 21. Aux mots "Une pension pour invalidité d'un membre des forces" substituer les mots "A l'égard de service militaire rendu pendant la guerre, une pension pour invalidité".

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Faisant fonction de président.

Ledit rapport est adopté, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (82), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Banque du Canada", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 3, ligne 39. Après le mot "porteur" insérer le mot "enregistré".

Ledit amendement est adopté, et il est

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat aujourd'hui.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (96) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (103) intitulé: "Loi concernant la radiodiffusion", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Candlish Coughtry", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Malkinson Goldenberg", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Lillian Astroff Nevitt", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (X2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Gladys Cheney Perry", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoi le bill (Y2) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Leonard Johnson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Reva Marcus", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Luckie Atkinson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Mary Ross Brown", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Paul-Georges Marcoux", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Adjutor St-Jean", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE VENDREDI 19 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, les documents produits avec la preuve, etc., déposés devant le comité permanent du divorce du Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Harry Candlish Coughtry, Jean Malkinson Goldenberg, Edith Lillian Astroff Nevitt, Lillian Gladys Cheney Perry, Albert Leonard Johnson, Reva Marcus, Ethel May Luckie Atkinson, Edythe Mary Ross Brown, Joseph-Paul-Georges Marcoux et de Adjutor St-Jean, respectivement, qui sont en instance de divorce.

Ordonné: Que le Greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1934 (Elections partielles fédérales)", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N2) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre des Italo-Canadiens", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 47. Après le mot "actuaire" insérer les mots "et sur l'approbation du Surintendant des assurances".

Ledti amendement est agréé, et il est

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agrée, sans y en apporter d'autre l'amendement de la Chambre des communes audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

Le vendredi, 19 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs cinquième, sixième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième amendements au Bill No 75, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, mais qu'elle n'accepte pas les premier, deuxième, troisième, quatrième, septième, huitième et neuvième amendements pour les raisons suivantes:

Parce que, relativement au premier amendement, les paragraphes C et D de la Première Annexe soit "édictés" par l'article deux du Chapitre quarante du Statut de 1935, non pas "réédictés". "Réédicter", c'est édicter de nouveau avec les mêmes mots. Ces paragraphes ont été édictés par la Loi de 1935 dans des termes différents de ceux des paragraphes abrogés.

Parce que, relativement au deuxième amendement, la Première Annexe de la loi est abrogée en termes précis par la Loi de 1932-33, et une nouvelle Annexe est "édictée". En conséquence, l'Annexe n'est pas "amendée".

Parce que, relativement aux troisième, quatrième, huitième et neuvième amendements, les motifs de ne pas accepter le deuxième amendement s'appliquent également à ceux-ci, et de plus, parce que ces changements auraient l'effet d'implanter une méthode nouvelle et incorrecte de rédiger la formule qui décrète, dans la clause d'un bill, une méthode contraire à celle qui a été continuellement en usage jusqu'à maintenant, et qui, de plus, aurait l'effet de détruire l'uniformité de nos statuts.

Parce que, relativement au septième amendement, le mot "et" serait substitué au mot "ou", qui est déjà dans la Loi, et l'effet serait contraire à l'objet visé par l'article, qui est à l'effet qu'une compagnie sera assujettie à l'impôt "si elle néglige de produire la déclaration annuelle *ou* de verser ladite taxe de production", c'est-à-dire que la compagnie sera passible de la taxe dans les deux cas.

Et de plus, que la Chambre, relativement au quinzième amendement apporté par le Sénat, accepte ledit amendement avec le sous-amendement suivant:

Aux mots "dudit paragraphe (8)" substituer les mots "de ce paragraphe", parce que les mots "dudit paragraphe 8" feraient partie du paragraphe (8) lui-même. Comme les mots sont incorporés dans le paragraphe, il est préférable de se servir des mots "de ce paragraphe".

Ordonné: Que le Greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Cammunes.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ledit message soit pris en considération dès maintenant.

En conséquence, le Sénat passe à la considération dudit message.

Après débat, et

Sur motion, il est
Résolu: Que le Sénat n'insiste pas sur ses 1er, 2e, 3e, 4e, 7e, 8e et 9e amendements, et agrée l'amendement apporté par la Chambre des communes à son quinzième amendement.

Ordonné: Qu'un message en conséquence soit transmis à la Chambre des communes.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

Le vendredi, 19 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leur quatrième amendement mais qu'elle n'accepte pas leur premier, deuxième, troisième et cinquième amendements au bill No 17, Loi concernant le Conseil des ports nationaux, pour les motifs suivants:

1. L'amendement No 1 empêche de ré-engager de nombreux officiers et employés des commissions de havres actuelles qui sont depuis longtemps à leur service, et il cause de plus de sérieux embarras au Conseil dans l'administration en concurrence de ses nombreuses affaires.
2. L'amendement 2 découle de l'amendement 1, et n'est pas autrement nécessaire.
3. L'amendement 3 impose des restrictions qui n'ont pas d'utilité pratique, et qui ne sont pas imposées à l'heure actuelle à d'autres services fédéraux.
4. L'amndement 5 est simplement loisible, et ne confère pas au Conseil de nouveaux pouvoirs. Le gouvernement est d'opinion que la mesure spécifiée dans cette clause n'est pas désirable à l'heure actuelle.

Ordonné: Que le Greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Cammunes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération dès maintenant.

En conséquence, le Sénat passe à la considération dudit message.

L'honorable sénateur Dandurand propose qu'il soit

Résolu: Que le Sénat n'insiste pas quant à ses 1er, 2e, 3e et 5e amendements, que la Chambre des communes n'accepte pas.

Un débat s'ensuivant,

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera, il demeurera ajourné jusqu'à quatre heures de cet après-midi.

Sur motion de l'honorable sénateur Coté, au nom du sénateur L'Espérance, il est

Ordonné: Que la taxe parlementaire versée sur le bill (O2), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Montmorency", soit remboursée aux procureurs des pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à la prochaine séance.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à la prochaine séance.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE

Quatre heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Arthurs,
Aseltine,
Ballantyne,
Bénard,
Bourque,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Duff,
Foster,
Fripp,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Hughes,
King,
Lacasse,
Little,
Logan,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Quinn,
Riley,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (103), "Loi concernant la radiodiffusion", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre, le Sénat reprend le débat préalablement ajourné sur la considération du message de la Chambre des communes relativement aux amendements apportés par le Sénat au bill (17), "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", et de la motion de l'honorable sénateur Dandurand que le Sénat ne maintient pas ses 1er, 2e, 3e et 5e amendements que la Chambre des communes n'accepte pas.

Après plus ample débat, et

Avec la permission du Sénat, la motion de l'honorable sénateur Dandurand est retirée.

Sur motion, il est

Ordonné: Que ledit message soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (82), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Banque du Canada", tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est resolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre, le bill (96), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

Samedi 20 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs amendements au bill No 67, Loi modifiant la Loi des douanes (Eaux canadiennes) mais avec un amendement à leur dixième amendement, comme suit:

"Que la clause "A" soit modifiée en substituant aux mots "mille dollars", dans l'article 257 substitué, les mots suivants "mille dollars au plus et de cinquante dollars au moins."

Ordonné: Que le greffier porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération dès maintenant.

En conséquence, le Sénat passe à la prise en considération dudit message.

Sur motion, il est

Résolu: Que le Sénat adopte, sans y en apporter d'autre, l'amendement de la Chambre des communes au 10ème amendement apporté par le Sénat audit bill.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

Un message est reçu de la Chambre des communes, par son greffier, avec un bill (55) intitulé: "Loi amendant la Loi du droit d'auteur, 1931", pour lequel elle désire le concours du Sénat.

Ledit bill est alors lu la première fois, et avec la permission du Sénat ledit bill est lu pour la seconde fois, et

Il est renvoyé au comité de la banque et du commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", et l'informe qu'elle a agrée, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

Samedi 20 juin 1936.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'accepte pas leur amendement au bill No 97, Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions, pour la raison suivante:

Parce que l'amendement de Leurs Honneurs aurait pour effet d'interdire l'usage des documents dont on a ordonné la production durant une enquête, dans toutes procédures criminelles subséquentes contre la personne qui les a produits, rendant par là impossible une application effective de la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Ordonné: Que le greffier porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération dès maintenant.

En conséquence, le Sénat passe à la prise en considération dudit message.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Résolu: Que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement dudit bill.

Etant posée la question de savoir s'il sera agréé, elle est résolue dans la négative par le vote suivant:

Oui, 7; non, 17.

Après plus ample débat, il est

Sur motion de l'honorable sénateur Robinson, il est

Résolu: Que le Sénat maintient ses amendements audit bill.

Ordonné: Qu'un message soit transmis en conséquence à la Chambre des communes.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'allocations aux anciens combattants", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autres, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (55), intitulé: "Loi modifiant la Loi modificative du droit d'auteur, 1931", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (102) intitulé: "Loi concernant l'établissement d'un parc national dans chacune des provinces de Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A six heures, Son Honneur le président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le message reçu des Communes n'acceptant pas certains amendements apportés par le Sénat au bill (17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", présente le rapport suivant:

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

SAMEDI 20 juin 1936.

Le comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le message de la Chambre des communes n'acceptant pas certains amendements apportés par le Sénat au bill (17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", a, suivant l'ordre de renvoi du 20 juin 1936, examiné ledit message et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit:

Le comité recommande que le Sénat ne maintienne pas ses premier, deuxième et cinquième amendements, et que ce qui suit soit substitué à son troisième amendement:

1. Page 6, lignes 3 à 7 inclusivement. A la sous-clause (2) de la clause 12 substituer la suivante:

"(2) Lorsque, dans le cas d'ouvrages, la présente loi exige des soumissions, le Conseil doit, après avoir donné aux soumissionnaines un avis raisonnable des jour et heure et du lieu de l'ouverture des soumissions, les ouvrir en public puis en saisir le Ministre, qui doit les déférer au gouverneur en conseil, et l'entreprise doit être adjugée sous l'autorité du gouverneur en conseil."

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté, et
Sur motion, il est
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit
Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Il est
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à sa prochaine séance.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:
Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;
(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;
(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à sa prochaine séance.

Sur motion, il est
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il restera ajourné jusqu'à lundi prochain, à midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 22 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi 22 juin 1936

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

17 juin—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le tracé de la route interprovincial ou transcanadienne, entre Montréal et Ottawa, a-t-il été modifié depuis son établissement de manière à traverser les comtés de Jacques-Cartier, Laval-Deux-Montagnes et une partie d'Argenteuil jusqu'au pont Perley, à Grenville, P.Q.? S'il a été modifié, pour quelle raison?

2. L'entreprise de cette route a-t-elle été commencée entre Grenville et Lachute? Si elle a été commencée, quel a été le montant dépensé?

ORDRE DU JOUR

Pour lundi 22 juin 1936

No 1.

18 juin—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.—(L'honorable sénateur Casgrain.)

No 2.

15 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 48

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 22 juin 1936

PREMIERE SEANCE DISTINCTE

Midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,
Bourgeois,
Bourque,
Coté,
Dandurand,
Fallis,
Foster,
Fripp,
Graham,
Griesbach,
Harmer,
King,
Lacasse,
Little,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McLennan,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Riley,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Tanner,
White (Pembroke),
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (17) intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement substitué par le Sénat pour remplacer le troisième amendement apporté par le Sénat audit bill, et que la Chambre des communes n'avait pas accepté.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoi au Sénat le bill (26) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un autre message par lequel elle renvoi au Sénat le bill (82) intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent de la banque et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (55), intitulé: "Loi modifiant la Loi modificative du droit d'auteur, 1931", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 13. Après les mots "dramatico-musicales" insérer les mots "d'exécution courante".

2. Page 2, ligne 17. Au mot "ces" substituer le mot "ses".

3. Page 2, ligne 25. Au mot "ces" substituer le mot "ses".

Lesdits amendements sont agréés, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des communes à ces amendements.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (100) intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Première lecture de ce bill ayant été faite, avec la permission du Sénat,
Ledit bill est lu pour les deuxième et troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera, il restera ajourné jusqu'à trois heures cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIEME SEANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Bourgeois, Bourque, Coté, Dandurand, Fallis, Foster, Fripp, Graham, Griesbach, Haig, Harmer, Hughes, King, Lacasse, Little, Macdonald (Cardigan), Marcotte, McLennan, Molloy, Moraud, Mullins, Murdock, Paquet, Riley, Robinson, Sauvé, Sharpe, Sinclair, Smith (Victoria-Carleton), Tanner, White (Inkerman), White (Pembroke), Wilson (Rockcliffe).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain: qu'il soit

Résolu: Que, de l'avis du Sénat, un jugement de la Cour suprême du Canada, lorsque unanime, devrait être définitif, sauf en matière constitutionnelle.

Après plus ample débat, et
Avec la permission du Sénat,
Ladite motion est retirée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé, qu'il soit:

Résolu: Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber, il est

Après débat, la suite de la discussion est remise.

Comme il est six heures, Son Honneur le président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et de demie.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (55) intitulé: "Loi modifiant la Loi modificative du droit d'auteur, 1931", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il restera ajourné jusqu'à onze heures demain matin.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 23 juin 1936

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes.

Rapports des comités. Avis d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 23 juin 1936

No 1.

15 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Sauvé: Qu'il soit résolu:

Que cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

(*a*) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

(*b*) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

(*c*) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.

No 49

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 23 juin 1936

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures du matin.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Dandurand,
Fallis,
Foster,
Fripp,
Graham,
Harmer,
King,
Lacasse,
Little,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
Molloy,
Moraud,
Murdock,
Riley,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Tanner,
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec le permission du Sénat, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera, il restera ajourné jusqu'à trois heures cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. Foster, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Graham,	Marcotte,	Smith (Victoria-Carleton),
Ballantyne,	Hardy,	Moraud,	Tanner,
Dandurand,	King,	Murdock,	White (Pembroke),
Fallis,	Lacasse,	Riley,	Wilson (Rockcliffe).
Foster,	Little,	Robinson,	
Fripp,	Macdonald (Cardigan),	Sharpe,	
		Sinclair,	

Son Honneur le président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le président comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 22 juin 1936.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat mardi le 23 juin à cinq heures de l'après-midi en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veuillez agréer,
Monsieur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (115) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant le 31 mars 1936 et le 31 mars 1937", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois ,et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge puisné de la Cour suprême du Canada, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son Honneur le Président du Sénat dit:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous son seing manuel et son sceau d'armes, nommant l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge puisné de la Cour suprême du Canada, pour être son substitut, et remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.

Lesditse lettres patentes sont alors lues par le greffier comme suit:

CANADA

TWEEDSMUIR

(L.S.)

Par Son Excellence le très honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada,

A l'honorable juge THIBAUDEAU RINFRET, juge puisné de la Cour suprême du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, étant assuré de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, le très honorable baron de Tweedsmuir, Gouverneur général du Dominion du Canada, en vertu et en conformité des pouvoirs et autorité qui m'ont été conférés par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi, me constituant en me nommant Gouverneur général de Sa Majesté dans et sur le

Dominion du Canada, et par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, vous nomme, constitue et désigne, ledit Thibaudeau Rinfret, pour être mon substitut dans le Dominion du Canada, et pour, en cette qualité, exercer, subordonnément à toute restriction ou direction exprimée ou donnée de temps à autre par Sa Majesté, tous les pouvoirs, autorité et attributions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre le Parlement du Canada.

Vous, Thibaudeau Rinfret, aurez la possession, l'exercice et la jouissance de ladite charge de substitut de moi-même, Gouverneur général du Canada, comme susdit, ainsi que de tous les pouvoirs, autorité et attributions appartenant à ladite charge, et ce durant mon bon plaisir.

Pourvu toutefois que la nomination de mondit substitut ne préjudiciera pas à l'exercice de ces pouvoirs, autorité ou attributions par moi, ledit très honorable Baron Tweedsmuir, en personne.

Et pourvu toutefois que vous, ledit Thibaudeau Rinfret, obéissiez, pendant toute la durée de ladite charge, à tous les ordres et instructions que vous recevrez de temps en temps de moi.

Donné sous mon seing et sceau d'armes, ce vingt-troisième jour de juin, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent trente-six, et du règne de Sa Majesté la première.

D'ordre,

E. L. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné: Que lesdites lettres patentes soient inscrites au journal.

Le greffier lit alors les titres de bills à sanctionner comme suit:

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company.*

Loi relative au transport des marchandises par eau.

Loi pour faire droit à Madeleine St. Clair Peacock Milroy.

Loi pour faire droit à Bella ou Bessie Laurie Wozik, autrement connue sous le nom de Bella ou Bessie Laurie Robinovitch.

Loi pour faire droit à Agnes Hannah Wright.

Loi pour faire droit à Margery Brunhilde Morphy Dunton.

Loi pour faire droit à Mania Leizerson Oberman.

Loi pour faire droit à Milton Sandford Enoch Chase.

Loi pour faire droit à Jessie Dansky Glazer, autrement connue sous le nom de Jobeth Dansky Glazer.

Loi pour faire droit à Mildred Eileen Champion Webster.

Loi concernant la *Trust and Loan Company of Canada.*

Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1936.

Loi modifiant la Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi ayant pour objet d'aider au placement des anciens combattants.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada, 1934.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi concernant la ministère des Mines et des ressources.

Loi concernant le ministère des Transports.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1929.
Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.
Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.
Loi modifiant la Loi du cens électoral (Elections partielles fédérales).
Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Senneterre à Rouyn, dans la province de Québec.
Loi pourvoyant aux élections partielles fédérales.
Loi pour faire droit à Harry Candlish Coughtry.
Loi pour faire droit à Jean Malkinson Goldenberg.
Loi pour faire droit à Edith Lillian Astroff Nevitt.
Loi pour faire droit à Lillian Gladys Cheney Perry.
Loi pour faire droit à Albert Leonard Johnson.
Loi pour faire à Reva Marcus.
Loi pour faire droit à Ethel May Luckie Atkinson.
Loi pour faire droit à Edythe Mary Ross Brown.
Loi pour faire droit à Joseph-Paul-Georges Marcoux.
Loi pour faire droit à Adjutor St-Jean.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi constituant en corporation L'Ordre des Italo-Canadiens.
Loi concernant la radiodiffusion.
Loi modifiant la Loi des allocations aux anciens combattants.
Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933.
Loi modifiant la Loi des douanes.
Loi modifiant la Code criminel.
Loi concernant l'établissement d'un parc national dans chacune des provinces de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard.
Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada.
Loi modifiant la Loi des pensions.
Loi concernant le Conseil des ports nationaux.
Loi modifiant la Loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936.
Loi modifiant la Loi modificative du droit d'auteur, 1931.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté l'honorable substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable substitue du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant le 31 mars 1936 et le 31 mars 1937.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable substitut du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît à l'honorable substitut du Gouverneur général de clore la première session de la dix-huitième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

En vous libérant de vos travaux, je vous félicite sur le soin et l'attention que vous avez apportés à l'étude des mesures très importantes dont vous avez été saisis. Votre tâche a été absorbante et ardue; néanmoins, vous avez pu épuiser presque complètement le vaste programme esquissé dans le discours que j'ai prononcé à l'ouverture du Parlement.

Vous avez approuvé, au début de la session, l'Accord commercial conclu le jour de l'Armistice, en 1935, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et ses dispositions sont déjà en vigueur depuis quelque temps. Vous avez adopté des mesures donnant suite aux engagements découlant de cet accord et du règlement du différend commercial avec le Japon. Vous avez apporté d'importantes réductions tarifaires sur les outillages destinés à la production dans l'industrie agricole et sur les machines dans d'autres industries fondamentales, de même que sur les articles ménagers. L'augmentation notable de notre commerce, au cours des derniers mois, révèle les résultats bienfaisants de la politique douanière du Gouvernement. Mes Ministres, comme par le passé, s'efforceront d'établir de nouvelles relations commerciales avec d'autres pays.

Vous avez édicté des mesures d'une grande portée, de nature à susciter la coopération de toute la nation, en vue de mettre un terme à la situation née du chômage sans précédent qui sévit depuis longtemps, et d'assurer un contrôle plus efficace des sommes affectées aux secours de chômage. La Commission nationale de placement a été instituée et ses membres ont assumé leurs fonctions. Vous avez voté des crédits destinés à la construction d'ouvrages afin d'assurer du travail et de venir en aide aux provinces dans la dispensation des allocations de chômage. Vous avez autorisé le Gouvernement à conclure des ententes ayant pour but de stimuler l'emploi dans l'industrie. Des mesures particulières ont été prises pour procurer du travail aux célibataires sans foyer, pensionnaires des camps de chômage, qui seront fermés le premier juillet.

Vous avez adopté des mesures dans le but d'aider au rétablissement des pêcheurs indigents et d'augmenter, au pays et sur les marchés étrangers, la vente des produits canadiens de la pêche.

La revision de la Loi de la Banque du Canada assure au Gouvernement la régie effective de la Banque centrale, ainsi qu'une part prépondérante dans sa propriété.

La loi existante concernant les Chemins de fer nationaux du Canada a subi des modifications qui pourvoient à l'institution d'un Conseil d'administration, permettant au Gouvernement d'exercer une plus large mesure d'autorité, et lui conférant une plus grande responsabilité au Parlement.

Un Comité spécial de la Chambre des communes a fait enquête sur la radiodiffusion au Canada. Les vœux formulés par le Comité ont donné lieu à une loi qui prévoit l'institution d'un service radiophonique national au Canada, sous le régime d'une Société de radiodiffusion ayant pleins pouvoirs sur toutes formes d'irradiations, qu'elles soient d'intérêt public ou privé.

Vous avez adopté des dispositions visant la réorganisation et la fusion de divisions et de ministères importants de l'Administration. Le fusionnement de certains ministères existants en ministère des Mines et Ressources et en ministère des Transports, de même que la coordination de la gestion des ports nationaux assureront une plus grande mesure d'efficacité et d'économie.

La Commission royale chargée de faire enquête sur la situation de l'industrie textile poursuit son travail, et une commission royale a été instituée en vue d'enquêter sur l'importation et la distribution de l'anthracite.

Vous avez modifié la Loi des allocations aux anciens combattants afin d'accorder une attention particulière à ceux qui ont atteint l'âge de cinquante-cinq ans. Vous avez adopté la Loi sur la Commission d'assistance aux anciens combattants en vue d procurer du travail à un plus grand nombre d'anciens soldats. Vous avez apporté à la Loi des pensions des modifications qui simplifieront la procédure et hâteront l'instruction des demandes.

Le Code criminel a subi des modifications, y compris l'abrogation de l'article 98 visant les associations illégales.

Vous avez aussi édicté d'autres mesures importantes.

Les diverses opinions des juges de la Cour suprême du Canada touchant la validité, en totalité ou en partie, d'un certain nombre de mesures adoptées aux sessions du Parlement, en 1934 et 1935, viennent d'être rendues publiques et font en ce moment l'objet d'une étude approfondie de la part de mes Ministres et des légistes de la Couronne.

Mes Ministres ont apporté une attention constante à la gravité de la situation internationale. Ils se sont efforcés par tous les moyens appropriés et praticables d'établir un ordre universel fondé sur la justice et l'équité. Aux prochaines réunions de l'Assemblée de la Société des Nations, qui doivent avoir lieu à Genève, à la fin du présent mois, et en septembre, les représentants du Canada, de concert avec les autres délégués, chercheront par les voies les plus efficaces à réaliser le but et l'idéal de la Société.

Sa Majesté le Roi a gracieusement consenti à inaugurer, le vingt-six juillet, le monument érigé sur la crête de Vimy pour commémorer les faits d'armes et les sacrifices des soldats canadiens qui ont combattu dans la Grande Guerre. C'est avec un sentiment de vive reconnaissance que nous avons appris que le Roi avait accepté l'invitation des Ministres de Sa Majesté pour le Canada, et que le Président de la République française se rendait à celle du Gouvernement canadien d'être présent en cette circonstance.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Les nombreuses mesures importantes adoptées à la présente session, la première de la dix-huitième législature du Parlement canadien, contribueront puissamment, je crois, au relèvement national.

Au moment de vous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.

Son Honneur le président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le plaisir du substitut de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé à lundi le trois août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé à lundi le trois août prochain.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1936.